n°19

Citoyen Nature

Le magazine des associations pour la nature et l'environnement en Alsace

« En de Natur un em Elsass ze lieb !* »

• Rapport d'activité 2012 •

alsace nature

* Pour le bien de l'Alsace et de la nature !

Sommaire

3 Edito
6 Rapport d'activité thématique
6 Eau
16 Agriculture
22 Forêt
25 Déchets
27 Energie
31 Nature
36 Aménagement du territoire - Transports

42 Vie de notre réseau associatif
48 Bilan des activités de la structure

4 cartes postales à découper
en dernière page de ce numéro de Citoyen Nature !

Citoyen Nature n°19 - Printemps 2013
Magazine édité par Alsace Nature et ses associations fédérées

Directeur de la publication : Maurice WINTZ - Rédacteurs en chef : Stéphane GIRAUD et Marie KNEIB
Maquette et mise en page : Matthieu NIVESSE et Arnaud REDOUTEY - Illustrations : Matthieu NIVESSE
Merci aux photographes qui ont partagé leurs photos avec Alsace Nature : Asapistra, ASEPAM, S Cordier, CRACK, CSA, Eschau Nature, JB Feldmann, B Fillon, Groupe Jeunes d'Alsace Nature, D Hackel, G Lacoumette, LPO, NatuRhena, Paniers Universi'Terre, Stop Fessensheim, E Thépaut, La Terre est bleue, F Tondre, M Wagner, C Zell

Les textes sont sous la responsabilité de leurs auteurs.
Textes, maquettes et illustrations sous licence Créative Commons BY-NC-SA 3.0

Imprimé à 3000 exemplaires sur papier 100% recyclé par IVOF, Strasbourg, www.ivof.com

EDITO

Résistons, proposons, agissons pour une Alsace Nature !

VOUS avez sous les yeux le dernier numéro du Citoyen Nature, qui retrace les principales activités d'Alsace Nature au cours de l'année 2012. Vous constaterez au fil des pages que les sujets de préoccupation n'ont pas manqué, à peine émaillés de quelques nouvelles plus réjouissantes. Ce compte-rendu de nos activités est finalement à l'image du contexte général dans lequel nous évoluons depuis quelques années et dont nous proposons quelques éléments d'analyse dans cet éditorial. Il ne nous est pas possible de citer ici tous les dossiers emblématiques qui ont marqué l'année passée, vous les découvrirez au fil des pages ; nous nous contenterons d'en évoquer quelques-uns pour illustrer notre propos.

Quand la crise engendre la récession… écologique

En observant l'évolution récente de la question de l'environnement dans notre société, se dégage le sentiment d'une situation paradoxale. **D'un côté, incontestablement, la culture écologique a progressé,** la prise de conscience des problèmes environnementaux s'est développée chez le public et les acteurs socio-économiques, des dynamiques se sont mises en place et sont portées par des agents associatifs, mais aussi du monde économique, politique, législatif, administratif. **Si nous comparons le paysage institutionnel et juridique des années 1970 à celui d'aujourd'hui, l'évolution positive est évidente.** Des structures, des programmes s'institutionnalisent et finissent par avoir des effets concrets. Citons pour exemple, dans notre région, la création récente, en 2013, des réserves naturelles régionales des pelouses sèches du Bollenberg et du Luetzelthal à Rouffach, d'une partie de la colline du Buxberg à Tagolsheim, et de l'Illwald à Sélestat, suivant celles des collines sèches du Bastberg, de la forêt du Hartwald et des marais et landes du Rothmoos déjà classées en 2012.

Résistons,

D'un autre côté, et c'est cela le paradoxe, nous avons l'impression, en particulier depuis ces deux dernières années, d'assister à une sorte de retour de balancier. On perçoit comme une petite musique de fond sur l'air de « *l'environnement, cela commence à bien faire* ». La dynamique du Grenelle de l'Environnement appartient définitivement au passé, certains discours d'élus et de décideurs se font plus incisifs sur les « *contraintes environnementales* ». **La crise financière et économique sert de prétexte à lâcher du lest sur l'environnement**, comme si les crises économiques et écologiques n'étaient pas liées par les mêmes causes. L'une de ces causes est le fait d'une extrême concentration des pouvoirs économiques, scientifiques, techniques, politiques en une sorte d'oligarchie mondiale. L'entreprise, l'industrie sont des structures indispensables à notre société : elles fabriquent et distribuent des biens dont nous avons plus ou moins besoin et contribuent de ce fait à l'intérêt général. Mais quand elles se concentrent, au point de dépasser le poids de certains États, elles finissent par inverser le processus en transférant les richesses de la population vers quelques individus, en imposant des règles qui leur sont favorables, mais qui le sont de moins en moins au plus grand nombre et à l'écologie. La recherche du profit à tout prix transforme la nature en un vaste réservoir marchand dont les seul intérêts résident dans son exploitation et la gratuité de ses matières premières.

> « La crise financière et économique sert de prétexte à lâcher du lest sur l'environnement »

Nous devons résister à cette évolution pour redevenir des citoyens maîtres de leurs choix et de leur avenir. Pour cela, nous devons organiser des contre-pouvoirs, avec France

Proposons,

Nature Environnement, avec l'économie sociale et solidaire, avec tous les acteurs qui mettent l'humain et la nature au cœur d'un projet viable et maîtrisable.

Des attaques qui ne font pas honneur à la démocratie

L'obsession de la croissance, idéologie scandée de manière incantatoire et sans aucun recul critique, se heurte d'une part à la crise, d'autre part aux limites écologiques qui se manifestent pour la plupart des acteurs par les règles ou interdictions liées à l'évolution du droit et des politiques environnementales. Par une remarquable cécité intellectuelle, ce sont donc ces règles et surtout ceux qui les défendent (essentiellement nous, les associations[1]) qui passent pour empêcher de se développer en rond et qu'il faut dénoncer comme des extrémistes !

Deux exemples ont illustré cette tendance en 2012 :

Le premier concerne les délibérations de 3 communautés de communes du Bas-Rhin qui visaient à **obtenir la suppression des subventions accordées à Alsace Nature car nous introduirions des contentieux grâce à l'argent du contribuable,** ce qui d'une part ralentirait des projets de développement, d'autre part coûterait doublement de l'argent public (celui pour l'introduction des recours et celui pour la défense des communes). On peut imaginer que des discours tenus pendant les dernières campagnes électorales par certains ténors politiques sur le thème déjà évoqué ci-dessus ont contribué à légitimer de telles attitudes « *anti-écolo* ».

La crise financière et économique met les élus locaux sous pression et les incite à privilégier les projets de développement. Par ailleurs, la situation très tendue et délicate des écosystèmes de la région fait que les projets d'aménagement s'attaquent la plupart du temps à des milieux déjà très fragilisés ou devenus rares (et donc souvent concernés par une procédure de protection ou qui devraient l'être). Du coup, les situations sont très crispées du fait de la superposition d'enjeux forts et divergents. Et les aspects environnementaux sont perçus comme autant de contraintes. On retrouve ici le mécanisme d'une lecture ancienne de la crise et des remèdes… qui ne fait au fond qu'aggraver les problèmes.

Le second exemple vient d'une partie du monde agricole. À l'occasion de la manifestation organisée par la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) et les Jeunes Agriculteurs (JA) du Bas-Rhin le 13 novembre dernier, notre siège de Strasbourg a fait l'objet, de manière ciblée et non fortuite, d'un dépôt de matières agricoles en décomposition et malodorantes. Au courrier que nous leur avons adressé pour demander des explications, nous n'avons à ce jour obtenu aucune réponse… De deux choses l'une. Soit la FDSEA et les JA ne cautionnent effectivement pas ce genre d'action et il s'agit d'un acte incontrôlé d'une minorité comme ils le laissent entendre en privé. Mais dans ce cas, on s'excuse publiquement ou au moins on répond au courrier adressé. Soit, la FDSEA et les JA font la sourde oreille, ce qui est le cas, et cela signifie qu'au fond elles approuvent ce genre de démarche. Que penser enfin de l'attitude de la Chambre d'Agriculture, établissement public, à qui nous avions adressé copie du courrier en lui demandant de servir d'intermédiaire… et qui n'a pas non plus daigné nous répondre ?

« Les situations sont très crispées du fait de la superposition d'enjeux forts et divergents. Et les aspects environnementaux sont perçus comme autant de contraintes. »

[1] Mais aussi des personnes au sein des administrations, des collectivités, des tribunaux, du monde économique, auxquelles il convient de rendre hommage, en particulier dans ce contexte difficile.

[2] Voir le dossier du Citoyen Nature de 2012

La nature : un enjeu essentiel, encore trop souvent malmené

La spécificité et la force d'Alsace Nature résident dans le fait que nous analysons les projets et les évolutions à travers le prisme de la nature et de leurs effets sur sa préservation à long terme. De ce point de vue, nous devons constater que **de trop nombreux projets traitent la nature comme une zone de moindre résistance pour implanter des installations ou des infrastructures.** Et, de toute manière, les mesures compensatoires permettront toujours, comme au temps des Indulgences, de justifier ou se faire pardonner n'importe quel impact destructeur, voire de mener quelques spéculations lucratives. Il ne s'agit pas de contester tout acte d'aménagement de la nature et de vouloir la figer dans une immuabilité factice, mais il ne s'agit pas non plus d'accepter la désinvolture avec laquelle, au nom du sacro-saint développement, on traite encore trop souvent nos milieux naturels. Qu'il s'agisse des pratiques de l'agriculture industrielle et concentrationnaire, de la très inquiétante industrialisation de la filière forestière[2], de l'aménagement du territoire (voir l'exemple du projet de prison à Lutterbach) ou encore des énergies renouvelables, les illustrations ne manquent pas. Prenons le cas des infrastructures qui nous a bien occupés ces derniers mois. Sans parler du Grand Contournement Ouest de Strasbourg (GCO), dont l'utilité même n'est pas démontrée et qui soulève un problème de stratégie d'aménagement, arrêtons-nous un instant sur des projets dont on pourrait admettre une certaine utilité, mais dont les principes d'aménagement illustrent parfaitement comment, pour ménager d'autres intérêts, on sacrifie délibérément des milieux naturels remarquables, malgré toutes les lois et textes de protection des espèces et des habitats naturels. Il s'agit du projet de liaison routière entre l'autoroute A4 et Lorentzen en Alsace Bossue et de la déviation de Châtenois au débouché de la vallée du Giessen. **Que n'a-t-on reproché à Alsace Nature d'avoir osé critiquer ces projets !** Mais si nous ne l'avions pas fait, qui se serait soucié des pelouses sèches exceptionnelles du Morstberg ou de la remarquable coulée verte inondable du Giessen ? Les discussions en cours — rendons ici hommage à l'ouverture dont ont su faire preuve certains porteurs actuels de ces projets — permettront peut-être de réduire significativement les impacts de ces aménagements hérités et mal conçus dès le départ. Mais cela montre également combien la présence d'Alsace Nature est importante pour que des choses aussi élémentaires que la préservation de ce type de milieux naturels ne passent pas par pertes et profits.

Agissons,

« Si nous ne l'avions pas fait, qui se serait soucié des pelouses sèches exceptionnelles du Morstberg ou de la remarquable coulée verte inondable du Giessen ? »

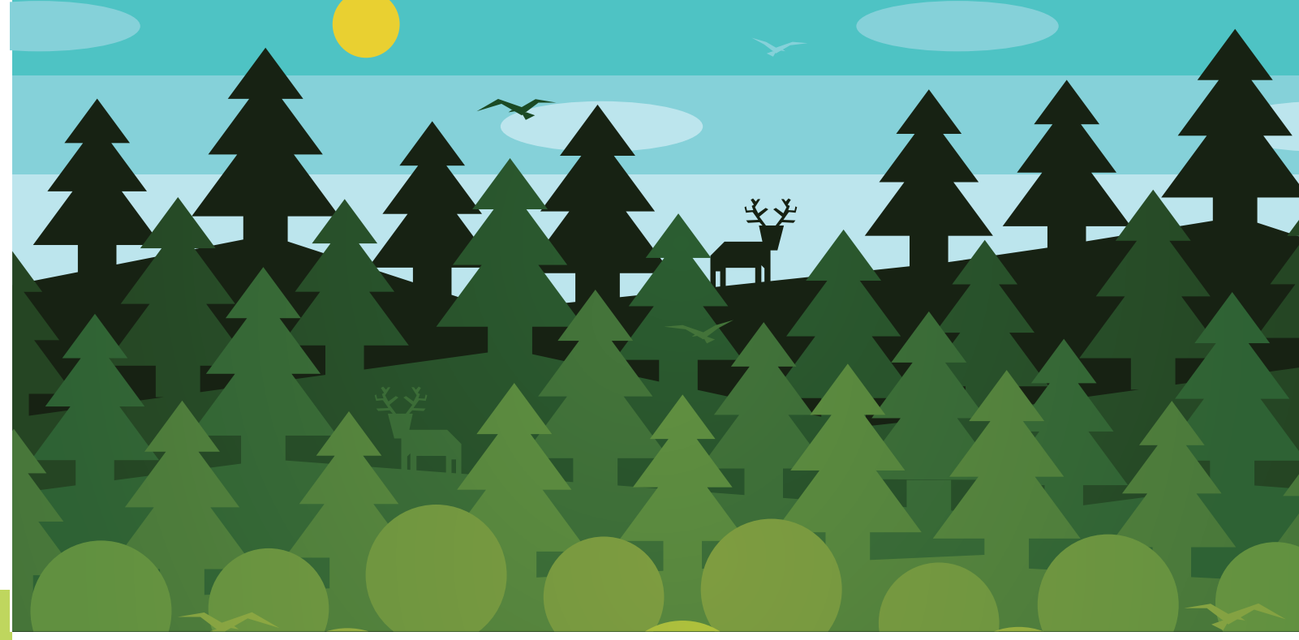

La force de la nature, c'est vous !

Pour que nos actions en faveur de la protection de la nature soient les plus efficaces possible, deux conditions sont indispensables. D'une part, **pouvoir s'appuyer sur un réseau de personnes, bénévoles et salariées, dévouées et compétentes et attachées à la défense de l'intérêt général.** C'est heureusement le cas dans notre fédération, et qu'il nous soit permis de remercier très chaleureusement toutes celles et ceux qui ne ménagent pas leurs efforts au service des valeurs que nous défendons. N'hésitez pas à rejoindre ce réseau attachant, instructif et utile !

D'autre part, **pouvoir compter sur le plus grand nombre pour soutenir nos actions et nous assurer notre indépendance politique et financière.** Les membres d'Alsace Nature et de ses associations fédérées représentent l'équivalent d'une ville comme Haguenau ou de deux villes comme Illzach. C'est loin d'être négligeable ! Mais, nous devons être encore plus nombreux pour résister face aux tendances catastrophiques de notre évolution sociale et pour proposer des pistes vers une société plus respectueuse de la nature. **Soyez les porte-parole de la nature et d'Alsace Nature.**

En de Natur un em Elsass ze lieb !

Jean-Claude Claverie
Président Alsace Nature Bas-Rhin

Jean-Paul Lacôte
Président Alsace Nature Haut-Rhin

Maurice Wintz
Président Régional

Pour une Alsace Nature

EAU

COMME les années précédentes, Alsace Nature n'a pas manqué de rappeler en 2012 son engagement sans faille pour la défense de l'eau. L'eau ce «*patrimoine commun de la Nation*» (Art. 1 de la Loi sur l'Eau), **ou ce qui «*n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel*»** (Considérant 1 de la Directive Cadre Eau, DCE).

Comme l'année passée il faut mentionner, qu'en dépit d'une réglementation toujours plus lourde, qu'en dépit d'affichages politiques relativement ambitieux des autorités en charge de gérer la ressource eau, qu'en dépit des sommes astronomiques collectées chez les usagers par l'Agence de l'Eau[1] et consacrées à la défense de la ressource, le citoyen alsacien est toujours aussi maltraité par toutes sortes de substances n'ayant rien à faire dans l'eau du robinet. Le récent scandale des eaux en bouteille[2] est une illustration supplémentaire de ce que nous écrivions ici l'an dernier, à savoir que le système sanitaire officiel refuse de contrarier les grands opérateurs, si bien que des concitoyens boivent jour après jour des résidus d'herbicides et de pesticides.

Alsace Nature réclame la fin des autorisations de déroger de façon transitoire aux normes de l'alimentation en eau potable, nous suggérons même aux autorités de considérablement renforcer ces normes, car même à faible dose les poisons chimiques ont des effets délétères sur notre santé et particulièrement sur les personnes vulnérables (enfants, personnes âgées,…). Rares sont les maires respectant leurs prescriptions en matière d'affichage de la qualité de l'eau, il faut aussi faire un effort en ce sens. Un point positif qu'il faut toutefois souligner en préambule de ce rapport est que le rôle des zones humides comme auxiliaire d'une eau de qualité et l'intérêt économique de préserver le réseau hydrographique voire de le restaurer est de moins en moins contesté et que cela se traduit par de nouveaux efforts financiers dans le 10ème programme[3].

Alsace Nature salue et contribue à cette politique de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse visant à réduire les pollutions, reconquérir et protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

[1] En 2012, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau a été de 172,04 millions d'euros dont 149,74 provenant de la facture d'eau

[2] Une étude réalisée par 60 Millions de Consommateurs révèle la présence de molécules chimiques (médicaments ou de pesticides) dans l'eau en bouteille, à des taux très faibles

[3] 1 700 km de berges de cours d'eau restaurés ou entretenus en 2012, 500 ha de zones humides protégées ou restaurées, 29 ouvrages en rivière rendus franchissables par les poissons en 2012, 115 millions prévus pour le 10ème programme (+ 57 % par rapport au 9ème).

Sur le plan International

– **Les chantiers de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin** (lutte contre les crues, lutte contre la pollution ponctuelle ou diffuse, mise en réseau de biotopes, programme de restauration du Rhin comme axe de migration piscicole…) sont aujourd'hui intégrés aux programmes liés à la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (**DCE**) et de la Directive Cadre Inondation (DCI). Hors de l'Union Européenne, la Suisse participe avec quelques précautions formelles à ce programme. Notons qu'après la bataille de 2011 pour la réouverture des écluses du Haringvliet, 2012 a vu arriver un rapport néerlandais démontrant que la majeure partie des saumons entrée dans le delta finit par rebrousser chemin, les experts cherchent les raisons de cette perte en ligne. Le défi de la présence du Saumon atlantique *Salmo salar* à Bâle en 2020 et bientôt d'une population en équilibre naturel n'est manifestement pas gagné. Il faut encore aider **Saumon–Rhin** et la **Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)** à gagner ce pari.

Alsace Nature, par sa participation sans faille à la CIPR, par son animation du débat public autour de la concession de Kembs et ses mesures d'accompagnement, par sa présence sur tous les chantiers du Rhin international notamment le rétablissement de la continuité écologique à Strasbourg et Gerstheim, **apporte son expertise et rappelle l'urgence de mener ces grands travaux.** Nous n'oublions pas le Rhin, comme exutoire des déchets historiques de l'industrie chimique et il y a urgence d'évacuer proprement les sédiments pollués par HCB, sédiments accumulés dans les retenues des barrages. Pourquoi ne pas confier cette tâche à une conférence internationale où divers acteurs trouveraient un financement international ? A l'automne 2013 une conférence ministérielle aura lieu à Bâle, Alsace Nature a fait des propositions en ce sens pour son ordre du jour. **Le Rhin comme axe de transport fluvial et source d'énergie, continue de porter le message d'un développement durable qui réconcilierait industrie et valorisation des espaces naturels.**

Sur le plan national

Alsace Nature participe au Comité National de l'Eau (CNE) et au Comité national pour la Coopération Décentralisée (CNCD) qui travaillent sur les décrets d'application de la loi sur l'eau, des lois Grenelle, ou dans les commissions spécialisées hydrologie, gestion des cours d'eau ou pêche. En 2012, le CNE s'est beaucoup préoccupé d'hydrologie dans son comité sécheresse et depuis novembre de la gestion des cours d'eau. Le CNCD travaille sur les modalités d'application de la loi Oudin-Santini visant à porter l'expertise française en matière d'eau et d'assainissement dans des pays moins favorisés. Depuis 2010, Alsace Nature participe aussi à une commission «*terminologie-néologie*» qui se préoccupe de fixer le vocabulaire dans le domaine de l'environnement sous le contrôle de l'Académie Française. Les spécificités locales alsaciennes sont défendues avec pugnacité dans ces instances consultatives.

En 2012, les grands chantiers en partenariat avec le réseau eau de France Nature Environnement (FNE) ont été la mise en œuvre de la DCE, son corollaire la déclinaison des Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et plus récemment la finalisation du 10e programme des agences de l'eau. Soulignons que Jean Wencker a écrit en 2012 dans la Lettre Eau de FNE un article sur la pollution du bassin de l'Ill par le mercure et une synthèse du 10e programme en Rhin-Meuse dans la récente Lettre Eau n°61.

La vigilance des associations de protection de la nature est plus que jamais nécessaire pour que la loi sur l'eau ne se trompe pas de cible et attaque bien les sources de l'insidieuse pollution diffuse de nos eaux, de même il s'agit d'être vigilant pour que les zones d'expansion des crues soient respectées et qu'on n'assiste plus à de lamentables marchandages autour de zones d'activités construites dans le lit majeur des cours d'eau comme à Marlenheim : **à quand la fin des remblaiements de zones humides ?**

Est-il bien exact que nous aurions une direction des territoires en charge des affaires d'urbanisme ? Alsace Nature a apporté sa contribution sur divers chapitres comme les axes migratoires piscicoles à préserver, l'impact négatif des barrages, une réelle application du principe pollueur payeur, une plus juste répartition des efforts financiers nécessaires… Si depuis le 1er janvier 2010, les péniches à vocation commerciale établies sur l'Ill et nos canaux doivent

avoir un assainissement et non pas rejeter leurs eaux noires au fil du courant, chacun le doit à Alsace Nature qui a mené cette bataille auprès des parlementaires avec le soutien du Président Philippe Richert. Comme vous le savez, sous les coups des lobbyistes agricoles et industriels, le texte de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) avait été progressivement vidé de toutes les ambitions qui eussent exigé un peu de courage politique. Comme les années précédentes, restons vigilants pour que les décrets d'application de la LEMA et des lois Grenelle n'ouvrent pas des brèches supplémentaires et soient cohérents avec les intentions des pères des textes réglementaires. Mentionnons ici que la LEMA avait prévu la révision des classements de nos rivières et l'abandon de ce qui était 1ère et 2nd catégorie, d'ici fin 2012. Ces nouveaux classements (liste 1 et liste 2) sont parus depuis le 30 décembre 2012 au Journal Officiel pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, mais sont contestés devant le Tribunal Administratif (fronde des hydro-électriciens faisant passer leur intérêt privé avant l'intérêt public), le feuilleton n'est pas clos. Alsace Nature dispose des projets, ils peuvent être consultés au siège.

Sur le plan régional

A propos du SAGE-Ill-Nappe-Rhin, finalisé en 2004, opérationnel depuis le 17 janvier 2005, il est apparu nécessaire de revoir certaines dispositions pour le rendre cohérent avec le nouveau SDAGE validé en 2007. **Après une cinquantaine de réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) le chantier n'est toujours pas achevé, des collectivités tergiversent car elles mesurent enfin sa portée réglementaire, toutes veulent bien de l'eau en qualité et quantité, mais hésitent à s'engager dans une politique dont l'intérêt public est évident.** Depuis 2011, le préfet consulte la CLE sur tous les projets ayant un impact potentiel sur les eaux (souterraines ou superficielles). Un plan de communication a été mis en place pour que tous les maîtres d'œuvre soient au courant que la règlementation s'est durcie pour mieux protéger la nappe. **C'est aussi à la CLE qu'a été confiée (par la DREAL) l'analyse des menaces que la désastreuse gestion de Stocamine fait peser sur l'avenir de cette ressource économique majeure de l'Alsace**

GLOSSAIRE

DCE
La directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation vise à créer un cadre commun permettant d'évaluer et de réduire les risques liés aux inondations sur le territoire de l'Union Européenne (UE) pour la santé humaine, l'environnement, les biens et les activités économiques.

CIPR (Commission Internationale pour la Protection du Rhin)
En juillet 1950, les états riverains du Rhin décident, de mettre en place un forum de coopération transfrontalière pour examiner et résoudre en commun les questions de pollution et d'assainissement du Rhin

(44 000 tonnes de déchets sont pour l'instant enfouis sans aucune assurance quant à la sécurité à moyen ou long terme du stockage). **Cette affaire n'est toujours pas réglée début 2013, en dépit d'expertises publiées mi-2011 et concluant**

que ces déchets devraient être remontés, car aucun stockage souterrain n'apporte les garanties de sécurité à long ou moyen terme pour la nappe souterraine. Que ceux qui ont pris cette désastreuse décision assument cette erreur et que l'Etat arrête de tergiverser !

Alsace Nature participe, aux côtés des associatifs lorrains et avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, au travail des commissions agricoles, commission SDAGE, commission industrie, commission des aides financières, commission information du public pour la mise en œuvre de la DCE, groupes d'experts comme celui des Zones Humides. Le 9e programme pluriannuel est arrivé à son terme fin 2012 et le 10e programme a été validé à l'automne 2012. **Ce nouveau programme marque certaines priorités dans l'usage des aides financières, il sera l'instrument financier de la mise en œuvre du SDAGE[4] pour atteindre les objectifs du plan de gestion national de la DCE.** Signalons que les travaux sur ce programme n'ont pas coulé comme un long fleuve tranquille, l'ambition de rééquilibrer les contributions entre assujettis aux redevances, faire moins supporter les charges aux usagers domestiques pour renforcer celles des usagers industriels et surtout celles des usagers agricoles (qui consomment 70% de la ressource en contribuant pour environ 4% aux ressources de l'agence), cette ambition s'est révélée difficile à mettre en œuvre et pour le Président Christian Eckert, ex-responsable de la commission des programmes, elle a carrément semblé être la quadrature du cercle. **Le programme est fixé à 950 millions sur six ans, en retrait de 31 millions par rapport aux propositions initiales.** Les travaux ont été finalisés à l'automne sous la présidence de Claude Gaillard et ont conduit à de drastiques priorisations des choix.[5]

Il faut particulièrement mentionner que le travail d'Alsace Nature dans le domaine de la protection des eaux et des Zones Humides s'est traduit par de substantielles aides financières de l'agence dans le cadre d'une convention pluriannuelle (2013-2015) renouvelée fin 2012.

Signalons l'existence d'une convention entre la Région Alsace et l'AERM pour le suivi de la qualité des eaux de la nappe, l'opérateur étant l'APRONA, Alsace Nature participe à son Conseil d'administration. Rappelons qu'on avait mesuré la stagnation voire une infime régression de la pollution par le nitrate, mais toujours une situation qui empire pour les phytosanitaires. **Les résultats confirment la dégradation de la ressource pour les paramètres atrazine et déséthylatrazine.** Nos militants dénoncent avec force que certains captages d'eau potable ne sont pas aux normes requises, mais que les autorités administratives se contentent de distribuer des autorisations dérogatoires au lieu d'attaquer les véritables causes de la pollution. **Il y a urgence à protéger la ressource en eau autrement que par de pieuses incantations envers le monde agricole du maïs ou le laisser-faire complice sur certains sites industriels : notre santé à tous est menacée par l'ingestion d'eau contaminée.** Le récent scandale des eaux en bouteille est révélateur du laxisme en matière de normes d'alimentation en eau potable, à long terme la chimie nous empoisonne. La pollution chronique du bassin de l'Ill par le méthyl mercure n'a pour l'instant donné lieu à aucune mesure de reconquête

de la ressource, seuls les pêcheurs sont invités par un arrêté préfectoral à ne plus consommer leurs prises. Quelle sera localement la déclinaison de la loi Grenelle visant à restaurer 507 captages ? Epineuse question au Conseil Général du Haut-Rhin !

Dans l'inventaire des activités du réseau Eau d'Alsace Nature il faut aussi citer sa participation aux SAGEECE de la Zorn, Souffel, Moder (l'avènement d'un SAGE ou d'un SAGEECE sur la Bruche se fait toujours attendre), de même il faut citer la participation aux comités de gestion des polders, aux Comités consultatifs des réserves naturelles (Erstein, Rohrschollen, d'Illkirch-Neuhof). 2012 a de nouveau vu de nombreuses réunions du Comité pour la mise en place d'un écotourisme sur la bande rhénane, etc. Le programme Rhin-Vivant est terminé, à l'issue du programme Interreg qui le finançait. Alsace Nature a souhaité que la gestion de la zone Ramsar soit intégrée dans un nouveau programme. Sur la Bruche on entrevoit la sortie du tunnel puisque monsieur le Président de la Communauté de Communes de Molsheim est maintenant convaincu que la gestion des affaires de la Bruche doit se faire à l'échelle du bassin versant, à la même échelle que se traitent en ce moment de délicates questions autour de la directive inondation et du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Des consultations auront lieu en 2013.

Collaboration active avec Saumon-Rhin pour la réussite du programme CIPR de réimplantation d'une population de poissons migrateurs. Le programme se porte mal depuis plusieurs années, avec un net déclin des remontées de grands migrateurs, la cause est probablement le braconnage intensif en zone côtière qui s'est considérablement développé et organisé dans l'indifférence de la police des pêches compétente dans le delta. Les autorités néerlandaises sont officiellement alertées et ont promis d'y mettre bon ordre, nous attendons toujours un début d'exécution. En 2012, on peut signaler que les autorités néerlandaises poursuivent résolument l'enquête sur les pertes de poissons en ligne et ont marqué des points. Une récente étude démontre qu'un fort pourcentage des poissons parvenus dans le delta interrompt sa migration et retourne en mer, tout le monde cherche à comprendre l'inacceptable situation actuelle et trouver des remèdes. Nous avions déjà mentionné en 2010 la scandaleuse quasi-fermeture des passes à poissons des barrages d'Iffezheim et Gambsheim pour l'équipement par une cinquième turbine. Ce scandale perdure, aux dernières nouvelles la continuité serait rétablie en mai 2013… Que les autorités allemandes et françaises aient donné leur aval aux électriciens pour dépenser le moins possible et par là condamner le programme saumon 2020 de la CIPR est un véritable scandale qu'Alsace Nature dénonce notamment lors des enquêtes publiques et à maintes reprises. Certains plaident l'abandon du programme pour ne pas avoir à rétablir la continuité écologique du fleuve, pourtant exigée par la DCE. **Nous, représentants d'Alsace Nature dans les commissions, sommes vigilants pour que les orientations politiques tiennent le cap et que les coûts ne soient pas surestimés.** En décembre 2011, Alsace Nature avait écrit à nos autorités pour

rappeler que, depuis 2004, des barrages sont en infraction avec la Loi, en particulier à Strasbourg sur l'Ill et que nous voudrions savoir s'il reste en Alsace un service de police de l'eau. A force de réformes plus personne ne semble savoir ce qui est de son ressort. Nous attendons un signe de la préfecture sur ces questions de barrage. Aujourd'hui, veille de l'Assemblée Générale 2013, ces verrous sont toujours en place mais avec le nouveau classement des cours d'eau paru au Journal Officiel le 30 décembre 2012, ces ouvrages sont enfin devenus prioritaires pour rétablir la continuité exigée par la Loi.

Sur le plan local

Une note positive est que cet automne des riverains de la Kinzig ou de la Murg ont de nouveau pu contempler des saumons en train de frayer sous un pont au centre du village. Note d'espoir qui récompense tous ces militants attachés à relever le défi de retrouver des saumons là où ils n'auraient jamais dû disparaître. Quelques individus isolés ont aussi été capturés ou retrouvés morts dans le bassin de l'Ill et il a été confirmé qu'un couple de saumons avait frayé à l'automne 2011 puisque des alevins ont été trouvés en 2012 sur ce site, d'où l'urgence de respecter les obligations légales en matière d'ouvrages et ne pas construire de nouvelles entraves. Alors pourquoi avoir laissé en 2012, en amont d'Avolsheim, apparaitre une micro-centrale sans le moindre intérêt public ?

Alsace Nature rencontre des conseils municipaux où les maires quand il s'agit d'arbitrer entre un intérêt privé ou la préservation d'une zone humide, voire ne pas détourner rivières ou ruisseaux. Il y a des enjeux à défendre un peu partout. Sur la Bruche, après le feuilleton de la passe à poissons d'Avolsheim, c'est le barrage de Heiligenberg qui est l'objet de polémiques et de mesures dilatoires de la part du propriétaire. Espérons que la police de l'eau et l'ONEMA aient bientôt le dernier mot. A Marlenheim, une zone humide est toujours menacée. Là-bas comme ailleurs on construit des zones d'activité dans le lit majeur de la Mossig, le golf de la Sommerrau fait toujours parler de lui, d'aucuns essaient de le faire passer pour une œuvre sociale alors qu'il

[4] Un nouveau SDAGE pour la période 2016-2021 sera préparé pour la mise en œuvre du second terme de la DCE

[5] Diminution de 3,3% de la contribution des ménages (par rapport au niveau de 2012), augmentation de 15,8% pour les industriels

GLOSSAIRE

L'agence de l'eau Rhin-Meuse est un établissement public du ministère chargé du développement durable. Elle participe à la mise en œuvre des politiques nationales relatives à l'eau, qui s'inscrivent elles-mêmes dans les objectifs de l'Union européenne.

condamnerait irrémédiablement le plus précieux affluent de la Mossig ; notre victoire au Tribunal Administratif offre l'occasion de reconsidérer complètement ce projet. La zone humide du Bruch de l'Andlau est menacée par un projet de puit de captage d'eau potable , il y a toujours partout des projets simplistes de lutte contre les crues en inondant la commune voisine. Impossible de citer toutes les affaires ayant motivé des appels à la police de l'eau ou une demande d'instruction par le préfet. **La défense de la ressource eau potable passe par la conservation des zones humides et la mise en oeuvre de prescriptions sur les périmètres de protection, la préservation du réseau des eaux superficielles par bandes enherbées ou friches susceptibles de réduire les intrants agricoles.**

La « Journée mondiale des zones humides » (le 2 février 2012) a donné lieu à un événement avec la région Alsace. Divers intervenants (DREAL, Land BadeWurtemberg) ont, sur des exemples, montré ce que pourrait être la gestion d'un site Ramsar rhénan. **Il reste beaucoup à faire pour qu'au niveau des communes l'intérêt collectif d'une zone humide soit reconnu et qu'on interdise drainages, remblaiements, retournements de prairies…**

A ce sujet il faut mentionner qu'en 2012, en marge d'une affaire à Wahlenheim, Alsace Nature a vigoureusement protesté contre un projet d'autoriser le monde agricole à prendre des libertés en matière de « *curages des fossés* ». Le dossier ouvert début 2012 n'est pas clôt et est remonté jusqu'au ministère.

Anecdotique mais aussi significatif de notre intérêt général depuis quelques années Alsace Nature a fait entrer l'écologie et la prévention des risques dans le programme de formation de diverses grandes écoles dont l'ENA à Strasbourg, et l'EISTI à Paris.

Pour Alsace Nature une activité intense sur le thème de l'eau (Rhin, écosystèmes rhénans, nappe phréatique, zones humides, problématique de l'eau potable…) en collaboration avec les autres associations oeuvrant pour la défense de l'environnement comme nos amis lorrains partenaires à l'AERM et le réseau Eau de FNE (France Nature Environnement), comme à l'international le BUND palatin ou badois, ou le WWF suisse, sans oublier Saumon-Rhin, la fédération des pêcheurs du Bas-Rhin, celle du Haut-Rhin, la fédération des chasseurs du Bas-Rhin, etc.

Le travail journalier des représentants d'Alsace Nature dans les commissions à tous les échelons de la gouvernance, échelon local, régional, national et international, travail toujours constructif, a fait d'Alsace Nature un partenaire incontournable des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

Nos militants doivent rester motivés pour que nos responsables politiques reçoivent une autre vision de nos rivières que celle des marchands d'eau en bouteille, celle du monde agricole obsédé par le drainage des fossés ou celle des électriciens qui ne peuvent concevoir un ruisseau que asservi et prisonnier d'un tuyau.

Avec l'espace du Vieux Rhin, la nappe phréatique, les zones humides, les zones « ***stratégiques*** » pour la gestion de l'eau potable, avec l'Ill, la Bruche, la Doller, la Thur, le Giessen ou le Bruch de l'Andlau menacés par des captages, avec les projets de gravières en dehors des schémas directeurs, avec les projets de rivières détournées voire asséchées, avec l'écriture d'un nouveau SDAGE et sa future mise en œuvre, il y a du travail pour tous les militants d'Alsace Nature, et ce, dans tous les secteurs de notre région.

Les rencontres du réseau « Eau »

Le réseau thématique « *eau* » d'Alsace Nature s'est réuni à plusieurs reprises. Le lieu de rencontre habituel est à Colmar. Lors de ces réunions, un point est communément fait sur la qualité de la nappe phréatique, réserve d'eau potable de l'Alsace, ainsi que sur les captages et problèmes de pollution ; sur les dossiers juridiques en cours ; sur le déroulé des actions « *eau* » ainsi que sur les thématiques d'actualité.

Trois formations de représentants de syndicats de rivière ont eu lieu en 2012, au niveau de trois rivières « *prioritaires* » : la Fecht (07 avril), l'Ill (05 mai) et la Lauch (10 novembre). L´objectif de ces formations est de faire connaître la rivière (tronçons intéressants, historique, enjeux, problèmes actuels...) aux bénévoles qui représentent Alsace Nature dans le syndicat de rivière. Parallèlement, ces formations sont l'occasion de rencontres et discussions concernant les objectifs à défendre dans les réunions du syndicat et les projets phares à proposer et à mettre en évidence.

Pour chaque sortie, une feuille de route a été réalisée. Ces feuilles de route, présentées sous forme de fiches, dressent un compte rendu de la sortie, les principales demandes par tronçon de rivière et sont aussi bien destinées aux représentants de syndicat de rivière qu'aux syndicats eux-mêmes, les Conseils Généraux et bien sûr l'Agence de l'Eau.

Consultation du public sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques dans le bassin Rhin-Meuse

Il s'agit, dans chaque bassin hydrographique français, d'identifier les grandes questions et les problèmes majeurs à résoudre dans les prochaines années en matière de préservation, de reconquête et de gestion des eaux et des milieux aquatiques (cours d'eau, nappes, milieux humides, lacs, littoral…).

Ce sont ces questions qui orienteront l'élaboration du prochain SDAGE 2016-2021.

Alsace Nature travaille en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse depuis plusieurs années. Durant la période de la consultation (1er novembre 2012 – 30 avril 2013), nous avons réalisé des opérations de sensibilisation et de communication pour inciter les citoyens à répondre au questionnaire national lancé par le ministère. Ce questionnaire est disponible en ligne sur le site internet de l'agence de l'eau (www.eau-rhin-meuse.fr) ou par papier sur simple demande aux sièges d'Alsace Nature.

Captage de Jettingen

Après l'enquête publique portant sur la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du captage, **Alsace Nature a protesté par lettre auprès du Préfet, pour non respect des recommandations de l'hydrogéologue.** Ce dernier a proposé l'implantation de bandes enherbées de part et d'autre des

cours d'eau et des fossés de drainage, dispositif non repris dans l'arrêté préfectoral.

Nous avons également pointé des pratiques agricoles à interdire sur un captage qui dépasse largement les normes de potabilité depuis plus de 10 ans. En effet, un rapport du **Coderst**, fait état de déchaumage chimique par du glyphosate sur chaume de blé et de surfertilisation de 16 ha de maïs et 5 ha de blé sur l'aire d'alimentation.

Les captages prioritaires « Grenelle »

En 2012, des diagnostics et des plans d'actions sur des captages prioritaires ont été élaborés par les syndicats d'eau et la chambre d'agriculture. Grâce à des contacts avec les syndicats d'eau, nous nous informons régulièrement sur les mesures, probablement contractuelles, qui seront décidées. Pour être crédibles, ces actions devront être plus fortes que celles proposées par les contrats **MAET**, imposant des réductions des doses d'herbicides et éligibles sur des captages « *ordinaires* ». Ces types de contrats ne seront d'ailleurs plus renouvelables à partir de 2013.

Par ailleurs, les captages prioritaires « *Grenelle* » de Bettendorf, Henflingen et Knoeringue ont vu naitre des installations de traitement au charbon actif. Ces captages sont donc à surveiller.

Distribution d'eau Mulhouse : 2ème barrage de Michelbach

Le réseau de distribution d'eau potable mulhousien, à partir de la nappe de la Doller, s'est étendu vers de nouvelles communes (Rixheim, Habsheim, Eschentzwiller, Zimmersheim, Reiningue), alors qu'Alsace Nature plaide pour la réhabilitation des puits de la Hardt. **Le syndicat mixte de Michelbach finance les études pour un nouveau barrage dont nous contestons l'utilité.** D'importantes économies d'eau pourraient être réalisées. Mulhouse invoque la sécurité en alimentation d'eau, mais seuls certains gros agriculteurs souffrent de restriction d'eau en période estivale. **Réactiver les captages de la Hardt donnerait plus de garanties !**

GLOSSAIRE

Coderst :
Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques. Il s'agit d'une commission consultative départementale qui délibère conformément à la loi, sur convocation du Préfet pour émettre des avis sur certains projets essentiellement d'actes réglementaires. Le Coderst a vocation à éclairer le Préfet avant sa prise de décision.

MAET
Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées. Les MAET sont censées répondre de façon adaptée à des menaces localisées ou de préserver des ressources remarquables, en priorité dans les sites Natura 2000 et les bassins versants prioritaires définis au titre de la Directive Cadre sur l'eau (DCE).

Concours "Plum'eau"

Un concours littéraire pour les scolaires a

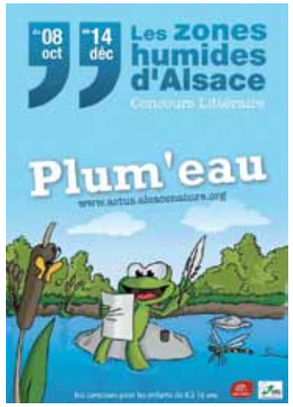

été organisé pour la première fois par Alsace Nature. L'objectif est de mobiliser les jeunes en faveur de la conservation des Zones Humides, dans une dynamique constructive et participative. Nous avons reçu des oeuvres très diverses : recueils de poèmes, sketches, pièces de théâtre, contes.

C'est la classe de CE2 de l'école élémentaire d'Urmatt avec sa pièce de théatre *Maltraitance pour nos amis des zones humides* qui a gagné le premier prix (une animation Petites Bêtes pour toute la classe) dans la catégorie des primaires ; et la **classe de 6eI du collège Kléber de Haguenau** avec son recueil de *9 poèmes sur l'eau* qui a gagné le premier prix (une sortie au Vaisseau) dans la catégorie des collèges. Merci à tous les écrivains pour leur participation et à bientôt pour une seconde édition.

Station d'épuration du Markstein

A la suite de nombreuses interventions auprès des autorités pour dénoncer la pollution du lac de la Lauch, **la construction d'une nouvelle station d'épuration a enfin été décidée.** Les travaux de régularisation sont prévus en avril-mai 2013 selon le Syndicat Mixte pour l'aménagement du Markstein.

Pollution de la Moder

Le Tribunal Correctionnel de Saverne s'est prononcé sur les intérêts civils dans deux jugements du 16 août 2012 suite à la condamnation qu'il avait prononcée en date du 26 novembre 2009. **Il aura fallu attendre de nombreuses années, mais la condamnation est à la hauteur des attentes des parties civiles.**

Rappel des faits : **en septembre 2006, la société d'orfèvrerie MUNSCH-GULDEN a provoqué une grave pollution de la Moder (affluent du Rhin).** La faune aquatique fut décimée sur 5 km et une mortalité piscicole constatée sur près de 17 km. Les analyses ont révélé la présence de cyanure, fluorure, nickel, argent, plomb et bore, substances extrêmement toxiques. La procédure lancée par l'inspection des installations classées aurait dû inciter le dirigeant de la société à plus de précautions, pourtant **il récidivera en juillet 2007 avec une nouvelle pollution de la Moder.**

Alsace Nature s'est constituée partie civile pour une condamnation exemplaire. Le jugement rendu par le Tribunal Correctionnel de Saverne est exemplaire en ce sens. **Outre la condamnation de la société et son dirigeant, Alsace Nature a demandé réparation des préjudices environnementaux et moraux. Le Tribunal a suivi les préconisations de l'association en reprenant dans son intégralité ses demandes.**

Ainsi, la société est condamnée à verser plus de 33 000 € à l'association au titre des deux pollutions successives. Ces sommes conséquentes ont été calculées sur la base d'une règle simple : 50 centimes d'euros par mètre linéaire de cours d'eau pollué au titre du préjudice moral et pour le préjudice écologique l'association s'est appuyée sur les aides que l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse lui apporte pour mener des opérations de préservation et de l'amélioration de la ressource en eau. En effet, en négligeant l'évacuation de ses eaux de rinçage, le prévenu a mis à mal les efforts de nombreux partenaires pour une juste reconquête de la ressources en eau comme le veut la Directive Cadre sur l'Eau qui engage la France.

Ce jugement est une victoire collective de l'ensemble des personnes qui œuvrent pour une protection des eaux de surface et souterraines, de la biodiversité ou de la protection de nos rivières.

Cependant, comme il fallait s'y attendre, l'affaire ne s'arrête pas là, le jugement ayant été frappé d'appel, il faut désormais attendre que la Cour d'Appel de Colmar se prononce. Il est regrettable de constater que cette entreprise, récidiviste dans les faits, tente à tout prix d'échapper à ses responsabilités. En effet, le gérant avait fait appel des deux condamnations et la Cour d'Appel de Colmar a confirmé le jugement dans des arrêtés du 25 mars 2011, il a été en Cassation où ses pourvois ont été rejetés le 24 janvier 2012, aujourd'hui, plutôt que d'apprendre de ses échecs passés, il tente uniquement de minorer les pénalités qui lui sont infligées. **Alsace Nature défendra en Cour d'appel cette condamnation exemplaire.**

Creusement de mare

Un chantier de création de mare a eu lieu le dimanche 2 septembre dans le parc de la Villa Burrus de Sainte-Croix-aux-Mines.

Un public nombreux (25 personnes), intéressé et motivé, de 4 à 70 ans a mis la main à la pâte.

Si vous aussi vous avez des projets de création de mares pour favoriser la biodiversité contactez nous !

Veillées rhénanes

Les veillées rhénanes sont des soirées conviviales transfrontalières de débat, conférences, projections (films, photos), échanges, etc. L'idée de ces veillées est de fêter la désignation de la bande rhénane en zone Ramsar d'importance internationale et que la population locale se réapproprie le Rhin. En 2012, elles ont eu lieu : le 2 février à Sélestat, le 29 juin à Strasbourg et le 30 novembre a Muttersholtz.

Pollution de la Sarre à Sarrewerden

Par jugement du Tribunal de Police de Saverne en date du 6 décembre 2011, un agriculteur a été condamné pour déversement direct dans la Sarre d'effluents d'origine agricole. Alsace Nature s'est vu allouer l'euro symbolique demandé. Le prononcé de la peine ayant été ajourné, une nouvelle audience s'est tenue le 17 avril 2012 pour constater les travaux effectués. L'affaire est désormais close.

Dernière minute ! Pollution de la Moder

Le prévenu s'étant désisté de son appel, le jugement de 1ère instance a été confirmé.

Lutte contre les remblais de zones humides !

Alsace Nature est intervenue à plusieurs reprises pour dénoncer des remblaiements et destructions de zones humides sur le territoire. Dans la plupart des cas nous avons obtenu la remise en état des lieux. Une action régionale est en réflexion pour l'avenir. Si vous êtes témoin de remblais non autorisés ou de remblais de zones humides, signalez-les à votre section départementale.

Basse vallée de la Moder : une difficile protection

Alors que depuis plusieurs années la basse vallée de la Moder fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, la concrétisation de cette protection peine à s'installer.

Nous avons attiré l'attention du comité de pilotage et de sa présidente, Madame la Sous-Préfète, sur des constructions illégales de pontons voire d'un cabanon sur le ban de Roeschwoog d'une part, mais aussi sur une fréquentation anarchique de canoë-kayak de jour comme de nuit sur la Moder.

Nous avons relancé plusieurs fois les responsables pour que des mesures soient prises et qu'on cesse de considérer cette rivière comme une zone de « *non-droit* ».

Pour le problème de la fréquentation, des solutions simples et rapides pourraient être mises en place (règlementation des horaires de navigabilité sur la Moder, développement d'informations sur les secteurs sensibles…) permettraient d'apporter une réponse satisfaisante.

Les bons résultats sur le Brunenwasser en partenariat avec le CRACK (cf. «Vie de notre réseau associatif» p. 44) doivent nous inciter à mettre en place des mesures similaires sur ce secteur sensible et riche en biodiversité.

STEP de la Magel

Deux recours ont été engagés suite au non respect par le maître d'ouvrage de raccorder la station à la Bruche pour le rejet des effluents :

– **un recours et un référé contre le permis de construire** : le Tribunal Administratif de Strasbourg a rejeté le recours portant sur le permis de construire.

– **un recours et un référé contre l'arrêté préfectoral d'autorisation au titre de la loi sur l'eau :** le Tribunal Administratif de Strasbourg a refusé d'annuler l'autorisation au titre de la loi sur l'eau, mais a fait suite à notre demande de modifier cette autorisation afin d'améliorer les mesures de surveillance de la STEP.

Accord de méthode curage des cours d'eau

Par requête du 15 novembre 2012, Alsace Nature a saisi le juge administratif de l'accord de méthode sur le curage des cours d'eau signé par le Préfet du Bas-Rhin, la chambre départementale d'agriculture et certains syndicats agricoles (FDSEA 67 et CDJA 67), en raison des risques majeurs de développement de mauvaises pratiques que celui-ci risque d'entraîner. L'instruction est en cours.

Curage du Kirchgraben à Bernolsheim

Pour avoir curé un cours d'eau sans l'autorisation requise, deux agriculteurs, dont l'un est un ancien maire, avaient été condamnés par le Tribunal correctionnel de Strasbourg à 3 mois d'emprisonnement avec sursis et à verser à Alsace Nature l'euro symbolique demandé. Les prévenus ont fait appel de la décision et la Cour d'Appel de Colmar, dans un arrêt du 27 janvier 2012, a estimé que le Kirchgraben n'était pas un cours d'eau et que les prévenus devaient donc être relaxés.

Curage de l'Otterbach à Zehnacker

Pour avoir curé un cours d'eau sans l'autorisation requise, deux agriculteurs, dont Patrick Bastian vice président de la FDSEA, ont été condamnés par le Tribunal Correctionnel de Saverne dans un jugement en date du 18 octobre 2012. En réparation du préjudice subi et des frais engagés, 1100 euros ont été alloués à Alsace Nature. Les prévenus ont fait appel de la décision, l'audience a eu lieu le 22 février 2013 devant la Cour d'Appel de Colmar.

Nous venons d'apprendre que, comme pour l'affaire du Kirchgraben, la Cour d'appel a relaxé le prévenu. Cette nouvelle relaxe pose de graves questions et envoi un bien mauvais signal au monde agricole qui considère encore que toutes les connaissances scientifiques sur les cours d'eau ne valent rien face aux «pratiques des anciens». Nos cours d'eau ont des soucis à se faire !

GLOSSAIRE

STEP :
STation d'ÉPuration des eaux usées

Dupont de Nemours à Cernay

Un recours contre l'arrêté préfectoral autorisant la société Dupont de Nemours à procéder à la synthèse du Cyxomanil (un fongicide) a été déposé le 30 novembre 2011. L'instruction est close depuis le 30 avril 2012 et l'audience est programmée pour le 10 avril 2013.

A l'heure où nous rédigeons ces lignes le rapporteur public a rendu des conclusions qui nous sont défavorables. Pour autant rien n'est encore définitivement scellé. A suivre…

Pollution de la Thur à Vieux Thann

Une plainte contre X avec constitution de partie civile a été déposée devant le Tribunal de Grande Instance de Mulhouse suite à la pollution par la société Albemarle de la Thur en état de récidive. Par jugement du 28 avril 2010, la société PPC a été condamnée à 20 000 euros d'amende, amende confirmée en appel. Sur les intérêts civils, l'affaire a été renvoyée au 7 novembre 2011. Par jugement du 16 janvier 2012, le Tribunal de Grand Instance de Mulhouse a condamné la société PPC à payer à Alsace Nature 2500 euros au titre des dommages et intérêts, et 1000 euros au titre des frais de justice. La société a fait appel de ce jugement et nous attendons une nouvelle audience.

Remblai à Wimmenau

Depuis octobre 2008, Alsace Nature alerte la municipalité de Wimmenau ainsi que les services de l'État de l'illégalité d'un remblai important, en bordure de cours d'eau, effectué par un habitant de la commune. C'est finalement sur le fondement du droit de l'urbanisme que celui-ci est poursuivi par le Tribunal Correctionnel de Saverne pour travaux d'exhaussement du sol sans permis d'aménager et en méconnaissance du PLU. Par jugement du 17 novembre 2011, le Tribunal déclare ce particulier coupable des faits qui lui sont reprochés et ajourne le prononcé de la peine aux fins de lui permettre de remettre en état initial le terrain. Et c'est un jugement du même Tribunal Correctionnel de Saverne du 9 mai 2012 qui clôt l'affaire en dispensant le condamné de peine et en octroyant à Alsace Nature 1 euro au titre des dommages et intérêts et 65 euros au titre des frais de justice.

Zone industrielle de Riedisheim

Dès 1999, l'administration préfectorale avait diagnostiqué une pollution souterraine massive aux hydrocarbures et aux solvants chlorés de la nappe phréatique sous le site exploité par trois sociétés : Bolloré, Ganter Lavigne, Univar. Depuis, l'affaire a suivi son cours et lors du dernier Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, l'exploitant a proposé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de traiter le problème par bio stimulation, c'est-à-dire en stimulant dans le sous-sol le développement de bactéries mangeuses des molécules à éliminer.

Nous sommes opposés à la résorption de la pollution (hydrocarbures, solvants chlorés) par voie chimique (hyperoxygénation) ou par biostimulation (injection de nutriments pour le développement de bactéries). Les réunions techniques devraient aboutir à des études approfondies avant une éventuelle mise en œuvre.

AGRICULTURE

2012 : Entre espoir et amertume

ALSACE NATURE a participé à une série de réunions et de concertations. Deux manifestations sont particulièrement plaisantes : **les Trophées de l'agriculture durable, décernées par l'administration suite à un jury dont nous faisons partie, et la conférence de l'agriculture biologique qui fait état de la progression de l'agriculture biologique.**

Durant les mois d'été, nous nous sommes fortement impliqués dans deux consultations majeures, l'une concernant le Plan Régional d'Agriculture Durable (PRAD), l'autre étant le diagnostic territorial destiné à déterminer les orientations pour l'utilisation des fonds européens et ceci selon des principes un peu remaniés, dans le but d'être plus transversales et plus cohérentes. Cet engagement sur un suivi de dossiers complexes pose en effet la question de savoir si le temps investi en vaut la peine ; tout dépend de l'écoute qu'il peut y avoir.

Quant aux débats régionaux, nous comprenons bien la résistance des éleveurs de bovins à un décret qui les obligerait à investir lourdement dans du béton pour stocker le lisier plus longtemps ; mais il convient de ne pas oublier que c'est l'inaction des organismes professionnels agricoles, qui conduit la Commission Européenne à condamner la France au regard de la Directive Nitrates. Les vraies priorités sont la biodiversité, dont le maintien des prairies avec une gestion extensive d'une partie d'entre elles, et la réduction, voire l'abandon, des pesticides, grâce, entre autres, aux rotations.

En décembre, l'excellente rencontre « *Agriculture et collectivités* » à Mulhouse a un peu contrebalancé le refus de dialogue exprimé dans un courrier de Monsieur Danesi, Président de la Communauté de Communes du Sundgau, refusant notre participation aux échanges autour d'une filière viande de proximité. Tout le monde peut changer d'avis…

Au niveau national, nous avons poursuivi notre engagement avec FNE, et Alsace Nature continue d'y porter le thème du bien-être animal, avec de plus en plus d'écoute et de résultats. Nous avons été deux personnes à assister au colloque de deux jours sur la douleur des animaux en octobre 2012, organisé par La Fondation Droit Animal (LFDA). Alsace Nature a aussi participé à la journée du 18 décembre, où le Ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll présentait son programme « *produire autrement* » qui fait la promotion d'une meilleure agronomie. Ce programme reste insuffisant par rapport à nos attentes.

Alsace Nature mène un travail de fond sur les porcheries. Après le recours gagné de 2011, un deuxième recours contre une porcherie conventionnelle sur caillebotis a aussi été gagné sur des arguments liés aux émissions d'ammoniac[1], mais l'administration laisse traîner durablement l'obligation de refaire une enquête publique. Quant à la relance d'une plainte à la Commission contre la France pour non application des normes minimales pour la protection des porcs[2], la Commission n'a pas bougé le petit doigt, tout en admettant qu'il y a non-conformité dans de nombreux pays. La Commission annonce en effet vouloir proposer dès 2013 des « orientations » en la matière. Le constat est donc le suivant : si une Directive comporte plusieurs obligations, on peut être heureux si la Commission en fait appliquer au moins une seule (en l'occurrence, dans le cas des truies, seule l'abandon de l'immobilisation en cage individuelle durant une partie du cycle de reproduction sera appliquée, quoique avec beaucoup de retard). Quant à une autre obligation, à savoir donner aux porcs l'accès à des matériaux manipulables suffisants et conformes, et quant à l'interdiction de sectionner les queues en routine, la stratégie de désinformation systématique de la part de la profession a porté et son opposition systématique aux « contraintes » a gagné.

Si aujourd'hui la Commission renonce à appliquer la loi et choisit pour la énième fois la pédagogie, alors peut-être avons-nous malgré tout contribué un peu à faire pression pour qu'il y ait au moins cela.

[1] Recours contre des porcheries industrielles : Alsace Nature a déféré à la censure du Tribunal administratif de Strasbourg deux autorisations d'exploiter des porcheries industrielles en raison de la mauvaise prise en compte de l'environnement dans ces dossiers. Il s'agit des porcheries : Schliffer à Printzheim et GAEC Kaufmann à Obermodern-Zutzendorf Dans l'affaire de Printzheim, le Tribunal Administratif de Strasbourg, par jugement du 19 avril 2011, a annulé l'autorisation querellée. De la même manière, dans l'affaire d'Obermodem-Zutzendorf, le Tribunal Administratif de Strasbourg, par jugement du 18 avril 2012, a annulé l'autorisation querellée.

[2] Plainte adressée à la Commission Européenne pour une mauvaise transposition de la Directive relative au bien-être des porcs d'élevage. En cours (dépôt en mars 2009).

Agir ! Des prix justes pour le respect du vivant.

Alsace Nature a conduit un travail de propositions autonome. Il s'agit d'abord du travail de recherche et de synthèse d'Anne Vonesch, projet soutenu par la Région Alsace, qui a abouti à la transmission d'un dossier à Monsieur Philippe Richert, Président de la Région Alsace. La réflexion est la suivante. **Les dégâts sociaux et environnementaux de la mondialisation et de la compétition effrénée par les prix et par la loi du plus fort sont immenses. Il faut sortir de ce modèle.** Ce n'est qu'à un niveau local que nous pouvons y prétendre, et au prix d'un effort organisationnel et pédagogique considérable. **Ainsi Alsace Nature entre dans le sujet par une approche économique, en reconnaissant pleinement que les prix et la viabilité économique des exploitations sont le nerf de la guerre.** Le consensus jusqu'ici est large, et la conclusion majoritaire est la promotion de l'agriculture de proximité et des signes dits de qualité. Or, l'étude montre que ni l'une ni les autres n'apportent forcément les réponses indispensables aux défaillances les plus profondes de notre système agricole : la détresse des animaux d'élevage et la perte de la biodiversité. L'enjeu commun est le respect du vivant.

Serait-ce possible de valoriser le bien-être des animaux et le respect de la nature ? Comment ?

Diverses expériences de labels « bien-être » existent, et quant à la biodiversité, la LPO a mené un travail de terrain précieux …

Voir http://actus.alsacenature.org/respect-en-plus/

Dans ce même cadre d'idées, un tract a été conçu sur le thème « *Des prix justes pour le respect du vivant* ». Le 2 juin nous avons exécuté une action symbolique à la place Broglie. Une balance fabriquée par nos soins a montré d'un côté des objets représentant les animaux et la nature confiés aux agriculteurs, et de l'autre côté les sous, à savoir le juste prix qui doit impérativement remonter jusque chez l'agriculteur pour lui permettre de travailler

dans le respect du vivant. Une telle balance plus petite a été envoyée, par voie postale, à la Fédération du Commerce et de la Distribution. La FCD a répondu en langue de bois.

Contactez Alsace Nature pour participer aux tractages et animations prévues en 2013 !

Quelle légitimité pour l'argent public ?

58 milliards d'euros ! C'est l'effort des contribuables européens pour la Politique Agricole Commune (PAC). Hélas, l'occasion historique d'un progrès écologique et social par la révision de la PAC a été ratée, avec les votes de la Commission agriculture du Parlement européen. Une campagne in extremis de nos associations qui ont mobilisé en Europe 86 000 signatures (25 000 en France) en direction de nos députés a sans doute contribué à récupérer quelques miettes, mais le Conseil des Ministres en mars 2013 a aggravé l'abandon de la transition écologique. **La PAC a perdu sa justification. L'agrobusiness règne sur nous et sur nos gouvernements, comme les finances.**

Pourtant, face à l'effort financier de la société, la profession agricole pourrait mettre un point d'honneur à pousser plus loin le verdissement de la PAC, la protection des ressources planétaires, l'agronomie à la place des pesticides, et enfin le respect de la biodiversité et des besoins des animaux d'élevage.

Dernière minute ! Agriculture et juste prix

A l'heure où nous bouclons le Citoyen Nature, les éleveurs français multiplient les actions pour des prix justes… rendant encore plus légitimes nos propositions autour de cette question. L'année 2013 montrera, si parmi, eux des personnes seront prêtes à s'engager comme partenaires pour la réciprocité : des prix justes pour le respect du vivant.

Des arguments vaseux

Par pur hasard, **le jour même où Alsace Nature préparait un communiqué de presse pour se déclarer « solidaire » des agriculteurs éleveurs** qui se défendent contre une nouvelle obligation d'investissements lourds dans du béton pour augmenter la capacité de stockage d'effluents, **le monde agricole alsacien manifestait dans la capitale strasbourgeoise contre l'inadaptation de la réglementation «nitrates»** au climat alsacien.

Un tracteur portant un drapeau de la FDSEA s'est rendu devant la maison des associations de protection de la nature (rassemblant Alsace Nature, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Odonat, le Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace, BUFO et le pôle nature et biodiversité de France Nature Environnement) **pour y déverser une benne de «fumier». Sans même avoir pris la peine de justifier ce geste** ou d'en donner la moindre explication, les protagonistes ont filé avant même que les divers occupants des lieux n'aient pu engager une discussion. L'ONEMA (la police de l'eau) a eu droit au même traitement.

La « solidarité » d'Alsace Nature avec les agriculteurs en a pris un coup. Si nous pouvons comprendre les difficultés, besoins et efforts des uns, nous ne pouvons accepter l'incivilité brutale et bornée des autres.

Pourquoi tant de hargne ? Parce que nous avons osé porter plainte pour curage intempestif de cours d'eau et fossés ? Ce conflit juridique, impliquant la condamnation au Tribunal correctionnel d'un dirigeant syndical agricole (relaxé depuis en appel), concerne un élément crucial de notre biodiversité (voir page 14).

Alsace Nature défend en effet les écosystèmes humides fussent-il des cours d'eau a minima, qui épurent l'eau avec leur cortège du vivant, et les trames vertes à travers les paysages les plus fertiles d'Alsace.

Pollutions issues de l'agriculture

Malgré les préconisations Grenelle, les plans Ecophyto 2018 et Ferti-mieux, la pollution de la nappe ne régresse pas. Les dérogations au sujet des épandages aériens et la distribution d'eau hors norme restent courantes.

L'Atrazine a été remplacée par d'autres herbicides ce qui rend les analyses plus complexes. Des pratiques utilisant moins de pesticides et d'engrais dépendent toujours de la bonne volonté des agriculteurs.

Le plan de lutte contre la Chrysomèle (ravageur du maïs) par rotation des cultures est décevant : au lieu d'une rotation une année sur trois, est préconisée une rotation une année tous les 6 ans qui nécessite l'emploi d'insecticides, alors qu'on pouvait l'éviter. Même pour la protection du périmètre de captage d'eau potable, nous n'arrivons pas à faire exclure l'utilisation de pesticides et à faire appliquer les recommandations d'experts.

Agriculture et Biodiversité en plaine et dans le Sundgau

Cette thématique a été abordée lors de l'Assemblée Générale départementale du Haut-Rhin (27 octobre).

D'année en année, nous constatons que dans bien des secteurs, le maïs devient quasiment une monoculture. Principales raisons : facilités de gestion, beaucoup de transformations en Alsace, disponibilité d'eau et bon rapport financier. Les rendements atteignent des records.

Que les exploitants agricoles cherchent à améliorer leur rentabilité comme toute entreprise, c'est normal. **Mais l'aspect économique doit tenir compte des aspects environnementaux et sociaux.** Or, nous observons, côté biodiversité, que des espèces animales et végétales disparaissent ou sont menacées, que des ruches d'abeilles se vident, que la pollution de l'eau, par les pesticides et les nitrates, ne régresse pas, alors qu'elle menace gravement la santé des populations et enfin que les paysages s'uniformisent et se dégradent. **Cependant les alternatives aux pratiques actuelles existent, comme le montrent des essais de l'INRA et des exemples d'agriculture biodynamique. L'inversion de la tendance actuelle prendra certes du temps, mais elle est impérative et urgente.**

Aussi Alsace Nature, soucieuse de l'intérêt général et des générations futures, demande que :

- **les plans de réduction des pesticides et des engrais soient renforcés et parfois contraignants ;**
- **la quantité de pesticides distribuée et leur nature soient bien connues ;**
- **les périmètres rapprochés des captages soient prioritairement protégés en interdisant les pesticides ;**

- **la rotation des cultures du maïs soit accélérée,** comme au Pays Bade voisin pour éviter, entre autres, le traitement chimique contre la Pyrale ;
- **le déchaumage du maïs par herbicides (Round Up®) soit proscrit ;**
- **l'utilisation de produits néonicotinoïdes type Cruiser®, néfaste aux abeilles, soit interdite ;**
- **des essais de démonstration (type INRA, type Biodynamique Wenz) soient conduits en Alsace ;**
- **le cadre socio-économique, nécessaire à la polyculture (marché, coopérations entre agriculteurs…), soit étudié et proposé ;**
- **la future PAC soutienne la réorientation vers une éco-agriculture ;**
- **l'agriculture biologique soit encouragée par des mesures concrètes ;**
- **une structure soit mise en place sous l'égide du Préfet pour développer le dialogue entre agriculteurs et organisations associatives** (protection de la nature, consommateurs…) suivant le principe des collèges.

Hamster : changer de modèle agricole !

A l'occasion de la consultation sur le Plan National d'Action (PNA) Hamster, Anne Vonesch, secrétaire régionale d'Alsace Nature, livre une critique sévère et argumentée de ce plan en ce qui concerne son volet agricole.

Ce plan national d'action pour le hamster s'engage à dépenser des sommes considérables sans poser le problème de fond du système agricole en cause.

Le hamster est un indicateur de la diversité d'un écosystème agricole. Or l'écosystème agricole de la plaine fertile d'Alsace est en crise dans différents domaines, aussi sérieux et inquiétants les uns que les autres :

- la perte en matière organique des sols ;
- la pollution de l'eau par les nitrates et pesticides ;
- la pollution de l'air par les pesticides ;
- la progression de la chrysomèle du maïs ;
- la dégringolade de la biodiversité ;
- la banalisation des paysages ;
- une pression foncière sévère, qui fait, entre autres, que tout le monde hurle à l'unisson contre l'artificialisation des terres.

Le Plan National d'Action (PNA) offrait une opportunité pour soutenir un changement de paradigme en termes d'agronomie et de biodiversité, impactant positivement le cadre de vie et l'attractivité du territoire. **Il est possible d'utiliser les moyens disponibles intelligemment pour répondre à l'ensemble des problèmes listés ci-dessus, tout en fournissant un biotope viable au hamster et à la petite faune de plaine.** Les discussions avec les agriculteurs et la lecture de diverses études me font en effet penser que la réponse aux problèmes du hamster est liée :

- à un sol couvert tout au long de l'année ;
- aux rotations pertinentes lui apportant de la nourriture ;
- à l'enrichissement en humus et au travail superficiel du sol ;
- à l'absence de pesticides ;
- à la connectivité des parcelles favorables...

Tout en réintroduisant des haies, arbres, bandes enherbées, ripisylves… pour l'ensemble de la biodiversité.

Or, ces méthodes agronomiques sont préconisées voire obligatoires en agriculture biologique, mais aussi en agriculture écologiquement intensive, deux approches qui, projetées sur l'avenir, se rejoignent.

Une action prioritaire serait donc de mettre en place une incitation déterminée en faveur des conversions en agriculture biologique dans les zones à Hamster. Il existe une forte demande pour les céréales biologiques. Pour les agriculteurs qui ne veulent pas passer en agriculture biologique, l'adoption de méthodes relevant de l'agriculture écologiquement intensive est une alternative valable, tout en renonçant pour l'essentiel aux pesticides selon les méthodes élaborées par l'INRA.

Une telle approche permet en même temps de répondre aux problèmes de pesticides et de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, de la fertilité des sols, de la chrysomèle… Les efforts pour la biodiversité peuvent bénéficier

à l'ensemble de la faune et à la qualité du paysage. L'abandon des pesticides me semble essentiel pour la protection du hamster, et il vaudrait mieux ne pas attendre l'ultime preuve de cet impact.

Si on peut comprendre la nécessité de maintenir un minimum d'individus pour espérer une redynamisation de l'espèce, le fait d'y consacrer 27 % du budget alors que les milieux restent aujourd'hui largement insuffisants tant quantitativement que qualitativement doit interpeller.

Il se trouve que l'obstacle à la diversification, ô combien nécessaire des rotations, est la forte attractivité économique du maïs grâce à la demande industrielle, associée au fait que, de plus, il nécessite assez peu de travail.

L'élément clé pour rendre viables et attractives des rotations et combinaisons de cultures favorables au hamster est donc la construction des filières correspondantes. La mise en place de filières doit donc être en première ligne du PNA, et avancée en très haute priorité. Or seulement 100 000 € sont attribués à cet objectif!

Les filières peuvent être de deux types :

– **cultures favorables au hamster :** luzerne, blés anciens à récolte tardive…

– **produits étiquetés et valorisés comme étant favorables au hamster, indicateur d'un agro-éco-système sain et durable.** Cela pourrait concerner des produits comme le pain, la bière, du muesli… et, en fait, aussi les filières animales à base de cultures favorables à la biodiversité.

Il est donc nécessaire et urgent de corriger les priorités du présent plan, et ceci au nom de la cohérence, de la transversalité et de la bonne utilisation de l'argent public.

Un recul des terres agricoles ?

Les agriculteurs ne sont pas toujours si virulents pour défendre leurs terres. En l'occurrence, sur le dossier du Golf de la Sommerau à Birkenwald près de Saverne, où ils perdront, si le projet se réalise, 78 ha de belles prairies, ils ont été absents (à part deux d'entre eux) du combat mené par Alsace Nature et par l'Association locale pour la Protection de l'Environnement de la Sommerau (APES).

Depuis 18 ans que le projet existe, ces deux associations ont toujours mis en avant le gaspillage de terres rares et le faible ratio entre cette surface perdue et le nombre d'emplois créés.

Pour que le golf se fasse, les agriculteurs, qui majoritairement n'étaient pas propriétaires, ont abandonné leur intérêt pour la terre en surenchérissant par une demande de compensation financière démesurée qui ne leur rendra pas leurs prés.

Les associations environnementales citées ont, elles, fait un recours juridique. (cf. page 40). De la même manière, quelle ne fut pas la surprise de nos membres de se voir attaquer par les représentants de la FDSEA et des JA lors d'une réunion sur le projet routier A4-Lorentzen. Des agriculteurs favorables au bétonnage de leurs outils de travail…? Pas très cohérent tout cela.

L'Alsace est une région petite, riche et densément peuplée. Un équilibre entre agriculture, environnement et aménagement doit être possible. L'utilisation de friches industrielles devrait être facilitée.

Plantez des haies !

Vendredi 30 novembre et samedi 01 décembre des haies ont été plantées en partenariat avec la toute jeune association Haies Vives d'Alsace sur le domaine agricole « *Bingert* » en biodynamie à Erstein.

Quatre bonnes raisons à cette action :

– aider au maintien d'une agriculture locale de qualité ;

– agir pour la biodiversité ;

– agir pour les cultures (sol, eau, vent, auxiliaires…) ;

– se faire plaisir !!

Au programme : plantations, conférences, repas, contes et bonne humeur.

TRACTAGE - Pesticides et Prix justes

Afin de sensibiliser le grand public aux problèmes des pesticides et au travail que mènent les associations de protection de la nature, des tests de tractage sur plusieurs communes du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, ont été réalisés au printemps et été 2012.

Le but de cette opération visait à sensibiliser sur deux thématiques en lien avec l'agriculture et susciter l'adhésion des citoyens à notre démarche.

Le Réseau Agriculture a proposé deux thèmes en lien direct avec les préoccupations de monsieur et madame tout le monde :

- la consommation et le bien être animal - « ***Des prix justes pour le respect du vivant*** » ;

- l'impact des pesticides sur la qualité de l'eau et de nos aliments « ***Pesticides = Danger*** ».

Environ 10 000 tracts « ***Pesticides = Danger*** » ont été distribués durant toute l'année. La première opération fut lancée par le Groupe Sectoriel Doller sur les communes de Heiteren, Jettingen, Altkirch, Neuf Brisach, Petit Landau, suivie de Pfulgriesheim dans le Bas-Rhin.

Et 2 000 tracts distribués lors de l'opération « ***balance des prix justes*** » en juin, sur la Place Broglie à Strasbourg, et sur les communes de Printzheim et Obermodern-Zutzendorf et environs.

Malheureusement, nous avons du mal à évaluer ce nouveau mode de sensibilisation. Même si nous avons enregistré quelques adhésions à la suite de ces campagnes, l'impact de cette sensibilisation est difficile à mesurer.

D'autres campagnes de tractage devraient être organisées courant de l'année 2013 avec les mêmes outils.

FORÊT

MAIN BASSE SUR NOS FORETS

La gestion forestière en mutation vers l'intensif

L'**AGRICULTURE** intensive nous a déjà tant donné… sa «*créativité*» à façonner nos paysages en les soumettant aux exigences physiques toujours plus exorbitantes de la mécanisation agricole. L'exportation de ce modèle à la gestion forestière (de la plantation à la récolte) nous expose–t–elle aux mêmes standardisations, banalisations et uniformisation de nos forêts ? La tendance irait malheureusement dans ce sens, oui.

En contrepartie d'un avantage sur le plan de la pénibilité du travail et de la réduction des traumatismes corporels, **le gestionnaire forestier d'aujourd'hui se soumet à l'impératif de la rentabilité.** Les contraintes économiques que sont l'investissement en machines, le coût de la maintenance, les charges salariales, impliquent une cadence de travail élevée et un volume important à traiter. **Ainsi, pour satisfaire les exigences de la gestion forestière en mutation vers l'intensif, l'utilisation de l'abatteuse-ébrancheuse-billonneuse se révèle incontournable. Or cette dernière nécessite la standardisation de la récolte d'une part** (troncs droits, peu de branchaison) **et des méthodes culturales d'autre part** (la ligniculture en semble l'expression la plus aboutie)**.**

Par ailleurs, l'augmentation de la cadence des opérations d'exportation entraîne la nécessité de dessertes (des pistes et des routes), de couloirs de cloisonnement (le poids des engins tasse, imperméabilise, asphyxie les sols), de places de dépôts et d'aires de retournement des camions-grumiers. Ces aménagements doivent permettre aux semi-remorques d'aller chercher les bois jusqu'au cœur des massifs puis de les acheminer jusqu'au lieu de transformation sans rupture de charge. Mais quelle surface doit être dévolue aux infrastructures en forêt ? Les documents de planification devraient impérativement mentionner les surfaces dévolues aux infrastructures afin que le propriétaire prenne pleinement conscience de la portée de ses choix sur l'avenir de sa forêt. **Malheureusement dans l'ensemble, les débats sont faussés parce que les solutions techniques sont présentées par des opérateurs (ONF, CRPF…) qui sont rémunérés en grande partie sur le volume de travaux, les coupes et que la création d'infrastructures stimule les deux.**

Les futaies régulières et leur corollaire, les coupes rases, bien que limitées en surface par le label PEFC, favorisent la monoculture et cet ensemble se conjuguant, en théorie, avec le «*produire plus*», s'accorde mal avec le «*préserver mieux*» de notre Grenelle.

Plutôt que de réduire le tonnage des engins, de maintenir le bûcheronnage manuel (et les emplois) ou de favoriser les méthodes de débardage alternatif, le choix de nos décideurs forestiers s'est porté presque exclusivement sur un formatage de nos forêts adapté à une mécanisation surdimensionnée.

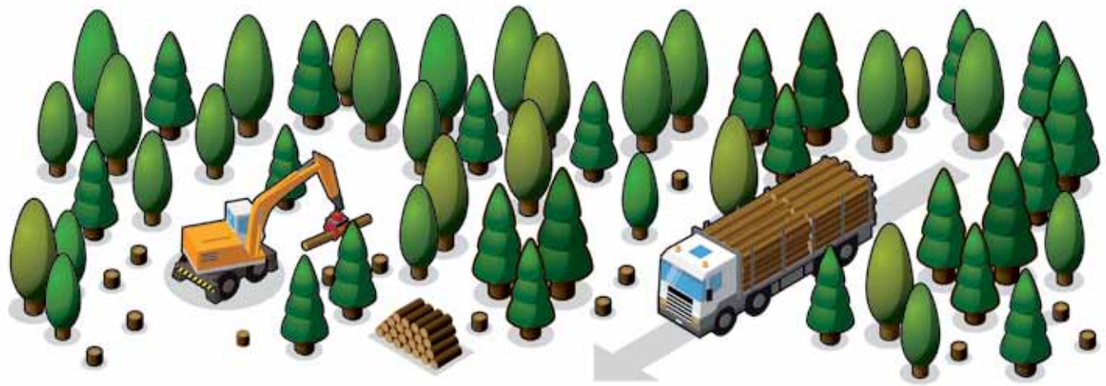

Le jeu des subventions dans la restructuration du foncier forestier

Les Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Forestier (PPRDF), instaurés par la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP) du 27 juillet 2010, identifient les massifs forestiers insuffisamment exploités pouvant contribuer à la mobilisation de volumes supplémentaires de bois. Ils analysent par massif les causes du manque d'exploitation pour définir un programme d'actions prioritaires permettant dans les massifs identifiés une mobilisation supplémentaire de bois.

L'exclusion des Associations de Protection de la Nature des Comités d'élaboration des PPRDF laisse planer de sérieux doutes quant aux ambitions de prise en compte environnemental des différents projets. Ainsi, par requête du 20 juillet 2012, Alsace Nature a saisi le juge administratif de l'arrêté approuvant le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier, en raison du caractère gravement impactant pour la forêt de nombreuses dispositions de celui-ci. L'instruction est actuellement en cours.

Concernant la mise en place du FA3R (Fonds d'Aide à la Reconstitution de Peuplements Résineux), **rien ne semble devoir être retenu du passé récent ayant mis à mal nos forêts. Les monocultures de résineux ayant démontré leur manque de résilience face aux aléas climatiques (tempêtes, sècheresse…) et aux ravageurs**, les indemnités (de l'ordre de 415 millions pour la reconstition de la Forêt d'Aquitaine) que l'Etat consent à verser aux sylviculteurs sinistrés, viennent boucler la boucle.

Forêt de Heiteren : des panneaux solaires à la place de la forêt ?

Les reliquats de forêt rhénane sont toujours sous la menace d'une zone économique (CCI Colmar). Selon les dernières informations dont nous disposons, **il serait envisagé de défricher environ 50 ha de forêt rhénane pour y installer une centrale photovoltaïque !** Un commentaire est-il nécessaire ?

Natura 2000 forêt de Haguenau

L'élaboration du DOCOB ZPS, directive Oiseaux, a été lancée officiellement. Le groupe sectoriel d'Alsace Nature a demandé la prise en compte des éléments d'une bonne gestion durable de la forêt : futaie irrégulière, maintien de gros bois, zones de sénescence, recours limités au cloisonnement, pas d'interventions mécaniques au printemps…

Après de vifs échanges avec l'ONF il a été retenu que ces points seraient pour certains mentionnés dans les objectifs généraux du DOCOB, pour d'autres proposés sous forme de contrats, mais dans tous les cas ne seraient pas intégrés à la charte. **Si même dans les sites Natura 2000 il faut se battre pour l'évidence, qu'en sera-t-il dans les autres forêts ?**

UPM : une unité de production de biocarburants sur le site de Stracel à Strasbourg

Le projet de création d'une unité de production de biocarburants sur le site de Stracel à Strasbourg a pour enjeu notamment de « *favoriser la filière bois* » jolie formule pour dire « *industrialiser l'exploitation forestière* »…

Le programme, d'un coût total de 411 millions d'euros prévoit la construction d'une unité de production de biocarburant au port du Rhin. Il doit développer un procédé nouveau encore expérimental : la production de biocarburant de deuxième génération à partir de biomasse lignocellulosique (de bois) par voie thermochimique. Pour l'heure, les taux de rendement annoncés ne dépasseraient pas les 45% !! 65% du bois injecté dans ce système serait perdu

Si ce projet aboutit, la production débutera au mieux début 2014, alors que les études datent de 2009. La demande en bois énergie croit de 20% par an (selon certains auteurs) au niveau européen. Avec un tel boom, l'état des stocks en 2014 ne sera vraisemblablement plus en cohérence avec l'étude FCBA : « *approvisionnement bois du projet BTL UPM* » datant de 2009. Cette étude qui fait référence aux expertises (Fibois-IFN-Ademe 2009) ne s'engage pas au delà de 2020. Ceci nous apparaît comme une vision à très court terme d'une ressource à plutôt considérer à une échéance de 30 à 40 ans, voire plus. Si un projet de biodiesel doit voir le jour, nous n'imaginons pas cette activité s'arrêter en 2020 ; alors quelle assurance a–t–on que la disponibilité de bois sera suffisante en 2030 alors que la situation actuelle est déjà très tendue ? Et quelle sera alors l'attitude des industriels ?

Ce projet (qu'on labellisera sans doute Développement Durable) est une hérésie qui, sous couvert d'emploi (60 emplois annoncés), va engloutir non seulement des millions d'euros au profit d'actionnaires et réduire nos forêts à des champs d'arbres. **Cela interdira tout autre projet d'utilisation du bois pour des projets locaux… Arrêtons le massacre !**

Forêts : Alsace Nature lance un inventaire des arbres remarquables. Vous pouvez y participer !

Dans un contexte où l'exploitation forestière s'intensifie, **il est urgent de préserver les ilots de naturalité qui subsistent encore et d'en reconstituer de nouveaux pour le futur. C'est pourquoi Alsace Nature demande que 10 % des forêts publiques soient classées en réserve intégrale.** Mais, au-delà de ces noyaux, il convient d'assurer un maillage dense de micro-biotopes dans l'ensemble du territoire forestier. Les ilots de sénescence ou de vieillissement, ainsi que les arbres « *bio* » de l'ONF y participent, mais restent dans des proportions trop faibles. Et, souvent des arbres qui auraient un bel avenir biologique sont coupés pour des questions de rentabilité à court terme.

C'est pourquoi **Alsace Nature a décidé de lancer son propre inventaire d'arbres remarquables dans la perspective d'obtenir ensuite une protection à long terme de ces arbres.** Vous pouvez y participer en contribuant à cet inventaire près de chez vous. Une fiche guide sera éditée prochainement.

DÉCHETS

Diminuer la production de déchets et augmenter le recyclage

La problématique environnementale des déchets tient à deux points : la quantité de déchets produits et le manque de recyclage de la matière. Croissance de la population ? Avenement de la société de consommation ? Quelles qu'en soient les causes, la quantité de déchets a plus que doublé en 50 ans. Ils ont un fort impact sur nos ressources (fabrication, transport…), nos milieux (pollution de l'air, de l'eau, des sols) et la biodiversité.

En ce qui concerne la production de déchets, l'enjeu global consisterait donc à modifier profondément les modes de consommation et de production de notre société par une sobriété dans l'usage des biens matériels. Au delà des grandes politiques de réduction et de prévention des déchets que nous souhaitons voir mises en place (retour des emballages chez le producteur, favoriser l'éco-conception, réexaminer la question des déchets industriels et des boues, développer la transformation des déchets, …) chacun est libre de ses gestes quotidiens et de ses choix d'achat. Dans toute cette palette d'actions, il nous parait important de développer des actions contre le gaspillage alimentaire et cherchons donc à former un groupe de travail motivé sur la question.

En 2010 en Alsace, près de 540 kg de déchets par habitant et par an ont été relevés (*données ADEME*).

Pour ce qui est du recyclage, nous encourageons bien évidemment la politique du tri, pour que celui-ci devienne un geste « *réflexe* », mais également le compostage individuel. **Il est important que les collectivités généralisent la collecte séparative des déchets organiques (3ème poubelle), l'organisation de filières de recyclage performantes, ainsi que la mise en application de la redevance incitative.** Ces dernières se développent, peut être y êtes vous déjà même passé dans vos communes ?

1/3 seulement de nos déchets est recyclé. Le reste est incinéré ou enfoui.

Une lutte acharnée contre les décharges sauvages

Alors que la sensibilisation fonctionne depuis des années, on observe que nombre d'espaces naturels sauvages sont le siège d'actes contre-nature : les décharges sauvages. **Des dépôts qui peuvent subsister pendant des mois sans que personne ne s'en soucie et constituent ainsi des appels d'air à la décharge. Pour faire cesser ces pratiques d'un autre âge, nous poursuivons certains contrevenants.** Le cadre législatif laisse toutefois des seuils qui nous interdisent des poursuites systématiques. Toujours est-il qu'un partenariat plus étroit avec les agents de la police de l'environnement doit nous permettre, dans le futur, de montrer que ce genre de pratique ne peut plus rester impuni.

Un autre phénomène moins visible, plus diffus est la pollution des bords de route, autoroutes, voies de chemins de fer… par des emballages, bouteilles, pneus, plastiques en tous genres. Il semble que l'impunité soit de mise dans cette affaire, malgré un cadre législatif existant.

Si lors de vos sorties, promenades vous êtes témoin de la présence de décharges sauvages sur le territoire, si vous souhaitez « *déclarer la guerre* » à cette « *agression* » : associez-vous à un groupe sectoriel pour faire un état des lieux le plus complet possible des différents sites : (photos, types de déchets, quantités…), puis de faire enlever tous ces dépôts par les municipalités concernées (opération nettoyage). Des formations sur les décharges sauvages ont également été dispensées par notre service juridique en 2012, pour étudier le cadre législatif, évaluer les causes, les conséquences, proposer des solutions, les exposer à nos élus.

StocaMine

Le Collectif Destocamine, dont Alsace Nature est membre, exige toujours un déstockage complet, alors que le liquidateur de l'entreprise Stocamine préconise l'enfouissement définitif.

Ce Collectif a organisé d'importantes manifestations, a sollicité l'appui des élus et communes avec succès, a interpellé les candidats députés, a rencontré des autorités jusqu'au Ministère et a lancé avec succès, une pétition devant le Parlement Européen (15 000 signatures). Celle-ci a été acceptée par la Commission des Pétitions du Parlement Européen.

Mais la décision prise par la ministre de l'écologie n'est qu'une demi-mesure : déstockage des déchets mercuriels et confinement des autres déchets dans les galeries (pour un coût de 100 millions d'euros).

La nécessité de mise en place de filières de traitement de détoxication pour les déchets existants est généralement ignorée.

Le maintien de déchets dans les galeries va rendre une pollution de la nappe phréatique inévitable à long terme. C'est pourquoi, nous proposons un déstockage complet.

Le collectif Destocamine a proposé à Philippe Richert, Président du Conseil Régional, un expert suisse (Marcos Buser) qui affirme que le déstockage complet est possible et pour un coût de 60 millions d'euros.

Jean Paul Lacôte, président d'Alsace Nature Haut-Rhin, a rencontré Philippe Richert qui est favorable à ce déstockage complet. Ce dernier a déjà relancé Madame la Ministre de l'Ecologie Delphine Batho. Nous attendons sa réponse.

Décharges de Bonfol et du Letten

Le retrait des déchets de l'industrie Bâloise est terminé au Letten et se poursuit à Bonfol.

La pollution d'un ruisseau à Hagenthal-Le-Bas est due à des déchets de fabrication de Lindane (de l'usine Produit Chimique Ugine Kuhl (PCUK) se trouvant dans des gravats répandus.

Après des analyses complémentaires, le Préfet a ordonné l'assainissement des chemins ruraux pollués.

Décharges sauvages de Mutzig-Molsheim

Suppression d'une décharge sauvage à Mutzig et à Molsheim suite à la rencontre d'Alsace Nature avec la sous-préfète et présentation de ces deux dossiers.

A Mutzig, une autre décharge plus ou moins sauvage, contrôlée par la mairie, est maintenant clôturée et fermée. Celle-ci est réservée au stockage des déchets verts de la commune.

Semaine Européenne de réduction des déchets

Du 17 au 25 novembre 2012 se tenait la semaine européenne de réduction des déchets. Le groupe sectoriel CUS a installé une exposition temporaire au CIARUS, l'auberge de jeunesse de la rue Finkmatt à Strasbourg. Des carnets sur le tri des déchets, des jeux de sept familles, des autocollants « *Stop Pub* » réalisés par France Nature Environnement ont également été distribués.

Le déchet le plus facile à traiter est celui que l'on ne produit pas ! Un autocollant *Stop-pub* sur votre boite aux lettres, c'est 40 kg de papier évité, alors venez en chercher aux sièges d'Alsace Nature et distribuez-les autour de vous.

Lancement du projet ECO-REST'O

Alsace Nature souhaite développer une opération contre le gaspillage alimentaire au restaurant. D'après le dernier rapport du ministère à ce sujet, un tiers des aliments serait perdu ou gaspillé. Or en fin de « *chaine alimentaire* » ce sont les restaurants commerciaux (par opposition à la restauration collective telle que les cantines…) traditionnels et gastronomiques qui engendrent les plus grosses pertes.

Nous projetons de promouvoir 3 gestes simples auprès des restaurateurs :

1. Je propose des portions de taille variable pour que chacun puisse adapter la quantité à son appétit,
2. Je propose d'emballer les restes provenant des assiettes (doggy bag),
3. Je donne les surplus de commandes encore consommables aux associations caritatives,

Nous proposons un projet en 3 étapes : un sondage de l'opinion publique (consommateurs et restaurateurs, indépendamment), si celui-ci est concluant, il sera suivi d'une étape avec des « restaurants-test », ambassadeurs du programme, pour finir sur une étape de lancement général en 2014, pour l'année européenne contre le gaspillage alimentaire.

Actuellement, nous sommes dans la phase de sondage. Si vous êtes restaurateur ou consommateur et que vous n'avez pas encore répondu à ce sondage d'opinion sur vos habitudes de consommateion au restaurant, rendez-vous sur le site internet d'Alsace Nature !

ENERGIES

L'ÉNERGIE est au coeur de toutes les activités humaines et pose aujourd'hui de terribles problèmes : coût de l'énergie et développement corrélatif de la précarité d'un très grand nombre de nos concitoyens, centralisation de l'énergie, absence d'autonomie énergétique de la plupart des régions françaises… Un des problèmes les plus préoccupants aujourd'hui est sans doute l'atteinte aux ressources naturelles (qui, rappelons le, sont gratuites à la base), qui se raréfient et s'épuisent. Pétrole, gaz, charbon, tous les minerais métalliques, l'uranium… sont toutes des ressources épuisables (ou en tout cas, leur cycle de renouvellement nous dépasse largement). Pourtant, elles constituent aujourd'hui une frange très conséquente de notre approvisionnement. Les énergies renouvelables (air, eau, marée, soleil…) qui ont tant peiné à se développer ont été reprises en main par des développeurs privés. Loin de nous l'idée de penser que parmi ces derniers, tous sont des financiers, mais malgré tout, ils sont encore nombreux à ne connaitre qu'une valeur étalon : le taux de rentabilité. Pourtant, nous avions là une formidable occasion de développer une énergie citoyenne, une possibilité d'amener nos voisins et voisines à se questionner sur l'énergie. Cela n'aura lieu que dans de rares projets et repose le plus souvent sur la volonté d'un élu ou d'un groupe d'élus.

Que penser des projets de développement de panneaux photovoltaïques en plein champ ? Doit-on, dans le contexte actuel, défricher des forêts, stériliser des terres arables pour y implanter des panneaux producteurs d'électricité ? Doit-on, pour fabriquer du « *bio* » éthanol tabler sur la coupe des forêts françaises ? Est-il acceptable que l'énergie nécessaire à l'ensemble des concitoyens devienne un business ?

Pour nous, la réponse est clairement non !

Alors que la transition énergétique est dans toutes les bouches, il apparaît comme une évidence que, si nous ne revenons pas sur notre consommation énergétique (qui reste croissante depuis des décennies), notre société s'enfermera dans une impasse conduisant à la précarisation énergétique grandissante de la plupart de nos concitoyens.

Comment réduire notre consommation d'énergie dans un système où la recherche de croissance permanente est totalement antinomique avec cet objectif? Depuis la révolution industrielle, nous sommes en augmentation constante et quasi exponentielle de cette demande en énergie. Mais jusqu'à quand ? Les ressources naturelles diminuent dangereusement et l'homme tente par tous les moyens d'exploiter jusqu'à la dernière goutte les ressources fossiles, laissées de côté jusque là par manque ou absence de techniques d'exploitation adéquates ou suffisantes.

Les techniques se développent et l'exploitation des ces ressources est en pleine essort. Le meilleur exemple étant sans doute les gaz et huiles non conventionnels (dits Gaz de Schiste) Nous demandons : **quel prix pour l'environnement et pour la santé humaine ?**

Même les catastrophes nucléaires majeures n'arrivent pas à faire plier les politiques sur la nécessité d'abandonner ces techniques d'un autre âge, dont le rapport risque-bénéfice est trop élevé. A la question « *pourquoi ?* » on nous répond "*fleuron de l'industrie française*"… Les risques encourus par les citoyens ne pèsent visiblement pas très lourd face au PIB…

Lors de son Assemblée générale régionale (14 avril 2012), Alsace Nature (re)demande la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Fessenheim et une véritable transition énergétique.

En s'appuyant sur l'originalité du regard d'Alsace Nature qui consiste à apporter un éclairage particulier sur les impacts naturalistes des formes de production et de consommation énergétiques, l'Assemblée Générale estime que **cette transition doit reposer sur trois axes essentiels : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, le remplacement des énergies fossiles et fissiles.**

Concernant la sobriété énergétique, Alsace Nature considère qu'il s'agit d'un enjeu crucial. En effet, à consommation constante il est illusoire, en l'état actuel des technologies, d'espérer transférer la production énergétique sur des énergies renouvelables sans avoir un impact fort sur les écosystèmes. Même s'il est vrai que la substitution d'énergies polluantes et dangereuses par des énergies renouvelables produites dans des conditions écologiques est toujours un bénéfice social, économique, écologique et politique (indépendance énergétique). **Nous estimons également que les mesures de réduction actuellement programmées ne seront pas suffisantes et que l'enjeu consiste à modifier profondément les modes de consommation et de production de notre société.**

- **une réduction massive de la consommation énergétique et de l'empreinte écologique ;**
- **une réorientation forte de l'économie vers l'efficacité énergétique ;**
- **le remplacement démocratiquement élaboré et contrôlé des énergies fossiles et fissiles par des énergies renouvelables,** présentant des impacts écologiques faibles et maîtrisables, des cycles de vie soutenables et des bénéfices sociaux.

Concernant en particulier la sortie du nucléaire, notre situation transfrontalière avec la Suisse et l'Allemagne nous montre que des perspectives réalistes sans nucléaire sont possibles. Alsace Nature est consciente de sa responsabilité pour transférer ces expériences en France, et pour interroger la pertinence de la politique française actuelle. En conséquence, nous avions demandé aux candidats aux élections présidentielles et législatives :

- **de se prononcer pour l'arrêt immédiat de la centrale nucléaire de Fessenheim,**
- **de s'engager dans la mise en œuvre rapide d'une véritable transition énergétique.**

Ces propositions ont été reprsies par FNE dans le cadre de « *l'appel des 3000* » auprès des candidats à la Présidentielle (Congrès Montreuil). Alors que des discussions portant sur la mise en œuvre des nouvelles mesures de sécurité, exigées par l'Autorité de Sureté Nucléaire, sont en cours, le Président de la République annonce la fermeture pour fin 2016. Il n'y a pas lieu de nous démobiliser pour qu'elle devienne effective. Risque du dossier : une fermeture retardée dans le cadre du renouvellement du parc énergétique français.

Depuis peu, un délégué interministériel pour la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim a été nommé en la personne de Monsieur Rol-Tanguy. Nous avons entamé un travail de rencontre avec lui pour nous assurer de la mise en oeuvre effective de cet engagement présidentiel.

Chaine humaine pour sortir du nucléaire

Le 11 mars 2011 débutait la catastrophe nucléaire de Fukushima, qui continue aujourd'hui de contaminer le Japon. **Un an plus tard jour pour jour, le réseau Sortir du Nucléaire appellait à un grand rassemblement pour dénoncer le risque de catastrophe nucléaire en France et pour affirmer, tous ensemble : « *sortir du nucléaire, c'est possible !* » en formant une grande chaîne humaine dans la région la plus nucléarisée d'Europe.**

C'est en se mobilisant par dizaines de milliers que les Allemands ont obtenu une décision de sortie du nucléaire d'ici 2022. Nous aussi, nous devons établir un rapport de force avec ces élites coupées des citoyens, qui nous imposent le danger nucléaire. Indignons-nous, mais surtout rassemblons-nous : c'est en étant nombreux que nous sommes forts.

Condamnation d'EDF

C'est une première ! Lundi 03 décembre, EDF a été condamnée par la Cour d'appel de Toulouse à 4000 euros d'amende pour de multiples négligences ayant conduit, en janvier 2010, au déversement de 450 litres d'effluents radioactifs dans le milieu naturel par la centrale nucléaire de Golfech. Une condamnation qui ouvre la voie à bien d'autres…

Le tour de Fessenheim

Du 22 au 24 juin, les associations Anti-Atom-Gruppe Freiburg, Stop Fessenheim et le CSFR se sont associées pour proposer une nouvelle forme du fameux « *Tour de Fessenheim* », une manifestation cycliste pour la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, dont la dernière édition date de 2006.

Cette édition 2012 se voulait pédagogique et conviviale. En effet, les associations écologistes ont choisi de mettre l'accent sur le développement des énergies renouvelables dans la région. **C'est donc sur leur vélo que les participants ont été conviés à découvrir quelques installations des deux côtés du Rhin, avec nuitées sous tentes et soirées ponctuées de présentations d'experts, d'échanges et de musique.** L'objectif était de montrer comment l'énergie nucléaire peut être remplacée par des alternatives, nombreuses et réalisables à l'échelle locale. Au programme, entre autres : des initiatives locales, telles que les microcentrales hydrauliques de Oskar Kreuz à Emmendingen en Allemagne ou le toit solaire et la chaufferie bois sur le domaine viticole de Jean Pierre Frick à Pfaffenheim.

Le danger du nucléaire restant néanmoins en toile de fond de ce projet est mis en exergue par une action symbolique au cours de l'étape de Colmar. Les associations ont souhaité ainsi faire entendre au nouveau Président François Hollande que le danger de Fessenheim est permanent et qu'une simple promesse est tout bonnement insuffisante. D'autant que cette promesse ne concerne que la fermeture de Fessenheim, alors que **nous insistons depuis toujours sur la nécessité d'une véritable transition énergétique, faite de sobriété énergétique, d'efficacité énergétique et du développement de toutes les énergies renouvelables, bien plus créatrices d'emplois que le nucléaire : l'Allemagne en est un exemple flagrant.**

Cette transition, sur laquelle le gouvernement français est encore bien frileux, est pourtant déjà enclenchée par des initiatives locales, des deux côtés du Rhin, grâce à la volonté des citoyens désireux de garder le choix de leur mode de vie, respectueux de notre planète et responsable vis-à-vis des générations futures. Les pionniers du solaire ne sont-ils pas issus de la farouche résistance au nucléaire des années 70 à Wyhl, puis de Kaisergaust à Gerstheim dans la plaine du Rhin ? Des mouvements comme ceux de Rob Hopkins, initiateur des « villes en transition » sont également là pour prouver qu'il nous est possible, sans pour autant revenir à l'âge de pierre, de remettre en question les acquis de la société actuelle et d'évoluer vers un mode de vie plus respectueux de la nature et donc de l'Homme.

Ce tour de Fessenheim s'est conclu dans la commune d'Ungersheim qui fait partie du réseau des « *villages en transition* ».

Eoliennes du bois de Belfays (Saâles)

Le difficile chemin de la négociation, ou EDF sera toujours EDF

Le 21 décembre 2011, nous rencontrions, à Saâles, les élus porteurs du projet d'implantation d'un parc éolien sur le site de Belfays, ainsi que le développeur. **Pour mémoire ce projet avait fait l'objet d'une opposition d'Alsace Nature lors de l'enquête publique par insuffisance de prise en compte des enjeux naturalistes et notamment des chiroptères.**

Lors de cette rencontre les élus ont fait valoir les motivations d'un tel projet à savoir le développement d'un mode d'énergie renouvelable, le souhait de développer un projet d'énergie citoyenne, leur volonté de faire de ce projet transrégional un projet exemplaire. De notre coté, nous avions fait valoir la problématique de la prise en compte des chiroptères et les risques qu'encouraient les porteurs d'un tel projet si le parc éolien devait présenter un impact fort de ce point de vue.

Ainsi, après un débat approfondi en Comité Directeur Régional, et compte tenu de l'intérêt citoyen du projet, nous avons choisi de collaborer étroitement pour que le porteur de projet (EDF Energies nouvelles) intègre dans son travail un vrai projet d'évitement, de réduction et de compensation et que nous puissions, collectivement, mettre en avant l'exemplarité de ce projet.

De très nombreuses réunions et échanges ont eu lieu autour de ce projet tout au long de l'année 2012 et début 2013 afin de déterminer une stratégie de bridage des éoliennes permettant de réduire significativement le risque de destruction des chiroptères.

Malheureusement nous ne pouvons que faire le constat d'une très grande difficulté à travailler sérieusement avec EDF-EN.

Les jeux de données qui nous ont été fournis pour élaborer la stratégie d'évitement ne semblent qu'être partiels, les discussions et les avancées obtenues en réunion avec les techniciens ont régulièrement été remises en question dans un processus opaque par les décideurs d'EDF… que nous n'avons jamais pu rencontrer.

Où en est-on 16 mois plus tard ?

A l'heure actuelle nous n'avons plus aucune nouvelle d'EDF-EN. Alors que nous avons déposé des recours contre le Plan d'Occupation des Sols de Saâles et les 10 permis de construire à titre conservatoire en attendant l'aboutissement des négociations. **EDF-EN semble jouer la montre et vouloir faire porter à Alsace Nature la responsabilité d'un éventuel échec**. Heureusement que le dialogue entre nous et les élus porteurs du projet fonctionne et que ces derniers ont suivi l'ensemble des discussions leur permettant de mesurer les efforts faits par Alsace Nature pour trouver des compromis acceptables en vue de la réalisation du projet.

Malheureusement, renseignements pris auprès d'autres régions françaises, il semble que cet « méthode de travail » soit fréquente dans les dossiers pilotés par EDF-EN et nous ne sommes pas les seuls à faire le constat qu'EDF-EN, par sa taille et sa puissance économique, pourrait sans doute être à même de mener des projets vertueux si l'appât de résultats financiers ne les conduisait pas à voir le monde via un prisme s'exprimant uniquement en euros.

Pour autant et malgré toute cette mauvaise volonté de la part du développeur nous continuons, en lien avec les élus, à tout faire pour conjuguer développement de ce projet et protection de la biodiversité. Deux raisons nous guident dans ce choix : la parole donnée de travailler en étroite collaboration à l'émergence d'un projet exemplaire et le désir d'éviter des conflits futurs. En effet, que ferons-nous si le parc était construit et conduisait à la mortalité de centaines de chauves-souris ou d'oiseaux par an ? Alsace Nature et ses associations ne pourraient rester silencieuses face à un tel problème.

Nous observons que dans le monde de l'éolien, le développeur est souvent amené à revendre les éoliennes à peine construites. Ainsi, ce n'est pas celui qui choisit l'inaction aujourd'hui qui portera demain la responsabilité des éventuels dommages… Il reste du chemin à faire pour que le monde des énergies renouvelables ne soit pas uniquement un outil de spéculation selon le principe de « *après moi le déluge* »…

A tous ceux qui continuent de dire ou de penser qu'Alsace Nature est anti-éolien, nous les invitons à regarder où se situent les véritables blocages…

Le coup de gueule du pilote « réseau énergie »

Tiens, j'ai juste envie de vous recoller le texte de l'an dernier, tellement la stratégie de l'autruche me semble adoptée, de haut en bas et de bas en haut de la pyramide (de Ponzi) sociale. Singeons-nous les uns les autres ? Et cela avant tout en prenant pour exemple celles et ceux de nos semblables pour qui « *consommer bien plus qu'une planète par an* » est depuis plus de 25 ans une réalité ?

Dans les mass-médias français, il y a plus ou moins silence radio à propos de nos faibles actes en matière d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables en 2012. Pour autant, nous avons droit à du « *Exit Fukushima : circulez, y'a rien à voir* ». Pas même la piscine du réacteur N°4 ? Bref, on vous reparlera, ou pas, de la fermeture et de la dépollution des mines d'uranium au Niger et accessoirement de celle de la centrale nucléaire de Fessenheim une fois que ce sera fait.

Oui, parce qu'en attendant, vu tout ce qui nous pend pourtant déjà au nez (*), y'a pas encore d'eau spécialement chimystifiée sous nos pieds. Alors pourquoi ne pas dire « welcome » aux huiles et gaz de schiste ou houille et autres carabistouilles ? Ca nous occuperait. Non ? Et ces pauvres exploitants de puits de gaz de schiste, dont les rendements chutent de 40 à 60 % dès la seconde année… N'avez-vous vraiment plus de compassion pour eux ? Ne voulez-vous vraiment pas qu'ils puissent préserver leurs emplois plutôt que votre eau ?

Oh oui, le pétrole avec ses dérivés industrialisés, ainsi que le nucléaire rayonnant tuent, le climat se réchauffe, les ressources fissiles et fossiles y contribuent et diminuent, l'analyse du cycle de vie et l'impact environnemental des techniques d'économie d'énergie, ainsi que ceux des outils de production d'énergies renouvelables ne sont pas parfaits, les riches deviennent plus riches et les scientifiques ne peuvent rien trouver à redire à tout cela… Dur, dur. A priori, nous allons tous mourir.

Est-ce là la raison pour laquelle certaines personnes préfèrent ne pas chercher à protéger la nature ?

(*) mmh les bons résidus de nanotech, miam miam pour ceux de médocs et hip hip hip hourra pour les restes de pesticides et autres « ! ^%? ! -eries » que nous avons

NATURE

QU'IL s'agisse des Noctules à sauver en plein hiver à Strasbourg, de la faiblesse de la charte renouvelée du Parc Régional des Ballons des Vosges à regretter, de l'intégrité des espèces comme le Grand Hamster ou le Loup à garantir, ou encore de la création de réserves naturelles à saluer, les sujets de préoccupation n'ont pas manqué pour notre fédération en cette année 2012. La liste pourrait d'ailleurs être allongée à volonté, tant la plupart des dossiers que nous traitons, même sous d'autres chapitres, touchent directement la nature. Cette nature qui devient de plus en plus un bien marchand et technocratisé, compensable à loisir. Même si nous sommes les derniers à le faire, nous avons la responsabilité de rappeler que ce qui importe dans notre relation à la nature ce n'est pas seulement son côté utilitaire et monétarisable, mais surtout l'émotion qu'elle suscite en nous, le sens de la beauté et de l'harmonie, son altérité… toutes choses qui ne sont pas achetables.

Massif du Hohneck : les associations se mobilisent pour la remise en état d'un site « Natura 2000 »

Alsace Nature a participé ce 23 septembre, à l'action symbolique organisée par le collectif biodiversit'haies 88, pour réclamer la remise en état d'un secteur du Hohneck où un circuit de BMX a été construit sans autorisation.

Une cinquantaine de personnes, membres de diverses associations, dont Alsace Nature, s'est réunie pour dénoncer la construction du circuit de BMX par le propriétaire de l'auberge « Au Pied du Hohneck », et surtout réclamer la remise en état du site, classé en zone Natura 2000.

Suite à l'action des associations auprès de la Préfecture, cette remise en état avait été annoncée mais pour l'instant rien n'a été fait.

L'action visait à montrer que nous restons vigilants pour voir aboutir la fin de ce dossier et pour élargir le débat à l'ensemble du massif vosgien.

« *On veut attirer l'attention des institutions sur tous les projets qui transforment peu à peu les hautes chaumes en parc d'attraction* », indique Dominique Humbert, citant le projet de télécabine à Mittlach ou encore le rallye de France… Autant d'actions de destruction massive de la biodiversité.

Réserve Naturelle Nationale d'Illkirch-Neuhof : 25 ans après… enfin !

Alsace Nature et l'ensemble des associations de protection de la nature ont accueilli avec plaisir la publication du *Décret 2012-1039 du 10 septembre 2012 portant création de la réserve naturelle nationale du massif forestier de Strasbourg-Neuhof/Illkirch-Graffenstaden*.

Rappelons que ce combat a fait l'objet d'une obstination de nombreux bénévoles au cours des 25 dernières années. Ce classement vient reconnaitre l'intérêt de ces massifs forestiers, leur rôle récréatif pour les riverains et surtout le fait qu'une forêt est plus qu'un volume de bois sur pied.

Maurice Wintz, Président d'Alsace Nature déclare : « *Nous attendions cette décision de longue date, nous espérons aujourd'hui que le dossier jumeau qu'est le classement de la forêt de la Robertsau et qui date de la même époque va lui aussi aboutir rapidement* ».

Dans une tension importante autour de la gestion des forêts en Alsace et plus largement en France, **les associations espèrent que ce classement permettra de redonner sa juste place à la forêt dans la stratégie de sauvegarde de la biodiversité.** Danielle Schaeffer, pilote du réseau forêt précise « *actuellement nous constatons une intensification de l'exploitation forestière. Partout ou presque la forêt n'est plus regardée que comme un volume*

sur pied et donc une réserve économique. La mécanisation outrancière de l'exploitation, l'explosion de la taille de certaines scieries, … rappellent l'industrialisation qu'a connue l'agriculture il y a quelques décennies».

Ainsi, les associations accueillent avec enthousiasme cette publication au journal officiel mais incitent les propriétaires forestiers, les collectivités, les gestionnaires et bien entendu le gouvernement en place à se ressaisir rapidement pour permettre de sauver nos forêts. En tout état de cause elles comptent bien y veiller…

Dernière minute ! Réserve Naturelle Nationale d'Illkirch/ Neuhof (RNN)

Le temps des réjouissances n'aura été que de courte durée. En effet, nous venons de découvrir que le 21 mars denier le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin a, en catimini, fait signer un arrêté autorisant des battues à sanglier dans la RNN. Sans se préoccuper du début du printemps, des nichées de nombreux oiseaux qui ont déjà débuté, des risques encourus au regard de la fréquentation élevée de ces massifs,… Manifestement illégal cet arrêté met en lumière l'image d'Epinal qui veut que la surpopulation de Sanglier soit uniquement liée aux espaces protégés… Nous étudions d'ores et déjà les différentes stratégies possibles pour rendre à cette Réserve tant attendue sa vocation première : la protection des biotopes riches et diversifiés.

Opération de sauvetage des Noctules du PMC

L'extension du Palais de la Musique et des Congrès (PMC) de Strasbourg, a impliqué la coupe d'un alignement de platanes inscrit comme « Espace Boisé Classé ». **Alsace Nature était intervenu à l'enquête publique relative au déclassement de cet ensemble en soulignant, entre autres, l'absence d'étude sur les chauves-souris.**

Le 21 janvier 2013, il a été procédé à l'abattage de sept de ces arbres plus que centenaires. **Malheureusement l'un d'entre-deux contenait ce qui s'est révélée être la colonie d'hibernation arboricole de Noctules communes (*Nyctalus noctula*) la plus importante trouvée en Europe !**

L'arbre a été « *démonté* » dans le courant de l'après-midi, mais c'est seulement en soirée, alertés par deux lycéens ayant remarqué des chauves-souris errant au sol sur le parking du PMC, que la LPO et le GEPMA ont pu intervenir. Le soir même, ont été recueillis 22 individus vivants et 7 morts, ces derniers écrasés par des voitures. En parallèle, les élus et services de la CUS ont été informés de cette « *découverte* ».

Le lendemain, le chantier a été suspendu et l'opération de sauvetage a été poursuivie. **Au total, ce sont 488 animaux qui ont été rapatriés vers le Centre de soins de la LPO à Rosenwiller.** Bilan à l'arrivée au Centre : 19 morts, 36 blessés et 438 visiblement indemnes, hormis le stress lié au réveil brutal pour ces animaux hibernants.

Après examens, soins et nourrissages intensifs, profitant des rares fenêtres météo favorables de la fin de l'hiver et début du printemps, 281 Noctules ont été relâchées, en deux phases, depuis des « nichoirs » posées sur le toit du PMC.

Afin de suivre, en partie, leurs déplacements une dizaine d'animaux, parmi les plus robustes, a été équipée d'émetteurs par le GEPMA. Quatre d'entre-eux ont été retrouvés, l'un dans un Frêne au Jardin botanique de Strasbourg, deux dans des très beaux et vieux chênes de la forêt de la Robertsau et un dernier, également dans un chêne au moins centenaire au sein d'un îlot de vieillissement de la forêt de Brumath.

L'opération de sauvetage n'est pas terminée. Elle n'aurait pu se dérouler sans la participation des très nombreux bénévoles qui ont aidé à recueillir les Noctules, puis contribué aux soins et nourrissages quotidiens et, enfin, assuré le radiopistage. Les salariés de la LPO et GEPMA ont, pour leur part, dépensé beaucoup d'énergie et fait preuve de leur dévouement.

Afin qu'une telle histoire ne se reproduise, des contacts sont en cours avec les élus et les services de la CUS en vue de prescriptions complémentaires pour les cahiers des charges d'études préalables et la mise en place d'un protocole d'abattage plus abouti. Des mesures compensatoires doivent également être mises en œuvre.

Charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)

Tout comme le CNPN et le Ministère (fut un temps…), nous refusons la nouvelle Charte en l'état : elle n'apporte pas suffisamment de garanties pour la préservation des milieux naturels. La tendance est de favoriser l'urbanisation et les équipements pour transformer la montagne en parc d'attractions artificielles et la circulation motorisée, en particulier sur la route des Crêtes. Par suite de l'opposition du Conseil National de Protection de la Nature à cette Charte, la Ministre de l'environnement, Nathalie Kosciusko Morizet, avait refusé d'accorder le label ; d'autant plus que le retrait de plusieurs communes créait d'importantes discontinuités. Mais, après la démission de la Ministre de l'Ecologie en février 2012, le Premier Ministre (F. Fillon) a pris une décision contraire, peu avant l'élection présidentielle. Considérant que le gouvernement n'aurait pas dû renouveler le label dans ces conditions, sous peine de cautionner des chartes de plus en plus laxistes et de constituer ainsi un fâcheux précédent, les trois associations régionales concernées (FNE Franche-Comté, Lorraine Nature Environnement, Alsace Nature) et notre fédération nationale FNE ont contesté ce décret devant le Conseil d'Etat. Entre temps nous avons expliqué notre position au Bureau du Parc et à des représentants d'une association l'ayant mal interprétée.

Nous sommes pleinement soutenus dans ce dossier par FNE qui souhaite en faire un cas exemplaire. En effet d'autres Parcs Régionaux et même Nationaux (avec leurs syndicats d'élus aménageurs) connaissent les mêmes dérives par rapport à leurs missions légales : la protection du patrimoine au registre duquel le patrimoine naturel doit avoir une place de choix !

Maison de la nature Bruche Piémont

Alsace Nature a participé et également engagé de nombreux bénévoles dans la création et la mise en place des activités de la Maison de la Nature Bruche Piémont. Les activités présentées rencontrent du succès, mais il reste de nombreux problèmes à résoudre, essentiellement d'ordre financier. **Les besoins d'activités d'initiation à l'environnement sont là, mais les financements nécessaires pour la mise en place d'une structure pérenne sont difficiles à trouver.**

Loup dans les Vosges : cohabiter autrement

France Nature Environnement et ses deux fédérations régionales, Alsace Nature et Lorraine Nature Environnement, ont écrit à madame la Ministre de l'écologie pour demander la création d'un comité de massif pour la gestion du loup.

Depuis le mois de juillet 2011, la présence du loup dans le nord-est de la France est attestée avec la présence de deux individus, un mâle et une femelle, dans le massif vosgien et d'un individu solitaire présent dans la plaine lorraine. Le retour du loup dans les Vosges, prévisible mais non anticipé par les pouvoirs publics, devient à présent une donnée durable au regard de la disponibilité en proies sauvages dans le massif vosgien et l'abondance de milieux qui lui sont favorables.

Cette situation nécessite de prendre les dispositions permettant d'accompagner dans les meilleures conditions possibles le retour de ce prédateur afin de le rendre compatible avec les activités humaines, notamment l'élevage ovin.

Etant donné la taille réduite du massif vosgien et son homogénéité, nos associations estiment qu'une gestion du loup par la voie de comités départementaux loup, comme cela est mis en place sur le reste du territoire français, n'apportera pas de solutions satisfaisantes. **Aussi, nos associations ont-elles proposé à madame la Ministre la création**

d'un comité de massif pour la gestion du loup sous l'égide d'un préfet coordinateur, comme cela a été mis en place pour l'ours.

Cette proposition présente à notre sens de nombreux avantages :

- **permettre une gestion coordonnée du loup du nord au sud et de part et d'autre du massif vosgien** et une organisation facilitée de la diffusion de l'information ;
- **assurer une meilleure coordination** des administrations concernées et de mutualiser les moyens et les expériences acquises ;
- **coordonner les mesures de protection et d'aide** apportées aux éleveurs ;
- **permettre la mise en place des mesures de protection et de soutien** aux éleveurs sans attendre le choc psychologique d'une première attaque et la confirmation de l'arrivée du loup dans un nouveau secteur ;
- **proposer des formations** aux éleveurs portant sur la mise en place des mesures de protection des troupeaux et l'utilisation des indispensables chiens de protection ;
- **permettre la mise en place de mesures pratiques, adaptées et opérationnelles** afin d'aider véritablement les éleveurs, et **procéder à des expérimentations** face au particularisme de l'élevage dans les Vosges.

Nos associations espèrent donc que l'accueil réservé au loup dans les Vosges ne se réduira pas à la mise en place de dispositifs de tirs de défense et de prélèvement, mais que dans ce massif, l'on saura mettre en oeuvre des mesures pérennes de cohabitation. **Ces mesures devront comprendre une valorisation de l'image de cet élevage de montagne, de ses productions et du travail des hommes en présence du loup mais aussi du lynx.**

Hamster vs renard

Alors que notre biodiversité se meurt doucement, que les causes de sa régression sont pourtant identifiées, **l'Etat vient d'inventer le nouvel outil de protection : la régulation des prédateurs !** En effet, le Préfet du Bas-Rhin a pris un arrêté qui prescrit « *l'organisation de chasses particulières de destruction par des tirs de nuit de l'espèce renard dans*

les zones de forte densité du grand hamster d'Alsace» . En voilà une grande idée !

Le Renard ce mal aimé qui de tout temps s'est vu empoisonné, gazé, et qui est toujours poursuivi, traqué, abattu, piégé… le voilà ce nuisible, cause de la disparition de notre chère biodiversité. Haro sur le Renard et le monde ira mieux…

Mais qui a pu imaginer une idée aussi folle ? Sans doute pas celui qui a lu les très nombreuses études scientifiques sur les relations proies-prédateurs, sans doute pas celui qui possède une once de réflexion sur les relations entre l'homme et la nature. Qui sommes nous et sur quels fondements basons-nous ce dictat qui veut qu'un Hamster soit plus important qu'un Renard ? Par quel processus mental faut il passer pour faire abstraction des modifications que nous avons apportées à nos paysages et à notre nature (pour plus de compétitivité et plus de croissance…), pour oublier les profonds déséquilibres que nous avons créés, pour arriver à penser qu'en supprimant du Renard nous pourrons sauver un Hamster…

Les esprits chagrins nous rétorqueront que le Renard n'est pas menacé contrairement au Hamster. C'est une réalité. Et alors ? Cela nous autorise à avoir un droit de vie et de mort sur cette espèce pour sauver le rongeur ? Ne sommes nous pas plutôt, dans l'agitation ambiante, dans un processus de sauvegarde de l'Etat français face à la Commission Européenne ?

Toutes ces actions cachent mal le coeur du problème : comment continuer et développer toujours plus d'aménagements, toujours plus de routes, toujours plus de monocultures dans un contexte où des engagements européens nous intiment l'ordre de préserver une part de nature. Pour le Préfet du Bas-Rhin, le Renard ne fait pas partie de cette nature…

S'appuyant sur un arrêté du *« 19 pluviôse an V concernant la destruction des nuisibles»* on voit comme cette notion de nuisible et de *«nécessité»* de destruction est adossée aux dernières connaissances sur les relations prédateurs-proies. Il est grand temps que cesse cette mascarade qui veut qu'une espèce proie disparaisse du fait de son prédateur. **Si le dernier Hamster français disparaît sous la dent d'un Renard ce sera notre faute collective et non pas celle du Renard…** Ecrire de telles lignes en 2013 à l'aube des débats qui mèneront à une loi cadre sur la Biodiversité voulue par le gouvernement ne laisse rien présager de très bon pour notre faune. Amis *«nuisibles»* disparaissez vite pour obtenir un statut d'espèce *«en danger»* c'est votre seule chance de survie actuellement.

Comble de l'absurdité, cet arrêté concerne plus d'une cinquantaine de communes or, le Grand Hamster n'est plus présent que sur une petite vingtaine de communes. Que font les communes de Boersch, Wolfisheim, Eckbolsheim, Marckolsheim, Illkirch-Graffenstaden, … dans cette liste ? Sans doute qu'il y a derrière tout cela une vision *«proactive»*.

Nous ne pouvons qu'inviter toutes les personnes qui ont fomenté un tel aveu d'échec des politiques successives de conservation du Grand Hamster depuis bientôt 20 ans à relire (ou lire tout simplement…) Robert Hainard. Ce naturaliste, artiste peintre, sculpteur, a passé toute sa vie à étudier la faune et la flore et les mammifères en particulier, nous lui devons le retour du Castor en Suisse, nous lui devons parmi les plus beaux textes sur les mammifères et il écrivait « ***Si le lapin s'ébat parmi le thym et la rosée et non dans un pays tout râpé et couvert de crottes, c'est au renard qu'il le doit*** ». Il nous a quitté il y a bientôt 15 ans et ce soir il doit regarder cette agitation avec un oeil désabusé…et oui Robert ils n'ont rien compris de tout cela…

Secteur Natura 2000 de Haguenau

La zone Natura 2000 de l'aérodrome de Haguenau continue d'être à l'ordre du jour. Cette zone qui a été partiellement dégradée par la pratique sauvage de motocross et le dépôt de gravas requiert notre attention malgré les actions de protection et de restauration prises par la DREAL et la ville.

Un autre secteur, près de Schweighouse, a également subi des dégradations par l'ensemencement de graminées. **Des actions pénales sont en cours.**

Recours Hamster

Alsace Nature a introduit deux recours contre des décisions préfectorales dispensant le maître d'ouvrage d'avoir à déposer une demande de dérogation à l'interdiction de détruire l'espèce *Cricetus cricetus* ainsi que son milieu particulier. Il s'agit des projets : AFUA Actipark à Ittenheim et plate-forme départementale d'activité de Mommenheim-Bernolsheim.

– Dans l'affaire de la Plate forme d'activité, le Tribunal Administratif de Strasbourg a rejeté notre requête.

– En revanche, dans l'affaire de l'AFUA Actipark, le Tribunal Administratif de Strasbourg, par jugement du 7 décembre 2012, a annulé l'arrêté de dérogation.

APPB du Bruch de l'Andlau

Par requête du 26 octobre 2012, Alsace Nature a saisi le juge administratif de l'arrêté modifiant l'arrêté préfectoral de protection du biotope du Bruch de l'Andlau, en raison de la forte baisse de protection que celui-ci opère. L'instruction est en cours.

Rallye de France-Alsace 2011 – déposes du public en hélicoptère en zone de montagne

Recours contre l'arrêté interpréfectoral du 23 septembre 2011 autorisant l'organisation du Rallye de France-Alsace 2011 du 29 septembre au 2 octobre 2011 dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges en tant qu'il n'interdit pas les déposes de passagers à des fins de loisir par aéronef. Au regard de l'urgence et de l'impact potentiel, un référé civil a d'abord été déposé le 23 septembre 2012 devant le Tribunal de Grande Instance de Colmar. Celui-ci a été rejeté le 27 septembre 2011. En parallèle, Alsace Nature a porté l'affaire devant le juge administratif et le recours au fond contre cet arrêté a été déposé devant le Tribunal Administratif de Strasbourg le 21 novembre 2011. Par jugement du 26 septembre 2012, le TA de Strasbourg a annulé partiellement cet arrêté autorisant l'organisation du rallye.

Destruction d'une roselière à Orschwihr

Par courrier du 25 février 2011, Alsace Nature a porté plainte pour des faits de destruction d'une roselière en tant qu'elle constituait l'habitat d'une espèce protégée. Un rappel à la loi est intervenu et nous avons été alertés du classement de la plainte par le Parquet le 2 octobre 2012.

Carrière de Metzeral

Par courrier du 19 mai 2010, Alsace Nature a porté plainte contre la société Nouvelles Carrières d'Alsace pour exploitation d'une installation classée sans l'autorisation requise, non respect d'un arrêté de mise en demeure et non respect des prescriptions techniques . Notre plainte a été classée sans suite le 23 avril 2012 pour cause de régularisation de la situation.

Autorisation d'exploiter la carrière de Metzeral

Recours contre l'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter (renouvellement et extension) à la société Nouvelles Carrières d'Alsace une carrière de granite et des installations de traitement des matériaux sur le territoire de la commune de Metzeral, déposé le 25 novembre 2011. Le recours est toujours à l'instruction.

Déchetterie d'Horbourg-Wihr

Un recours a été déposé le 23 juillet 2012 contre le permis de construire autorisant l'agrandissement d'une déchetterie en zone inondable. L'instruction est en cours.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS

L'AMÉNAGEMENT reste un sujet central pour Alsace Nature. Les logiques dominantes actuelles se traduisent toujours globalement par de la «*consommation*» d'espace supplémentaire, que ce soit dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) ou pour les infrastructures qui s'ajoutent aux surfaces considérables déjà urbanisées. Même quand les aménagements impactent des zones agricoles intensives, leurs effets finissent par se répercuter de manière indirecte sur les milieux naturels, car les agriculteurs vont chercher à «*récupérer*» les surfaces perdues. Les discours rassurants et les bonnes intentions affichées dans certains documents d'urbanisme ne changent pas grand-chose à la réalité d'une pression de plus en plus forte sur les milieux naturels, dans un contexte où le dogme économique dominant (libéral) prétend s'ériger en justification universelle de tous les aménagements. **Pour Alsace Nature, une solution consisterait à créer suffisamment de contraintes sur l'aménagement pour stimuler des innovations pertinentes en décrétant un moratoire de 20 ans sur toute nouvelle consommation d'espace** (ce qui supposerait d'urbaniser dans l'enveloppe urbaine actuelle ou de renaturer des surfaces équivalentes). Mais qui aura le courage politique d'aller dans ce sens ?

GCO : une année pleine de rebondissements !

Sur le front du GCO, l'année 2012 nous a soumis, comme souvent dans ce dossier, à une véritable douche écossaise.

Début 2012, la situation était la suivante. **La DUP du GCO était confirmée**. Nos recours auprès du conseil d'Etat avaient été rejetés en 2010 et ce malgré que le rapporteur public nous eût donné raison. Notre amertume était grande, d'autant plus qu'une expertise indépendante -le fameux rapport TTK- démontrant l'inefficacité du GCO avait été sciemment ignorée. **En janvier, le groupe Vinci était désigné comme concessionnaire.** Il n'était pas le mieux disant mais avait apparemment les garanties financières les plus solides, ce qui laissait entrevoir une signature rapide du contrat de concession.

En février, en contradiction flagrante avec les promesses antérieures, le **Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Régional votaient une participation financière de 3,5 M€ chacun**. Alsace Nature était présente pour dénoncer ce non respect de la parole donnée mais cela n'a hélas pas empêché une majorité d'élus de voter pour le financement public.

En mars, Alsace Nature etait auditionnée pour la seconde fois par la Commission des Pétitions du Parlement Européen à Bruxelles. **La Commission européenne va continuer à interroger l'Etat français sur la compatibilité entre le GCO et la directive habitats** protégeant les espèces menacées et notamment le Grand Hamster. Faute de réponse crédible, la France s'expose à de très lourdes amendes.

En mai, avec le collectif «GCO NON MERCI», nous avons organisé une action à Ittenheim visant à montrer que le GCO, s'il se fait, déversera 14000 véh/jour sur l'autoroute de Hautepierre (déjà fortement encombrée aux heures de pointe). Il créera ainsi un «super bouchon» à l'ouest de Strasbourg alors même que le projet est censé «améliorer les accès à l'agglomération».

En juin enfin une bonne nouvelle : le gouvernement arrête la procédure de concession en cours. Suite à deux prolongations accordées à Vinci, le groupe ne réussit pas à boucler le montage financier, ce qui semble confirmer notre analyse selon laquelle le GCO ne pourra pas être rentable. Nous sommes bien entendu heureux de cet arrêt mais nous ne crions pas victoire sachant que les lobbies très puissants qui soutiennent aveuglément le GCO ne vont sans doute pas se résigner aussi vite...

En juillet, la CCI et la Chambre des Métiers montent au créneau, et obtiennent un rendez-vous avec l'exécutif strasbourgeois et avec le Ministre des transports pour le mois d'octobre.

Dans l'intervalle, **nous demandons nous aussi une audience au Ministre, ainsi que l'annulation de la DUP du GCO**, et ce pour garantir que celui-ci ne redémarrera pas. **Pas de réponse du Ministre, en dépit de nos relances.**

Fin octobre, nous soutenons «l'appel des maires pour les mobilités cohérentes» ou «appel de Breuschwickersheim». L'idée est de sortir par le haut de ce dossier conflictuel -où les acteurs s'épuisent dans un dialogue de sourds- et ce en mettant en place collégialement les bonnes solutions pour désengorger l'agglomération.

En novembre, le Ministre des transports décide de confier au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) **une mission visant à «dresser un constat objectivé des difficultés de déplacement...» et «d'examiner les solutions envisagées ainsi que leur pertinence...».** Nous sommes quelque peu dubitatifs face à cette nouvelle demande d'expertise alors même qu'une expertise indépendante a eu lieu en 2006 et n'a pas été prise en compte. **Nous restons très vigilants et rencontrerons les experts du CGEDD courant avril 2013. Le combat n'est pas terminé et son issue demeure incertaine mais notre détermination à le mener est intacte.**

A4 Lorentzen

Dès la construction de l'autoroute A4 reliant Paris à Strasbourg un projet de connexion avec la commune de Lorentzen était prévu. Cette dernière aurait pour objectif, à la demande des élus locaux, de soulager les traversées d'agglomérations et de renforcer les liaisons avec la Moselle et plus précisément le pays de Bitche.

Les premières études environnementales menées en 2005 étaient largement insuffisantes quant à la prise en compte des enjeux naturalistes, notamment sur le Morstberg sur lequel passe le tracé, ce qui n'empêcha pas le Préfet de prendre un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) le 30 juin 2006 pour une période de cinq ans.

Entre temps, le Conseil Général du Bas-Rhin à fait procéder à de nouvelles études en 2010/2011, en vue de proroger la DUP car les travaux n'avaient pas été réalisés dans le délai des 5 ans. Ces dernières ont mis en lumière la richesse naturaliste exceptionnelle de l'Alsace Bossue. **Ce ne sont pas moins de 11 habitats naturels et de 90 espèces d'intérêt patrimonial inscrits sur les Listes rouges qui ont été observés en une seule campagne de prospection.** On aurait pu penser, qu'ayant connaissance de ce contexte, les aménageurs auraient cherché à réviser le projet pour réduire son impact. Il existait notamment une variante de tracé (n°3) qui aurait permis de contourner le Morstberg. Hélas, la prorogation de la DUP a été demandée et accordée dans les mêmes termes par arrêté préfectoral du 25 mai 2011 pour une nouvelle période de cinq ans. **Face à la faiblesse de la prise en compte des enjeux majeurs de protection de la biodiversité, Alsace Nature a déposé un recours en annulation de la DUP le 21 novembre 2011.**

L'annonce du contentieux a suscité de vives réactions de la part des élus locaux, allant des menaces de destruction des milieux naturels (menaces en partie concrétisées par la destruction de haies et du surpâturage programmé de certaines prairies) **jusqu'à l'intimidation** (notamment lors d'une réunion de «*concertation*» tenue début 2012). Mais aucune ouverture en faveur de la rediscussion du projet n'a été manifestée.

Cependant, et face à cette situation déplorable, le Conseil Général du Bas-Rhin a choisi la voie de la médiation. Ainsi, depuis le début de l'année 2013, de nombreuses rencontres ont déjà eu lieu pour tenter de concilier le projet et la nécessaire préservation des écosystèmes. Nous avons eu ainsi l'occasion d'alerter les porteurs du projet des difficultés qu'ils rencontreraient à obtenir les dérogations à la destruction des espèces et des milieux naturels protégés sans un projet d'évitement, de réduction et de compensation très conséquent. Ce dernier devant non seulement porter sur le projet routier en tant que tel mais aussi sur les aménagements fonciers qui s'y rattachent.

Afin de se donner non seulement une feuille de route mais aussi des engagements fermes de toutes les parties, **nous travaillons actuellement à la rédaction d'un protocole d'accord entre les élus locaux, le Conseil Général et Alsace Nature.** Espérons que cette médiation pose la première pierre d'une nouvelle méthode de travail pour l'avenir. Et si cette concertation avait été faite dès le début des années 2000 n'aurions- nous pas, collectivement, économisé énergie, argent public et milieux naturels ?

GLOSSAIRE

CCI : Chambres de commerce et d'industrie.

GCO : Grand Contournement Ouest de Strasbourg

Contournement de Châtenois

Le projet de contournement de Châtenois n'est pas nouveau et, après avoir été «*abandonné*» suite à l'annulation de la Déclaration d'Utilité Publique précédente, celui-ci revient sur le devant de la scène.

Si notre position a toujours était de reconnaitre qu'il était nécessaire d'améliorer la situation, nous persistons à dire que le projet tel que proposé aujourd'hui par l'Etat (2x2 voies, dans le lit majeur du Giessen…) **et dont les impacts environnementaux sont qualifiés de «*forts à majeurs*» dans le dossier d'instruction** soumis à enquête publique, n'est pas acceptable en l'état.

C**e projet, surdimensionné par rapport à l'objectif de sécurité et de qualité de vie, va contribuer à accroître le trafic total sur cet axe et donc risque même d'augmenter l'accidentologie, hélas.** Car le tronçon le plus accidentogène (la RN59 à l'est de Liepvre) ne sera absolument pas traité par le contournement de Châtenois ! Lors de la phase d'enquête publique, et même avant, nous avions demandé aux services de l'Etat qu'ils proposent des alternatives moins coûteuses, moins aspiratrices de trafic et également moins impactantes pour l'environnement. Ces alternatives étaient possibles, l'autorité environnementale les avait d'ailleurs également demandées, mais ces demandes ont toujours été largement ignorées, ce qui montre bien que ce dossier, malgré tout le temps qui y a été consacré, a été instruit dans une logique aménagiste dans laquelle les milieux naturels sont considérés comme étant d'intérêt secondaire.

Comme son nom l'indique, Alsace Nature a pour vocation de défendre la nature, ce qui ne nous empêche pas de souhaiter le dialogue et de rechercher le meilleur compromis entre les besoins des usagers et riverains et la défense de la nature. Mais pour dialoguer, il faut être deux ! **Nous restons persuadés qu'il y a moyen de concevoir un projet moins impactant et nous espérons que la nécessaire application de la loi sur l'eau incitera les porteurs du projet à ouvrir le champ de la négociation.**

PLU communautaire

La Communauté Urbaine de Strasbourg s'est lancée, un peu à marche forcée au regard des délais qui lui sont impartis pour aboutir, dans un projet de Plan Local d'Urbanisme Communautaire. Instauré par la loi Grenelle II ce PLU Communautaire est dorénavant obligatoire pour toutes les communautés de communes de plus de 50000 habitants.

L'enjeu est extrêmement important puisqu'il s'agit de définir un projet de territoire commun aux 28 communes de la communauté urbaine. Ce document concernera les presque 475000 habitants de la communauté urbaine (soit plus d'un quart des habitants de la région !).

Les associations ont participé aux diverses réunions auxquelles elles ont été conviées. **Comment protéger des espaces de nature dans la ville ? Densifier la ville oui mais quels garde-fous ? Et la trame verte et bleue dans tout cela ? Autant de questions sur lesquelles nous avons tenté d'avancer avec les services instructeurs.**

Alors que nous approchons de la date de finalisation du PLU (prévue en juin 2013), **nous ne pouvons que regretter que le manque de temps n'ai pas permis d'organiser une autre méthode de travail qui aurait permis des échanges entre les corps constitués en présence.** Là nous n'avons eu que des relations avec la CUS et cela ne permet pas de donner une lisibilité de l'avancée et des arbitrages qui sont rendus.

Un seul exemple nous parait d'ailleurs criant de ce déficit de dialogue permettant des avancées sociétales et de sortir des craintes respectives, **il s'agit du devenir du site de l'ancienne raffinerie de Reichstett.** En effet, si nul ne conteste l'utilisation de la partie déjà urbanisée il en est tout autrement de la partie milieux naturels. En effet, ces lambeaux de Ried Nord n'ont connu que peu (comparé au reste du ried !) de modifications et abritent aujourd'hui une richesse faunistique très intéressante.

Si nous pouvons comprendre que « l'abandon » du site par l'ancien exploitant rende la question de la dépollution complexe à gérer pour la collectivité, il nous apparait impensable que ce soit à nouveau la nature qui fasse les frais d'un déficit réglementaire qui doit donner les moyens aux collectivités d'imposer à l'exploitant la dépollution du site voire le provisionement de cette dernière en amont de l'activité pour éviter les désagréables surprises qui se multiplient et qui conduit le contribuable à assumer la charge financière.

Nous poursuivrons le travail de dialogue et de veille avec la Communauté Urbaine de Strasbourg pour que la nature trouve une vraie place au sein du projet de PLU communautaire et que des outils dédiés soient mis en place permettant d'assurer la mise en oeuvre concrète des trames verte et bleue.

PPRT du Port au pétrole de Strasbourg

Le port au pétrole de Strasbourg présente des risques au regard de la nature des matières qui y sont stockées et des opérations de chargement/déchargement des péniches. Ce risque ne peut pas être ignoré par les services de l'Etat et les réponses apportées dont notamment la fermeture du quai Jacoutot à la circulation automobile met en lumière des conflits d'usages autour de certains espaces en bordure du Rhin (gravière de pêche, espace naturiste, …). Ces choix, relevant de la sécurité du public, ont des effets induits sur le projet depuis longtemps attendu de classement en Réserve Naturelle Nationale de la forêt de la Robertsau.

Tout cela masque, sans doute, le vrai débat qu'il conviendrait d'ouvrir sur la place de l'industrie et du port dans la ville.

Projet de télécabine à Mittlach

Cette jonction doit relier la vallée de Munster au Kastelberg, lui-même relié avec la Bresse et l'immense parking sur la commune de Metzeral qui l'accompagnerait est vivement contesté par l'association APPEL. Elle a demandé à être fédérée à Alsace Nature.

Via Ferrata Tanet

Ce projet de « *via ferrata* » présente un fort impact sur la falaise du Tanet et sur les espèces protégées qu'elle abrite. Après avoir recueilli un avis initial défavorable du Préfet, il semble que ce dernier serait plus enclin aujourd'hui à accepter cette nouvelle « *offre touristique* ».

Un courrier lui a été adressé pour exprimer notre incompréhension face à ce revirement, et solliciter des éclaircissements.

Piste de Pump Track sur le Hohneck

Nous nous sommes joints aux associations vosgiennes pour obtenir la réhabilitation du site. **Cette piste, en zone Natura 2000, a été créée sans aucune autorisation par le fermier-aubergiste.** Après mise en demeure par le Préfet et une manifestation sur place des diverses associations, la réhabilitation aurait déjà dû se faire.

Projet ESAT Col Ste-Marie-aux Mines

La commune de Ste-Marie-aux-Mines poursuit un projet de ferme pédagogique, Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail, qui nécessite le défrichement de 22 ha de forêt à 700 m d'altitude. Bien que le projet en lui-même soit louable, Alsace Nature conteste depuis 2009 le choix du lieu et propose d'autres implantations sur des friches agricoles. Le maire refuse car il veut accoler à la ferme un parc animalier sur plus de 300 ha.

Devant le refus du maire et en symbiose avec l'esprit du collectif local, un recours contentieux a été engagé devant le Tribunal Administratif de Strasbourg contre l'arrêté autorisant le défrichement de la zone.

Bioscope

Nous étions opposés au projet de Bioscope, mais sans être écoutés par les promoteurs du projet ni par les collectivités. Après la fermeture intervenue à présent, de nouvelles possibilités doivent être étudiées sur l'espace rendu disponible.

Prison de Lutterbach

A la suite du changement gouvernemental et de probables restrictions des investissements publics, il reste un espoir pour que ce projet soit abandonné. En tout cas il ne figure pas sur la liste des investissements décidés. Un établissement plus petit pourrait trouver sa place sur une friche

industrielle (Industries Chimiques de Mulhouse Dornach ?).

Selon les échos dans la presse, la construction d'une prison avec 400 places en remplacement de celle de Mulhouse serait envisagée.

Alsace Nature a écrit à Madame la Garde des Sceaux pour l'inviter à ne pas signer la construction de cette prison et d'étudier les autres sites potentiels d'implantation.

Loisium à Voegtlinshoffen – (Hôtel de luxe dans le périmètre du PNRBV)

Alsace Nature apporte son soutien à deux associations qui ont contesté le POS et le permis de construire du Loisium. La bataille juridique a connu divers rebondissements.

Alors que la Cour d'Appel de Nancy avait donné raison aux associations, le Conseil d'Etat à considéré que la Cour d'Appel devait revoir son jugement.

Le juge des référés a par ordonnance du 21 novembre 2012 mis fin à la suspension de l'arrêté du 3 décembre 2010 du maire de Voegtlingshoffen portant permis de construire délivré à la société Loisium Alsace SAS. Le permis de construire peut donc à nouveau recevoir exécution… Pour autant tout n'est sans doute pas fini dans ce dossier…

Région Mulhousienne

– Nous avons contesté deux aménagements urbains (Place de la Paix, Parc Steinbach). Alsace Nature est intervenue dans les deux enquêtes publiques concernant le Parc Steinbach : projet suspendu, et probable prise en compte de nos remarques.

– Le Scot de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) est en révision pour tenir compte des objectifs Grenelle : économies d'énergie et de consommation d'espace. Plusieurs ateliers sont créés.

– Participation au Plan Climat et au Conseil de Développement.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sierentz

Alsace Nature a participé à l'enquête publique, pour préserver les zones naturelles sur les collines de Sierentz. Milieu intéressant d'un point de vue de la biodiversité.

Le commissaire Enquêteur a refusé une pétition (150 habitants). La LPO a réagi avec un courrier au préfet et au Tribunal Administratif. Pas de recours possible avant parution de l'arrêté d'approbation de PLU.

PLU Haguenau

L'élaboration du PLU de Haguenau a mobilisé nos forces vives du secteur. Une première version proposant d'urbaniser 300 ha dans les 15 prochaines années a été revue à la baisse suite à nos remarques lors d'une réunion de présentation aux diverses associations de protection de la nature. **Le PLU a ainsi été diminué de 30 %. En outre, certains secteurs sensibles pour leur faune et flore, ont été mis en statut de zone naturelle,** pour exemple le Taubenhof qui devait initialement être dédié à l'expansion de la zone commerciale.

Futur Pôle gare de Haguenau, éco-quartier Thurot et ligne haute tension

Participation aux réunions du réaménagement du futur Pôle gare de Haguenau ainsi que du projet de création de l'éco-quartier et l'analyse d'impact environnement du projet de dédoublement de la ligne haute tension entre Brumath et Haguenau.

SCOT du Sundgau

En cours d'élaboration, une grande vigilance doit être de mise face à des pressions politiques et agricoles perturbatrices !

SCOT Bruche

Présence d'Alsace Nature aux différentes réunions préparatoires sur les orientations du PPDA : Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

GERPLANs.

Nous avons examiné les propositions d'activités possibles au niveau des secteurs. Malheureusement nous n'avons pas partout des responsables de groupe (par exemple au Centre du département).

Le Conseil Général a commandé une évaluation des GERPLANs. Elle nous a fourni l'occasion de lui communiquer nos expériences et demander le recentrage sur l'objectif initial : gestion des espaces agricoles périurbains.

On compte 29 GERPLANs et il sera difficile de trouver pour tous des représentants d'Alsace Nature.

Route des Crêtes

On y trouve une circulation de plus en plus dense en week-end. La décision du Conseil Général (68) de limiter la vitesse à 70 km/h, symbolique, doit être considérée comme un premier pas vers une réduction plus importante effective (40 km/h ? Collectif Grand Ballon-Crêtes).
Y aura-t-il suffisamment de contrôles ?

Vallée de Thann

Nous restons en liaison avec Thur Ecologie Transports au sujet des difficultés avec la ligne ferroviaire. La déclaration d'utilité publique du projet de contournement routier Bitschwiller-Willer a été prolongée. Par les temps qui courent, le financement sera difficile à trouver. Une augmentation de 30 % de la circulation des camions pourrait être autorisée par le ministère.

LGV Belfort Mulhouse

Cette nouvelle ligne destructrice qui impacterait particulièrement le ban de Lutterbach, dont le coût dépasse 1 milliard d'euros, est toujours défendue par les élus alsaciens. Cela est d'autant moins compréhensible que le gain de temps entre Strasbourg et Lyon est minime avec le Shunt court de Mulhouse devenant opérationnel. Des solutions bien moins coûteuses pourraient être étudiées pour éviter l'engorgement de la ligne actuelle et pour permettre à tous les TGV de passer en gare de Mulhouse.

Les remembrements le long de la nouvelle ligne ont progressé. Des propositions de mesures compensatoires (150 ha boisements détruits) portant sur 50 ha en zone inondable paraissent acceptables.

Rallye WRC

Avec le renouvellement de l'épreuve dans les Vosges, les subventions publiques (1,4 million euros au total) sont particulièrement choquantes en période de crise financière. A côté la compensation pour pollution de la FFSA, 120000 €, est ridicule.

Golf de la Sommerau

Depuis un an, le projet est toujours poussé en silence par le syndicat mixte. A force d'insister, les dernières promesses de vente ont été arrachées mais 12% des propriétaires n'ont pas voulu céder 17% des surfaces nécessaires : il ont du être expropriés. Certains ont engagé un recours contre la Déclaration d'Utilité Publique.

Conseil Général, Conseil Régional, Etat : partout il faut faire des économies et l'on met des restrictions sévères en oeuvre mais… coûte que coûte, le golf public à la Sommerau doit passer !

Depuis le 10 janvier, la stratégie du bulldozer utilisée depuis de nombreuses années par les promoteurs du projet de Golf de la Sommerau se traduit dans une triste réalité : le site prévu pour installer le golf a fait l'objet de travaux d'archéologie préventive. C'est à dire que les surfaces qui seraient occupées par des structures bâties, les routes d'accès, les parkings sont prospectées.

Bien sur, il ne s'agit pas des travaux du golf proprement dit qui ne peuvent commencer qu'une fois tous les propriétaires (expropriés ou non) indemnisés. Mais le Syndicat Mixte n'attend pas que le Tribunal Administratif ait statué sur les recours engagés par les propriétaires contestant la Déclaration d'Utilité Publique qui à permis leur expropriation et sur le recours engagé par Alsace Nature et l'APES. D'autre part, le panneau du permis de construire le golf a été planté sur le site cette semaine. Dans la procédure de recours contentieux engagé par les propriétaires et Alsace Nature, il faut savoir que le Syndicat Mixte, demande au juge du Tribunal administratif, la condamnation de chacun des propriétaires requérants avec l'association « *Gardons nos prairies* » à verser 500 €. Le même Syndicat Mixte et les communes de Hengwiller et Salenthal demandent chacun la condamnation d'Alsace Nature à leur verser 3000 € soit au total, au moins 11 500 € et nous ne connaissons par les sommes demandées à l'encontre des propriétaires qui ont fait un recours individuel. **L'argent manquerait-il dans les caisses ou s'agit-il de la dernière manière de faire pression sur les opposants à ce projet et aux expropriations ?**

Rappelons que c'est l'argent du contribuable qui finance ce projet. Chaque propriétaire concerné ou simple citoyen, appréciera ces actes qui contrastent fortement avec le langage fédérateur des promoteurs de ce projet de golf.

PLU de Wangenbourg annulé, le dialogue eût été préférable…

Par décision en date du 22 janvier 2013, le Tribunal Administratif de Strasbourg a annulé le PLU de Wangenbourg.

Les juges ont en effet considéré qu'eu égard à l'augmentation prévue du nombre d'habitants (139 d'ici 2015), **la constructibilité immédiate de 54, 95 nouveaux hectares rendue possible par l'adoption de ce plan violait le principe de gestion économe de l'espace et de la maîtrise de l'urbanisation.**

Aussi, en faisant fi de cette règle fondamentale de la planification urbaine, la commune de Wangenbourg s'est vu, logiquement, censurée par le juge administratif.

Pourtant, lors de la phase d'élaboration de ce document règlementaire l'association Alsace Nature avait alerté, à plusieurs reprises, la commune des conséquences qui s'attachaient à son projet de développement urbain. Dans la phase pré-contentieuse, nous avions rencontré le maire pour lui faire part de nos remarques. En vain.

Au cours de la procédure contentieuse, la commune est allée jusqu'à considérer que nous avions tenté de « *monnayer* » le retrait de notre recours, témoignant ainsi d'une attitude peu propice au dialogue.

Il eût été préférable, selon nous, que la commune associe les représentants des intérêts environnementaux plus étroitement lors de l'élaboration du PLU afin de parvenir, ensemble, à un outil qui serve l'intérêt général. Au lieu de cela, la commune a été sourde à nos appels. **Mais nous formons le vœu que la commune saura maintenant nous associer intelligemment à l'élaboration du nouveau PLU. En tout cas l'association Alsace Nature y est prête.**

Piste ULM de Kogenheim

Par requête du 1er mars 2010, Alsace Nature a introduit un recours contre la décision préfectorale autorisant une plate-forme de décollage et d'atterrissage située à proximité immédiate d'une zone désignée Natura 2000 au titre de la Directive « *Oiseaux* ». L'association s'est finalement désistée le 10 février 2012, après avoir réglé le litige à l'amiable avec le Club ULM de Kogenheim et le Comité Régional Alsace ULM.

Antenne relais de Rosheim

Compte tenu de l'impact paysager de l'ouvrage, Alsace Nature à introduit un recours contentieux par requête du 1er avril 2011. En cours d'instruction.

PLU de Metzeral

Par deux requêtes du 22 décembre 2009, Alsace Nature a introduit un recours en référé (pour en obtenir la suspension) et au fond (pour en obtenir l'annulation) contre la révision du Plan Local d'Urbanisme de Metzeral. Ce recours est justifié par l'absence de prise en compte de l'environnement dans ce dossier ainsi que par l'absence de débat démocratique quant à l'avenir de la vallée de Munster. Après avoir rejeté le référé par ordonnance du 3 février 2010, le Tribunal a rejeté le recours au fond le 12 mars 2013.

Ferme auberge du Felsach

Recours contre le permis de construire autorisant la construction d'un bâtiment agricole en réserve naturelle déposé le 2 février 2009 assorti d'une demande de suspension en référé. Le référé a été rejeté par ordonnance du 26 février 2009, mais le juge nous a finalement donné raison puisque par jugement du 8 janvier 2013 le Tribunal Administratif a annulé le permis de construire.

Dernière minute ! Golf de la Sommerau

Face à l'hérésie de ce projet L'APES et Alsace Nature ont attaqué la Déclaration d'Utilité Publique du projet de Golf. Le 13 mars dernier nous étions à l'audience pour entendre des conclusions de Madame la rapporteur public qui, bien qu'à plusieurs reprises spécifiait que sur des points soulevés par les associations le dossier d'enquête publique était « *léger* », concluait que tout cela n'était pas de nature à remettre en cause la Déclaration d'Utilité Publique.

Alors que nous bouclons ce numéro de Citoyen Nature, nous apprenons que le tribunal vient de rendre son jugement et…qu'il annule intégralement la Déclaration d'Utilité Publique.
Victoire de la persévérance associative !

VIE DE NOTRE RESEAU ASSOCIATIF

Rétrospective sur le Centenaire de la Ligue de Protection des Oiseaux : 2012, une année exceptionnelle !

Pour célébrer l'anniversaire de ses cents ans d'actions en faveur de la protection des oiseaux, la LPO a déployé un vaste programme de communication et d'opérations de sensibilisation à l'échelle nationale. La LPO Alsace a bien sûr participé à cet événement unique, par de multiples actions.

Journées du timbre

A l'occasion du centenaire de la LPO, l'association de protection des oiseaux et La Poste se sont associées pour créer un bloc de 4 timbres, représentant les oiseaux symboliques de la LPO : le macareux moine, l'emblème de la LPO, le balbuzard pêcheur, la gorgebleue à miroir et l'outarde canepetière.

Une journée exceptionnelle, appelée «Timbres premier Jour», a été organisée à l'échelle nationale en avant-première de leur mise sur le marché, et a permis à tous les philatélistes de se procurer des articles uniques de collection : enveloppe illustrée, cartes postales représentant les espèces, documents philatéliques… En Alsace, deux sites ont participé à l'événement, avec la collaboration active de Philapostel, les 12 et 13 mai derniers : le CINE de Lutterbach et le CINE de Bussierre. Outre l'achat des articles philatéliques, il était aussi possible d'y découvrir des collections exceptionnelles de timbres, de regarder quelques expositions ou de se rendre à un stand de la LPO.

A Lutterbach, plusieurs intervenants se sont mobilisés pour rendre cette journée mémorable : Lionel Juif, membre actif de la LPO Alsace et philatéliste passionné et Jean Frey, membre de Philapostel 68 ont ainsi présenté de splendides collections de timbres. Geneviève Haas, présidente de Philapostel, présente durant les deux journées de la manifestation, a invité les jeunes d'un collège à présenter leurs réalisations de Mail Art. Quelques personnalités se sont également rendues sur place : Jean-Marie Nick, adjoint au maire de Lutterbach, et Henri Jenn, président d'honneur de la LPO Alsace et administrateur de la LPO France. Au CINE de Bussierre, c'est Daniel Bascou, Président de Philapostel 67, des agents de La Poste et Mado Weissgerber qui ont animé la journée.

Fête de l'oiseau

En 2012, l'évènement a été célébré les 27 et 28 octobre à Eschau, en présence d'Allain Bougrain Dubourg, président national de la LPO. Des milliers de visiteurs se sont déplacés pour cette manifestation majeure de la LPO Alsace, organisée en commun avec l'association locale Eschau Nature. Ils ont pu profiter d'une soirée unique, suivie d'une journée tout aussi exceptionnelle, dédiées à l'Oiseau.

Le centre socio-culturel Camille Claus a ensuite ouvert ses portes au public. Salle comble pour cette soirée du Centenaire, où plus de 300 personnes sont venues assister aux différentes animations prévues. Yves Muller a introduit la soirée par une rapide présentation des actions de la LPO Alsace dans la région, faisant découvrir au public les domaines très variés où intervient l'association. Une cinquantaine de collégiens des Fun's en Bulles, l'atelier de cirque du collège Sébastien Brandt d'Eschau, sont ensuite montés sur scène pour présenter leur spectacle consacré à la pollution marine. Marée noire, déchets et oiseaux mazoutés sont ainsi mis en scène en musique, associés avec des effets de lumière noire.

Le président national a aussi souhaité parler des projets à venir et des succès obtenus, comme l'arrêt du massacre des tourterelles des bois, après 20 ans de combat. Il ne s'agit là que l'un des nombreux exemples évoqués dans le film « *Un siècle d'actions pour les oiseaux* », présenté lors de cette soirée, et qu'Allain Bougrain Dubourg a réalisé spécifiquement pour le Centenaire.

De très nombreux exposants (parmi eux essentiellement des artisans et des artistes) ont répondu présents à l'appel des organisateurs en présentant leur travail sur le thème de l'oiseau, ainsi que des associations de protection de la nature partenaires, et près d'une vingtaine de photographes, qui ont montré au public leurs plus beaux clichés d'oiseaux et de nature en Alsace.

100 lâchers pour 100 ans d'actions

Le réseau des LPO dispose en 2012 de 8 relais et centres de sauvegarde pour la faune sauvage répartis sur le territoire national.

Le centre de soins de la LPO Alsace a pu relâcher près de la moitié des animaux accueillis en 2012. Pour les espèces les plus spectaculaires (rapaces, pics…), elle a organisé une quinzaine de lâchers publics, soit en présence d'un public scolaire, soit avec des membres d'associations partenaires ou de villageois. Chaque relâcher est l'occasion d'un grand moment d'émotions, à la fois pour les spectateurs et les soigneurs.

Asapistra

Formation Débutants

Asapistra propose un cycle de formations destiné aux apiculteurs débutants. Cette année, la formation se compose de 24 séances. La théorie a lieu en salle, le soir. La pratique se déroule aux ruchers, les samedis après-midi, en demi-groupe. **La formation aborde tous les moments clés de la vie d'une colonie et les principaux travaux au rucher.** Dispensée par différents formateurs, en différents lieux, elle offre l'opportunité de découvrir une diversité de matériel et surtout de pratiques. Enfin, elle permet aux novices de vivre leurs premières expériences de contact avec les abeilles. **Par ailleurs, l'association propose des sessions de perfectionnement apicole destinées aux apiculteurs ayant déjà suivi le cursus d'initiation et ayant une petite pratique apicole.**

Chiffres clés : 33 personnes, 1400 heures de formation assurées par 10 bénévoles

Abeill'en Ville

Le projet Abeill'en Ville est un partenariat conclu avec des collectivités territoriales des alentours de Strasbourg, afin de sensibiliser les habitants sur les menaces qui pèsent sur l'abeille et la biodiversité. Cet engagement se fait sur une période de trois ans.

Même si cela peut paraître paradoxal, les abeilles vivent aujourd'hui mieux en ville qu'à la campagne en raison des efforts des municipalités et des particuliers pour une utilisation limitée et raisonnée des produits phytosanitaires, d'une température légèrement supérieure et d'un enchaînement de floraisons souvent plus régulier grâce aux espaces verts ou boisés, parcs et jardins, préservés au centre de nos agglomérations.

Chiffres clés : 24 ruches sur 8 emplacements, 300 enfants sensibilisés

Asepam

1549- Ruée vers l'Argent

Le temps d'une balade inédite, à pied et en charrette, de la Tour des Mineurs à la mine Saint Louis-Eisenthür, **vous avez pu revivre l'aventure des mineurs du Val d'Argent dans l'univers reconstitué et animé d'une exploitation minière en activité au XVIème siècle**

Date de l'action : 28 et 29 avril 2012
Chiffres clés : 160 participants

Asso de Sauvegarde et club nature de Brumath

Clubs nature

Notre association organise des clubs nature (10 séances en 2012) à destination d'enfants de 7 à 10 ans. Le but est de les sensibiliser à l'environnement proche afin de comprendre et respecter la nature.

Campus Vert

Semaine de l'Environnement

Chaque année des ateliers, conférences, projections, sorties et animations sont proposés tout au long de la semaine, en particulier aux étudiants, dans l'objectif d'informer, de sensibi-

liser et de donner envie d'agir pour la nature et l'écologie. En 2013, elle aura lieu du 20 au 29 mars.

Date de l'action :
du 26 au 31 mars 2012

Paniers Universi'Terre

Campus Vert est un point de dépôt depuis 2008 des paniers de légumes des Jardins de la Montagne Verte. Grâce à différentes subventions, les étudiants bénéficient du tarif solidaire, soit 2€ le panier pour 2 personnes pour la semaine.

Chiffres clés : 100 adhérents

Jardin partagé des étudiants

En mars 2012 a été inauguré le jardin partagé des étudiants à l' Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de la Meinau. Courges, pommes de terre, tomates… ont été semées au printemps, et récoltés jusqu'en octobre. Une équipe motivée enetretient toujours ce jardin et prépare le terrain et les semis pour le printemps 2013.

Date de l'action :
début en mars 2012
Chiffres clés : 50 m² à cultiver.
10 étudiants jardiniers y participent.

Mardis projection

Début 2012, Campus Vert a diffusé 6 films en amphithéâtre à l'Université : Food Inc., Homotoxicus, Le cauchemar de Darwin, Solutions locales pour un désordre global, Auroville et Herbe. En octobre et novembre, nous avons projeté les films du Festival Alimen'Terre sur les enjeux nord-sud liés à la consommation et l'alimentation.

Chaque projection a ouvert des échanges intéressants entre les spectateurs et les intervenants. La discussion se prolongeait autour d'un pot cuisiné par l'équipe.

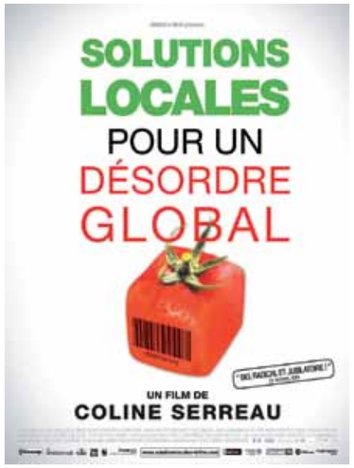

Chiffres clés : entre 40 et 80 spectateurs à chaque projection.

CRACK *(Comité Régional d'Alsace de Canoë Kayak)*

Comité Régional Alsace Canoë Kayak
www.crck.org/alsace

Le Brunnwasser, cours d'eau phréatique alimenté par le Rhin en amont de Rhinau, s'écoule jusqu'à Gerstheim en passant par Daubensand. Plusieurs activités se partagent de longue date cette rivière, ce qui occasionne divers conflits d'usage. Un groupe de travail s'est mis en place rassemblant des collectivités, des services de l'Etat, des associations de protection de l'environnement et des acteurs du canoë-kayak (club local et un représentant du CRACK) à la suite d'une étude de fréquentation des sports de nature en 2007 menée par le CRACK.

En juin 2011, le Comité de Pilotage a décidé de mettre en place un plan d'actions : Journée de formation pour les accompagnateurs de canoë, panneaux de sensibilisation bilingues aux points de départ, plaquettes de sensibilisation bilingues, signalétique le long du cours d'eau par des pictogrammes, canalisation des zones sensibles pour protéger les roselières. Le budget global est de 53320, 40€

Lors de rencontres avec les maires des différentes communes concernées par l'action que le CRACK coordonne, ces derniers sont ravis de voir les résultats des différentes enquêtes. Il en est de même pour les associations de protection de la nature. **Les chiffres montrent qu'il y a une diminution de la fréquentation et une amélioration du comportement des kayakistes. Les maires ont tenu à féliciter la qualité du travail qui a été mené depuis le lancement de l'action.** De plus, beaucoup de collectivités connaissent et reconnaissent le travail réalisé, le CRACK a réussi à se créer une image de protecteur de l'environnement.

A travers ce dossier, le CRACK a réalisé tout un travail de médiation avec l'ensemble des acteurs présents sur le territoire via des rencontres sur le terrain, des réunions de Comité de Pilotage, des réunions bilatérales avec les chasseurs ou encore les collectivités. Ce sont tous ces efforts qui ont permis au CRACK de faire avancer le projet qui est aujourd'hui reconnu et transposable sur d'autres cours d'eau. Cette action est régulièrement citée comme action exemplaire par le Conseil Général du Bas-Rhin et même par la Ligue de Protection des Oiseaux.

CSA *Conservatoire des sites alsaciens*

Conservatoire des Sites Alsaciens
Association reconnue d'utilité publique

Au cours de l'année 2012, les opérations foncières réalisées par le Conservatoire des Sites Alsaciens avec le soutien du public, et en partenariat avec les collectivités publiques (Conseil Régional d'Alsace, Conseil Général du Haut-Rhin, Conseil Général du Bas-Rhin, Agence de l'Eau Rhin-Meuse), ont concerné **6 sites supplémentaires désormais protégés et entretenus, représentant un total de 45,5 hectares.**

Aujourd'hui, le réseau régional des espaces naturels protégés par le CSA s'élève à 427 sites représentant 375 ha.

En 2012, trois nouvelles réserves naturelles régionales ont été classées par la Région Alsace sur proposition des propriétaires avec le soutien scientifique et technique du CSA : le Bastberg à Bouxwiller, les Marais et Landes du Rothmoos à Wittelsheim, la Forêt du Hardtwald à Heiteren.

Les actions réalisées par le CSA sont des travaux d'entretien et de renaturation (gestion courante, mise en valeur, d'entretien et de suivi, surveillance des sites…) et des programmes scientifiques (22 plans de gestion examinés et validés en 2012, le géoréférencement de 50 sites représentant plus de 200 parcelles a été enregistrésous SIG à la précision parcellaire, le suivi scientifique d'espèces…).

Exemple de suivi d'espèces par le CSA : Recensement et cartographie des nids de chenilles du Damier de la Succise (Euphydryas aurinia) dans le Ried d'Epfig (67). Papillon rare et protégé au niveau européen

CSFR

Du côté du CSFR et Associations Amies : A noter que la coopération entre nos Associations est bonne et repose sur la camaraderie, l'amitié et la bonne volonté, aussi par-dessus le Rhin.

Il y a eu, durant cette année, pas mal de manifestations, rassemblements, distributions de tracts, conférences de presse. Le triste anniversaire de Fukushima a été commémoré ici, dans la région ; mais il y a également 5 cars qui nous ont conduits dans la Vallée du Rhône pour prendre part à la grande chaîne humaine Lyon - Avignon.

Le 4 septembre 2012, Alsace Nature, Stop Fessenheim, Stop Transports - Halte au Nucléaire et le CSFR ont été reçus par Frau Schäfer, Préfète de Freiburg. Un échange profond, sincère, sans langue de bois. **Nos analyses respectives arrivent à la même conclusion : il faut fermer Fessenheim pour des raisons de sécurité.** Le 31 décembre 2016, c'est trop loin. Le lendemain, les mêmes Associations, sur leur demande, ont été reçues, au Ministère de l'Environnement par M. Goffin, un des experts de Mme Delphine Batho. Apparemment la Ministre ne veut pas gâcher sa carrière… et épousera toujours la stratégie (à géométrie variable) de ses patrons. **Donc processus administratif lent et long. Les questions de sécurité n'existent pas pour elle.**

Le 17 décembre 2012, réunion à Stuttgart entre le Ministre de l'Environnement et de l'Energie, M. Untersteller, Frau Schäfer, leurs Chefs de Cabinet, deux Experts de la Sûreté Nucléaire et nos mêmes Associations, à propos de Fessenheim. Cette rencontre a été précédée par la publication d'une étude sur la sûreté de Fessenheim et de Beznau (CH), commandée par le Ministre Untersteller. Il en ressort que l'installation de Fessenheim, dans 5 domaines de première importance, est nettement moins sûre que les 8 réacteurs allemands définitivement arrêtés après le début de la catastrophe de Fukushima…pour raison de manque de sécurité. Frau Schäfer et M. Untersteller sont pour un arrêt rapide des réacteurs de Fessenheim.

Les Employés et Syndicalistes de la centrale nucléaire de Fessenheim : personne n'aime perdre son emploi. Mais il faut savoir qu'aux agents EDF l'emploi est assuré. **Et il y a moyen de reconvertir l'économie locale.** Mais il faut commencer ce travail dès maintenant… si l'on veut être sérieux.

Par contre, ce qui est déplorable, c'est l'extrême pauvreté des arguments des syndicalistes : « *Non à la fermeture* » et « *la centrale est sûre* ». C'est du déni et une simple affirmation. Alors que les preuves du risque, des erreurs de conception et des faiblesses particulières existent bien.

Chaque jour de fonctionnement peut être le jour fatal, malgré la 2ème source froide et le « *bricolage* » du socle (radier).

Eschau Nature

Association Eschau Nature

Fête régionale de l'oiseau

Grand succès pour la fête de l'oiseau. Organisée par la LPO et l'association Eschau-Nature, en partenariat avec Alsace Nature, elle a attiré plusieurs centaines de visiteurs et de nombreux amoureux de nos petits amis à plumes.

Date de l'action : 28 octobre 2012
Chiffres clés : Des centaines de visiteurs

Chantiers d'entretien du Ried d'Eschau (avec le CSA) et de l'espace Nature du collège d'Eschau

Entretien régulier des 2 sites pour préserver respectivement la biodiversité d'un site remarquable (Ried) et d'un espace pédagogique de sensibilisation des jeunes à la protection de la nature. Une convention signée entre le collège, l'association Eschau-Nature et l'inspection académique permet de sauvegarder un espace qui réunit plusieurs biotopes (prairie non fauchée, mare, jardin d'oiseaux). Ouvert à tous les scolaires.

Date de l'action : 2 chantiers par an pour chaque site (Printemps, Automne)

Sauvetage des batraciens en période de ponte.

Les membres de l'association participent au sauvetage des crapauds communs sur les sites de la Schafhardt à Illkirch et de 2 autres sites voisins. **En 2012 ce sont**

environ 4000 crapauds qui ont pu ainsi rejoindre leur lieu de ponte, sur ces sites, sans être écrasés par les véhicules.

Date de l'action : Mars 2012

GEPMA

En 2012, le Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) poursuit et amplifie ses actions en faveur de la connaissance et de la protection des mammifères sauvages de notre région. Ces actions sont complétées par un volet de sensibilisation et d'animation.

Engagé depuis 2006, l'Atlas de répartition de mammifères d'Alsace prend forme et devrait aboutir en 2013 à sa publication. Parallèlement, le GEPMA, sur la base des connaissances accumulées, et selon la méthodologie de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) a proposé une mise à jour de la liste rouge régionale des Mammifères menacés. Ce travail est en cours de validation et les nouvelles listes rouges devraient être publiées également en 2013. **Le GEPMA a organisé des sessions de formation naturaliste (Université Nature) comme celle sur le Lynx et le Chat forestier, le Castor et la Loutre…** Ces formations, ouvertes à l'ensemble des bénévoles du réseau des associations de protection de la nature, ont pour objectif d'améliorer la récolte de données naturalistes.

Au rang des actions de protection, le GEPMA a réceptionné les travaux de réouverture et de sécurisation d'une cavité abritant des chauves-souris sur la commune de Lautenbach (Haut-Rhin). Cette mine accueille chaque année des Grands Murins, espèce prioritaire de la Directive Habitat, mais était devenue inaccessible. Toujours concernant les chauves-souris, le GEPMA a esquissé un travail sur l'utilisation de l'espace par le Murin de Bechstein, autre espèce prioritaire. Le terrain d'étude est situé dans la zone d'influence d'un parc éolien en construction. Cette étude permettra, entre autres, d'évaluer l'impact du fonctionnement de ce parc sur cette espèce. Par ailleurs, le GEPMA a appuyé la rédaction du 3ème Plan National d'Action Hamster en participant à la quasi-totalité des réunions de travail en région. Ce PNA, ensuite amendé au niveau national, constitue la feuille de route des actions de l'Etat jusqu'en 2016 pour tenter de revenir à un état de conservation des populations de Hamster commun qui soit favorable. Le GEPMA a également contribué à diverses commissions (par exemple comité de Pilotage Natura 2000) et enquêtes publiques.

L'année 2011/2012 a été désigné comme « *Année de la Chauve-souris* ». Dans ce cadre, le GEPMA a présenté l'exposition « Les ailes de la nuit », réalisée par le Musée d'histoire naturelle et d'ethnographie de Colmar avec l'aide de l'association, à Strasbourg (CINE de Bussierre) et à Lorentzen (La Grange aux Paysages). En parallèle diverses animations (Ateliers, Nuit de la Chauve-souris) ont été proposées. Ces opérations de sensibilisation ont permis de sensibiliser plus de 1 600 personnes. Une autre opération « *Le printemps des Castors* » a vu l'organisation d'une conférence et de sorties de terrain. Pour l'année 2012-2013, le GEPMA est à l'initiative d'un cycle de conférences naturalistes qui se déroule au Musée Zoologique de Strasbourg, les 3ème mardi du mois (Les Mardi Nature).

GERRIS

Groupe d'Etude Ried - Illwald et Région de Sélestat

Découverte nature / Illwald

Initiation à la nature pour jeunes handicapés moteur.

Date de l'action : 25 avril et 9 mai 2012

Inventaire faune

Observation et comptage mammifères sauvages dans l'Illwald et alentours.

Date de l'action : hiver-printemps 2012
Chiffres clés : env. 40 participants

La terre est bleue

Un jardin philosophe. « Les oiseaux »

Un jardin philosophe, jardin privé situé à Boersch, dans un riche contexte historique et paysager, est pour La Terre est bleue un support privilégié d'approches sensibles du patrimoine culturel et naturel. Le cheminement passe par des jardins clos de buis et de treillages, un vaste verger ancien, longe le fossé médiéval et son ruisseau chantant. Il était jalonné de textes et d'images initiant à l'art et à la philosophie des jardins, ponctué de pavillons d'informations des associations Jardins et santé, Alsace Nature et Rando Verte (accent mis sur la biodiversité et les oiseaux comme auxiliaires du jardinier). En fin de parcours, la pommeraie était animée par des danses roumaines accompagnées à la flûte, auxquelles les visiteurs étaient invités à se joindre.

Dates de l'action : dimanche 13 mai 2012 (fête de la Nature), 2 et 3 juin 2012 (Rendez-vous aux jardins), 15 et 16 septembre 2012 (Journées européennes du patrimoine)
Chiffres clés : + de 700 visiteurs

Natu Rhena

« Colo nature » du printemps.

A la découverte de la nature dans le vallon de Ranspach, au pied du Markstein : premières floraisons, le chant des oiseaux, observation des cervidés à l'aube…

Date de l'action :
Du 22 au 27 avril 2012.
Chiffres clés : 28 enfants de 7 à 13 ans, encadrés par 8 adultes.

« Colo nature » franco-allemande d'automne.

Les stratégies des plantes et bêtes pour survivre aux rigueurs de l'hiver, et comment se prépare le réveil printanier. Le second thème bien développé durant ce séjour aura été le retour du Loup dans les Vosges. Hébergement au Centre de vacances du Torrent à Storckensohn, près du col de Bussang.

Date de l'action : Du 28 octobre au 1er novembre 2012.
Chiffres clés : 31 enfants de 7 à 13 ans, encadrés par 7 adultes.

ODONAT

Suivi des Indicateurs de la Biodiversité en Alsace

Le Suivi des Indicateurs de la Biodiversité en Alsace (SIBA) consiste à étudier l'évolution annuelle de la biodiversité en Alsace à partir de 23 indicateurs faunistiques pertinents : 11 indicateurs ornithologiques, 5 indicateurs mammalogiques et 7 indicateurs herpétologiques. Le suivi annuel de ces indicateurs permet de préciser les conséquences des pressions affectant la nature en Alsace.

Le suivi et la coordination du projet sont assurés par ODONAT. Les associations partenaires LPO, GEPMA et BUFO ont en charge l'élaboration, la mise en place et le suivi des indicateurs.

Atlas de répartition de la faune sauvage en Alsace et mise en place de la base de donnée en ligne VisioNature Alsace

La connaissance de la répartition de la faune est un élément essentiel pour toute action de préservation des espèces et des milieux. Et comme les aires de distribution des espèces sont fluctuantes, les atlas de répartition doivent être fréquemment remis à jour.

Aussi, en tenant compte du potentiel d'observateurs et du dynamisme des associations spécialisées sur l'étude de la faune en Alsace, il a semblé opportun qu'ODONAT se lance dans la réalisation d'un atlas de répartition de la faune sauvage d'Alsace afin d'apporter davantage de précisions sur la répartition des espèces présentes dans notre région.

24h chrono de la biodiversité en Alsace

ODONAT a organisé les samedi 09 et dimanche 10 juin la troisième édition des « ***24h chrono de la biodiversité en Alsace*** ».

Pour cette édition 2012, ODONAT a invité cette année les naturalistes alsaciens à se réunir dans le Val de Villé sur un site composé d'une mosaïque d'habitats alternant prairies de fond de vallon, vergers et prairies sèches de coteaux, Giessen et affluents ainsi que forêts des Vosges Moyennes.

Le site d'étude proposé couvrait plusieurs communes, pour une surface de plus de 3800 ha.

Plus de 60 naturalistes bénévoles sont venus inventorier les espèces d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens, de reptiles, d'insectes, de plantes et de champignons sur l'ensemble de ce secteur.

Chiffres clés : 217 espèces animales et mycologiques ont été observées.

Plans Nationaux d'Actions (PNA)

La DREAL Alsace a sollicité ODONAT pour assurer la coordination générale pour la mise en œuvre des PNA en Alsace. En 2012, l'Alsace était concernée par 15 PNA :

- **Oiseaux :** Râle des genêts, Milan royal, Phragmite aquatique, Pies-grièches, Grand Tétras.
- **Mammifères :** Chiroptères, Hamster commun.
- **Amphibiens :** Sonneur à ventre jaune, Crapaud vert, Pélobate brun.
- **Insectes :** Maculinea, Odonates, Pollinisateurs.
- **Espèces végétales :** Plantes messicoles, Liparis de Loesel.

Pour certains de ces plans (intégralité des plans oiseaux et amphibiens, la rédaction du plan régional d'actions a déjà été validée. L'actualisation du plan régional Chiroptères est également prévue, et la réalisation du plan régional Odonates a également commencé en 2012 (finalisation 2013).

STRUCTURE PERMANENTE

Direction
Stéphane GIRAUD : Directeur régional

Administratif
Géraldine HARTMANN : Attachée de Direction
Sophie SINOQUET : Assistante animation interne

Coordination
Marie KNEIB : Coordination régionale *(a rejoint la structure le 13 aout 2012)*
Laurence CACHERA : Assistante coordination de réseaux
François LARDINAIS : Coordination Bas-Rhin
Stéphanie VINGERT : Coordination Haut-Rhin
Chantal BIEHLER : Secrétaire Haut-Rhin

Education à l'environnement, sensibilisation
Pierre ROTHENBURGER : Animateur nature *(a rejoint la structure le 14 septembre 2012)*
Morgane EICHER : Animatrice nature *(a quitté la structure le 12 décembre 2012)*

Juridique
Amélie CHALTE : Chargée d'étude juridique
Thierry HANOTIN : stagiaire pendant 5 mois *(d'avril à août 2012)*

Communication
Arnaud REDOUTEY : Chargé de communication, relation presse
Matthieu NIVESSE : Chargé de communication, graphisme *(départ prévu en avril 2013)*
Frédéric BENTZ : Stagiaire pendant 2 mois sur l'étude d'un système de sauvegarde de données.

Chargées de Missions
Rachel BAGUET : Chargée de mission Eau et veille transfrontalière *(a quitté la structure le 04 mars 2012)*
Clémence CARRIQUIRY : Chargée de mission nature *(a quitté la structure le 13 février 2012)*

VERS D'AUTRES HORIZONS

Les années 2011 et 2012, furent marquées par de nombreux mouvements dans notre équipe permanente !
Permettez-nous par le biais de cet encart, de les remercier sincèrement et chaleureusement de leur engagement et de leur implication sérieuse, totale, dans leurs activités de tous les jours au sein de notre structure et réseau associatif. Ils ont laissé une véritable trace affective et d'efficacité.

Merci à Véronique BLAY et Morgane EICHER, notre benjamine, d'avoir tenu les rênes du secteur animation pendant ces quelques années et d'avoir su partager avec l'équipe salariée et bénévole leur dynamisme, leur fraîcheur et leur militantisme en faveur de la protection de la nature.

Merci à Rachel BAGUET et Clémence CARRIQUIRY, pour leur dévouement et leur soutien au Réseau Eau et Forêt, ces dernières années. Elles ont véritablement apporté, un savoir et un savoir faire, plus qu'à la hauteur des attentes des bénévoles et permanents. Au delà de leur savoir vivre, Rachel et Clémence auront permis à ces réseaux de grandir et de montrer une véritable expertise sur des dossiers de fond.
Merci à Caroline THINUS, pour avoir assuré la coordination d'Alsace Nature 67, dans une ambiance énergique et stimulante, et avec efficacité, sang-froid et détermination.

Merci à Pierre-Antoine DEETJEN, pour son expertise, son implication et sa ferveur au sein du secteur juridique, qu'il mania d'une main de maître, en collaboration avec la direction et les administrateurs.

Merci à Matthieu NIVESSE, qui, grâce à son coup de crayon et sa créativité, a apporté un second souffle à la communication d'Alsace Nature. Il a su donner une identité plus jeune et plus dynamique à notre structure avec son symbole « *le hérisson* » !

A tous, nous vous souhaitons bonne continuation et tout le succès possible dans votre nouveau projet de vie, professionnel, militant et personnel.
Alsace Nature est fière et heureuse d'avoir eu au sein de son équipe des personnes telles que vous !

STRUCTURE BENEVOLE

Bureau Régional

Maurice WINTZ : Président
Francis DOPFF : Vice-Président
Théo TRAUTMANN : Vice-Président
Bruno ULRICH : Vice-Président
Jean WENCKER : Vice-Président
Anne VONESCH : Secrétaire
Marc BRIGNON : Secrétaire adjoint
Raymond SCHIRMER : Secrétaire adjoint
Philippe BRACHET : Trésorier
Patrick BARBIER : Président d'Honneur
Frédéric DECK : Président d'Honneur

Bureau Départemental du Bas-Rhin,

suite à l'assemblée générale du 01 décembre 2012
Jean-Claude CLAVERIE : Président
Jean FRIESS : Vice-Président
Bruno ULRICH : Vice-Président
Luc HUBER : Vice-Président
Christophe MICHEL : Secrétaire
Dominique KOEGLER : Trésorier

Bureau Départemental du Haut-Rhin,

suite à l'assemblée générale du 27 octobre 2012
Jean-Paul LACOTE : Président
Pierre BERNHARD : Vice-Président
Yann FLORY : Vice-Président
Jean PLUSKOTA : Vice-Président
Raymond SCHIRMER : Vice-Président
Christian UHRWEILLER : Secrétaire
Dominique OESTERLE : Secrétaire-Adjointe
Gérard SCHMITT : Trésorier
Christophe MICHEL : Secrétaire
Dominique KOEGLER : Trésorier

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL D'ALSACE

Depuis l'ouverture des Conseils Economiques et Sociaux à la dimension environnementale, le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) et l'Association Régionale d'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA) ont rejoint Alsace Nature qui siégeait déjà au sein du Conseil.
Rappelons que la présidence de la commission «Environnement» (4e commission) est assurée par le représentant d'Alsace Nature, Frédéric DECK. Les trois conseillers CESER siègent dans l'ensemble des commissions du CESER où ils suivent les travaux et l'élaboration des avis.

Pour les avis de la commission Environnement nous pouvons citer, pour l'année 2012, **l'avis «Les énergies en Alsace : état des lieux et perspectives»** rendu le 22 octobre 2012 (téléchargeable sur le site du CESER www.ceser-alsace.eu).
Actuellement la Commission Environnement travaille à un avis sur la Biodiversité et les Milieux naturels. Nous espérons que ce dernier permettra la relance d'une nouvelle dynamique de préservation de la nature dans notre région. Nous avons toute confiance dans nos représentants pour ce faire.

ALSACE NATURE, UNE FÉDÉRATION FÉDÉRÉE…

Comme tous les ans nous avons apporté nos visions et nos compétences au sein de notre fédération nationale France Nature Environnement.
En effet, que ce soit nos forces bénévoles qui participent activement au réseaux Eau, Agriculture ou encore Energies tout au long de l'année, que ce soit dans les moments clés de la vie de notre fédération nationale, Alsace Nature tente de répondre présent le plus souvent possible.

Cette année les faits marquants ont été le Congrès du mois de janvier où les sept candidats à l'élection présidentielle sont venus exposer leur vision de la protection de la nature et de l'environnement. Une délégation alsacienne a fait le déplacement pour la journée. Journée fatigante mais riches d'échanges avec les autres bénévoles de toutes les régions.

Au niveau salarié, nous participons au réseau des directeurs qui permet de mutualiser, au travers d'échanges réguliers, les compétences et les moyens, de résoudre les problèmes en s'appuyant sur les compétences des autres,… un outil riche qui indéniablement rend notre réseau plus fort.

C'est le cas aussi du réseau juridique dans lequel notre salariée est investie. Véritable plate-forme d'échange et de mutualisation c'est une aide quotidienne pour notre juriste.

HOMMAGES

Un engagement pour les générations futures

C'est avec toujours beaucoup de tristesse que nous apprenons la disparition d'un de nos membres. Ce fut le cas pour Paul Vaster, membre de la région mulhousienne, décédé le 25 mars 2013. Nous l'avons appris via une étude notariale, car Monsieur Vaster nous rend légataire d'une part de son héritage.

Membre depuis 20 ans, il avait renouvelé son adhésion deux jours avant son décès. En choisissant de doter Alsace Nature de 30 000 € il a fait le choix de soutenir un combat auquel il adhérait… **pour** les générations futures.

JEAN-PIERRE STOLL

Le 26 mars dernier, alors que l'hiver s'éternisait sur le Ried alsacien, un des plus intraitables défenseurs de ses biotopes prestigieux prenait discrètement son congé.

Jean-Pierre STOLL s'est éteint paisiblement dans ce Moulin de la Chapelle dont il avait fait un lieu quasi-mythique aux balbutiements de la conscience écologique en Alsace.

A l'époque où la dénonciation du mal causé à la nature venait surtout de scientifiques policés, la bâtisse désaffectée au cœur de l'Illwald où retentissait la voix de cet indigné tonitruant allait devenir un lieu de rencontre inédit, improbable comme on dirait maintenant.

Par un mystérieux pouvoir de catalyse dont Jean-Pierre a peut-être emporté le secret avec lui, des humains de tous âges et de tous sexes qui étaient faits pour ne jamais se rencontrer découvraient que quelque chose de fort et qui n'avait pas encore de nom les unissait.

Un vieux voiturier pleurant en alsacien la fin des chevaux de trait y côtoyait un futur pilier de l'écologie politique occupé à décortiquer des pelotes de réjection pendant qu 'un amoureux des maisons alsaciennes s'essayait, avec plus ou moins de bonheur, à rénover un bâtiment du moulin, en attendant d'inventer l'Ecomusée. Des escouades de Jeunes Amis des Animaux, pas encore Jeunes Pour la Nature (JPN), rhabillés de frais aux Stocks Américains, y écoutaient religieusement le vénérable Docteur Pierre Schmidt qui leur refilait des tuyaux pour observer les daims.

Que de sourires narquois lorsque Jean-Pierre décida au printemps 1970 d'organiser avec son ami Jean-Paul Ahr, et bien en marge de tout cadre officiel, une première formation de guides naturalistes ! Lorsque je vois aujourd'hui les C.V. à rallonges des candidats aux postes d'initiateurs à l'environnement –BEATEP, Masters et autres…-il me revient que l'Histoire demeure bien injuste envers les pionniers. Pareillement, les rapports d'observation qu'il nous réclamait de manière tatillonne après chaque sortie constituaient un peu les incunables de l'ODONAT.

Après qu'il se fut spécialisé dans l'éducation, puis dans la réinsertion de jeunes en difficulté, notamment grâce à l'hippothérapie dont il fut également un pionnier, son caractère entier rendit difficile la gestion de ses incontestables succès et la grande époque du Moulin de la Chapelle Station Biologique se termina brutalement avec le siècle.

Aussi fidèle à sa ligne de conduite dans les revers de fortune que dans la grandeur, Jean-Pierre continua jusqu'au jour de sa disparition à clamer du haut de sa bicyclette dans les rues de Sélestat comme dans la cour du Moulin de la Chapelle son éternelle exhortation à oser le choix de la vie.

Après des années où nos orientations et nos engagements associatifs semblaient à nous tous bien clairs et où les disputes de type médiéval que Jean-Pierre provoquait volontiers pouvaient nous paraître superflues, nous voici dans une zone de turbulences intellectuelles où il faudra peut-être redéfinir notre rôle dans une société où tout le monde prétend faire peu ou prou de l'écologie et où nous-mêmes nous montrons parfois hésitants dans de grands sujets comme l'énergie ?

Ne nous manque-t-il pas aujourd'hui un nouveau centre explosif de recherche fondamentale, un creuset favorable aux inspirations qui nous maintiendront à la pointe de la réflexion écologique pour le XXI° siècle ?

L'esprit du Moulin de la Chapelle pourra-t-il encore animer une prochaine génération d'Alsace-Nature ?

Francis DOPFF

YVONNE KNORR, une militante de nature.

C'est avec une profonde tristesse qu'Alsace Nature a appris le décès d'Yvonne Knorr. Outre les valeurs humanistes qui sont reconnues par tous, Mme Knorr portait aussi un engagement sincère pour la protection de la nature. Membre de très longue date d'Alsace Nature, elle assumait ces dernières années les fonctions de réviseur aux comptes.

On se souviendra avec émotion de son courage quand, dans les années 90, malgré les pressions de ses amis politiques, Mme Knorr manifestait publiquement aux cotés d'Alsace Nature son engagement en faveur de la protection des forêts rhénanes de Marckolsheim.

C'est une fidèle alliée de la biodiversité qui nous a quitté. Le Président et l'ensemble du Conseil d'Administration, le Directeur et l'équipe permanente témoignent de tout leur soutien à ses proches.

Une grande dame s'est éteinte et, à n'en pas douter, nous regretterons son absence.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

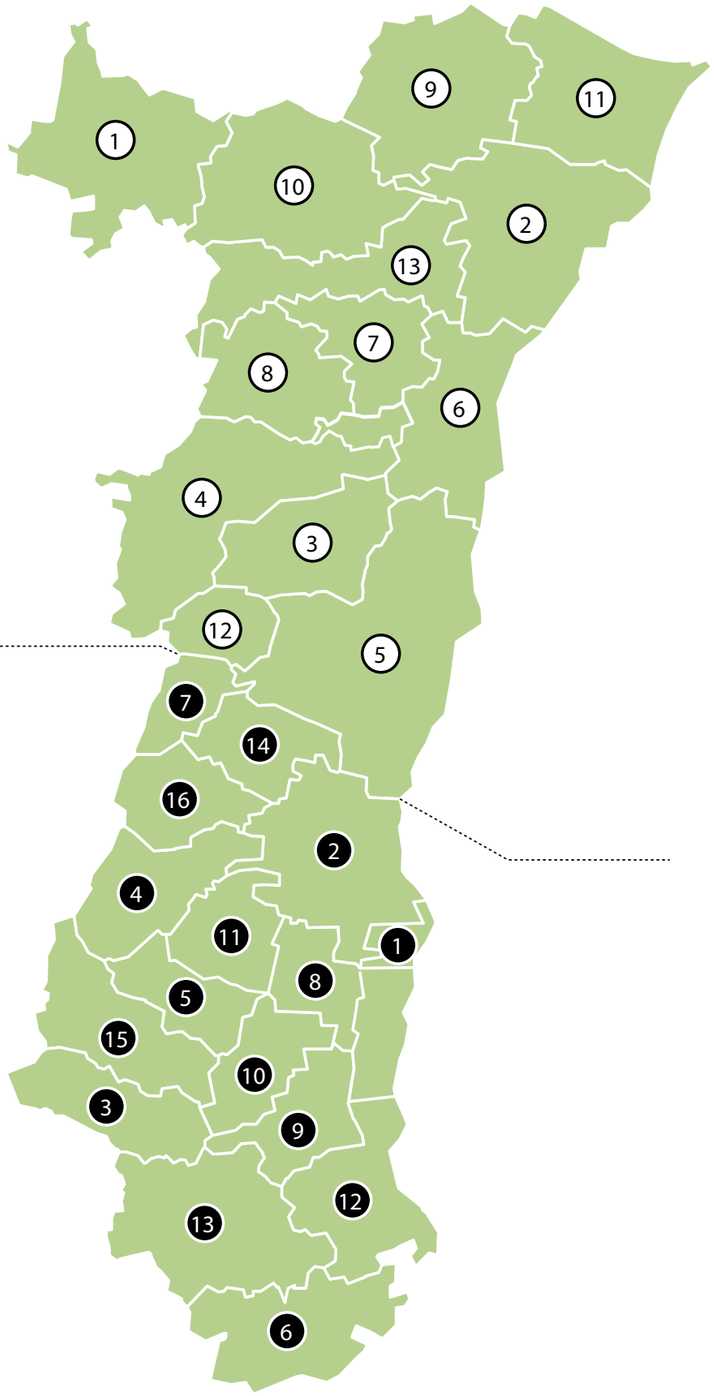

Groupes Sectoriels Bas-Rhin

1. **Alsace Bossue**
2. **Bande Rhénane Nord • Haguenau**
3. **Barr • Obernai • Rosheim**
4. **Bruche**
5. **Centre Alsace**
6. **Communauté Urbaine de Strasbourg**
7. **Kochersberg**
8. **Mossig**
9. **Outre forêt**
10. **Petite Pierre • Pays de Hanau**
11. **Sauer • Lauter**
12. **Val de Villé**
13. **Zorn • Brumath**

Contactez : François LARDINAIS
03 88 37 55 45 – contact67@alsacenature.org

Groupes Sectoriels Haut-Rhin

1. **Andine : Nambsheim et Environs**
2. **Colmar et Environs**
3. **Doller**
4. **Fecht**
5. **Florival**
6. **Jura**
7. **Liepvrette**
8. **Meyenheim**
9. **Mulhouse**
10. **Nonnenbruch**
11. **Rouffach**
12. **Sierentz • Bande Rhenane**
13. **Sundgau**
14. **Taennchel • Haut-Rhin Nord • Ribeauville**
15. **Thur**
16. **Weiss**

Contactez : Stéphanie VINGERT
03 89 42 12 35 – contact68@alsacenature.org

COMMUNICATION

Communiqués de presse

80 Communiqués de presse ont été réalisés en 2012 :

- Terres à l'envers en catimini au Sussenberg et au Scharrachberg !
- Croisière Oiseaux
- Déchèterie de Horbourg-Wihr
- Le maïs MON 810 ne doit pas être commercialisé dans l'attente d'une nouvelle interdiction
- La protection des porcs bafouée : une plainte est déposée à la Commission européenne contre la France
- Mardi Nature — LE RETOUR DU LOUP de sa réalité biologique à son inscription historique
- Pour que la chrysomèle du maïs ne sème pas la colère
- Lutte contre les nuisances sonores nocturnes : réveillons-nous !
- Le dossier du GCO a été réinscrit à l'ordre du jour de la Commission des Pétitions du Parlement Européen.
- Devenez Guide Nature — La 12e promotion Guides Nature débutera en septembre 2012.
- SORTIES NATURE 2012 — Un concentré de nature alsacienne !
- Printemps dans le Bruch de l'Andlau
- L'Art au fil des saisons (1)
- Cucurbitina et les autres
- Débat proposé lors de l'Assemblée Générale Régionale d'Alsace Nature — Pour un virage énergétique, maintenant !»
- Dynamique végétale sur les coteaux des Hausbergen
- Voyage dans l'espace et le temps
- La forêt Saint-Brice d'Oltingue dans le Jura alsacien
- Contes & Gourmandises de la Forêt !
- 1549 — Ruée vers l'Argent
- Fête de la Nature
- Promenade dans les collines calcaires de Ferrette
- Un arbre, un oiseau
- La nature aux portes de Strasbourg : à la découverte de la Basse Bruche
- Rallye naturaliste : Indice où te caches tu ?
- Arbres et patrimoine remarquables
- A la Découverte des paysages du champ du feu
- Un jardin philosophe à suivre entre culture et nature
- Mirabilis et les autres
- A la rencontre des arbres et des oiseaux de la forêt
- Grande Congestion de l'Ouest — Inauguration symbolique et marche citoyenne
- Nature en fête au centre du Floessplatz (2e édition)
- Mardi Nature — La Loutre : Histoire et état des lieux — Conférence-diaporama de Fabrice CAPBER
- Produits agricoles : une balance pour le prix juste
- La vie des abeilles
- Des jardins en biodynamie
- Fleur, quel est ton nom ?
- Sur les flancs du Glaserberg
- Un jardin philosophe à suivre entre raison & déraison
- Devenez Guide Nature — La 12e promotion Guides Nature débutera en septembre 2012.
- Alsace Nature écrit une lettre ouverte aux distributeurs
- Alsace Nature interpelle les candidats aux législatives
- Contournement de Strasbourg : quand la non-rentabilité devient l'alliée de la biodiversité
- Retrait du projet GCO : mettons enfin en place les bonnes solutions !
- Faune et légendes du Nideck
- Balade sauvage et gourmande en vallée de Maseveaux !
- Veillée Ramsar transfrontalière — « Villes rhénanes dans un cadre naturel d'exception — Strasbourg-Kehl »
- Guide Nature : une formation pour les amoureux de nature
- Une gravière sous protection
- La nature en ville : le Parc Naturel Urbain à Koenigshoffen
- Décongestionner Strasbourg sans GCO, c'est possible !
- L'Art au fil des saisons
- Concours Photos,Vidéos et BD «Ville sauvage, nature civilisée ?»
- Promenons-nous dans les bois…
- « Quand engagement pour la protection de la biodiversité et phytosanitaires se côtoient...
- Les abeilles, le Ried et nous
- Randonnée en tête à tête
- Nuit des étoiles
- Nuit de la Chauve-souris : vampire toi-même !
- La nature en ville : le Parc Naturel Urbain à la Montagne-Verte
- Création de mares dans le Val d'Argent
- Diadematus et les autres
- Alsace Nature appelle à soutenir Good Food March
- Un jardin philosophe à suivre
- Réserve Naturelle Nationale d'Illkirch/Neuhof : 25 ans après… enfin !
- Une victoire pour Alsace Nature : un pollueur récidiviste condamné à des indemnités record.
- France 3 Alsace — Rallye : le tribunal donne raison à Alsace Nature
- Rallye de France — Alsace Dépose en hélicoptère : le tribunal administratif donne raison à Alsace Nature
- Sur les traces du Castor
- Création du Collectif « *SOS Massif des Vosges* »
- Plum'eau — Concours littéraire pour les enfants, sur le thème de l'eau
- Un nouvel Hérisson sur la toile, ou plutôt… deux nouveaux Hérisson !
- Yvonne Knorr, une militante de nature.
- Appel des maires pour des mobilités cohérentes
- L'Art au fil des saisons
- GCO : Alsace Nature écrit au Ministre des Transports
- Solidarité oui, chèque en blanc non !
- Dialogue ou provocation ? La FDSEA et les Jeunes agriculteurs d'Alsace ont choisi
- Soirée SAGE — La protection du bassin versant Bruche-Mossig
- Invitation à l'Assemblée Générale d'Alsace Nature Bas-Rhin
- Veillée Ramsar- Soirée conviviale dans le Ried Centre-Alsace
- Devenir du Grand Hamster : Les associations font de réelles propositions

Conférences de presse

7 Conférences de presse organisées en 2012

Janvier 2012 - Terres à l'envers en catimini au Sussenberg et au Scharrachberg !
Janvier 2012 - nouvelle déchetterie de Horbourg-Wihr
Mars 2012 -Eau secours !
Avril 2012 - Porcheries du Bas-Rhin : encore une annulation de l'autorisation préfectorale
Mai 2012 - Produits agricoles : une balance pour le prix juste
Septembre 2012 - Fronde contre les associations… Alsace Nature réagit.
Décembre 2012 - Devenir du Grand Hamster : Les associations font de réelles propositions

Nous profitons de ces pages pour remercier l'ensemble des membres de la presse qui nous suivent et avec lesquels nous travaillons régulièrement.

Articles - Revue de presse

Plus de 160 articles parlant d'Alsace Nature
dont la série spéciale des articles de l'été
dans le journal L'ALSACE :
8 articles sur des espèces phares ou communes en Alsace afin de promouvoir le lancement du site internet vitrine d'Alsace Nature.

Reportages

15/01/12 - **Radio France Bleue Alsace** – Croisière Oiseaux – Interview Edmond HEROLD

27/07/12 – **107.7 FM** – Expo Hamster d'Alsace Nature à la SANEF – Interview Stéphane GIRAUD

20/08/2012 – **INA.fr** – La France défigurée vingt ans après – avec Maurice WINTZ sur la forêt de Marckolsheim
➲ goo.gl/89VKn

14/09/2012 – **ALSACE 20** – Pas très cathodique – Conférence environnementales : les attentes des Alsaciens avec Maurice WINTZ

15/11/12 – **FRANCE 3 Alsace** – Alsace :la polémique sur le grand hamster persiste – interview de Maurice WINTZ
➲ goo.gl/AWSZf

20/11/2012 – **ALSACE 20** – Alsace: faut-il exploiter le gaz de schiste ? Avec Bruno ULRICH
➲ goo.gl/xrwa4

19/11/2012 – **FRANCE 3** – Le collectif Destocamine rencontre Sandrine Belier, députée Européen
➲ goo.gl/NfafX

13/12/12 – **AZUR FM** – Recours gracieux contre le Contournement de Châtenois – Interview de Stéphane GIRAUD

Liste de diffusion

Cette année 1089 messages ont été échangés sur la liste de diffusion d'Alsace Nature (liste libre d'inscription, hors membres d'Alsace Nature)

Nombres d'inscrits : 369

14 inscrits supplémentaires en 2012

Réseaux sociaux

Facebook

La page Facebook d'Alsace nature compte désormais 989 sympathisants (+ 339 en 2012). Sur cette page des dizaines d'articles et d'informations sont publiés par semaine.

Twitter

Un compte Twitter a été crée fin 2012. Celui-ci compte déjà 73 abonnés, 31 abonnements et 87 tweets.

Sites internet

➲ www.alsacenature.org

Le site d'actualités a subi une refonte totale pour le rendre plus clair et plus attractif. Il présente la fédération Alsace Nature ainsi que les différentes informations concernant les réseaux thématiques et les groupes sectoriels, les actualités sur l'environnement, les évènements à venir, les sorties, la documentation utile, etc.

Un tout nouveau site, le site vitrine, a été mis en ligne en même temps que le nouveau site d'actualités. Il a pour but de présenter des milieux naturels alsaciens sous la forme d'une balade, les espèces animales et végétales qui les composent ainsi que des actions réalisées par Alsace Nature pour les protéger. Sa vocation n'est pas d'être exhaustif, mais de sensibiliser le public à la richesse et la beauté de la nature en Alsace.

Projections – Débats

Journée « Ciné-débat-environnement » le 24 novembre au cinéma Amitié d'Erstein.
Au programme, 3 films pour toucher tous les âges :
- ***Lili à la découverte du monde sauvage***
- ***Tous cobayes ?***
- ***La clé des champs***

Jungle d'eau douce le 21 décembre à Ste Marie aux mines.

SENSIBILISATION

Grand public - Sorties Nature 2012

Près de 3000 participants sur 47 sorties de sensibilisation

Merci encore à nos bénévoles toujours aussi présents pour partager leur passion de cette richesse qu'est notre nature.

Date	Nom de la sortie	Durée (en j)	Participants
5 février	Croisière Oiseaux	1	183
14 avril	Printemps dans le Bruch de l'andlau	0,5	10
15 avril	L'Art au fil des saisons (1)	0,5	10
15 avril	CUCURBITINA et les autres	0,5	8
21 avril	La forêt Saint-Brice d'Oltingue dans le Jura alsacien	0,5	19
21 avril	Voyage dans l'espace et le temps	1	8
21 avril	Dynamique végétale sur les coteaux des Hausbergen	0,5	20
22 avril	Contes & Gourmandises de la Forêt !	0,5	24
28 avril	1549 – Ruée vers l'Argent	2	160
12 mai	Promenade dans les collines calcaires de Ferrette	0,5	4
12 mai	Un arbre, un oiseau	0,5	23
12 mai	La nature aux portes de Strasbourg : à la découverte de la Basse Bruche	0,5	7
13 mai	Arbres et patrimoine remarquables	0,5	22
13 mai	A la Decouverte des paysages du champ du feu	0,5	8
13 mai	Un jardin philosophe à suivre entre culture et nature	1	120
13 mai	MIRABILIS et les autres	0,5	11
13 mai	Découverte des arbres et des oiseaux de la forêt	0,5	4
13 mai	Indice où te caches tu ?	1	22
16 mai	La Nature en Ville - Les fronts de Neudorf	0,5	11
20 mai	Nature en fête au centre du Floessplatz	1	1300
2 juin	Des jardins en biodynamie	0.5	22
2 juin	Fleur, quel est ton nom ?	0,5	12
2 juin	Sur les flancs du Glaserberg	0,5	16
2 juin	Un jardin philosophe à suivre entre raison & déraison	2	247
2 juin	Découverte de la vie des abeilles	1	15
9 juin	Faune et légendes du Nideck	1	26
10 juin	Balade sauvage & gourmande !	0,5	23
10 juin	De l'eau à la bouche	1	12
24 juin	Une gravière sous protection	0,5	12
27 juin	La Nature en Ville : le Parc Naturel Urbain à Koenigshoffen	0,5	19
8 juillet	L'Art au fil des saisons (2)	0,5	7
22 juillet	Vallée de la Mossig : Arbres, forêts & paysages	1	8
5 août	Les abeilles, le Ried et nous.	0,5	11
8 août	Randonnée en tête à tête	1	8
10 août	Nuit des étoiles	0,5	?
31 août	Nuit de la chauve-souris : vampire toi-même !	0,5	45
1 septembre	La Nature en Ville : le Parc Naturel Urbain à la Montagne Verte	0,5	15
2 septembre	Création de mares dans le Val d'Argent	1	25
9 septembre	DIADEMATUS et les autres	0,5	13
15 septembre	Un jardin philosophe à suivre	2	343
22 septembre	Observation et suivi d'une mare	1	8
23 septembre	QUADRATUS et les autres	0,5	9
30 septembre	De l'eau à la bouche	1	27
7 octobre	Sur les traces du castor	0,5	5
14 octobre	A la rencontre de l'Automne	0,5	26
28 octobre	L'Art au fil des saisons (3)	0,5	10
9 décembre	L'Art au fil des saisons (4)	0,5	23
		TOTAL	**2961**

Animations scolaires

Chaque année, Alsace Nature propose grâce à ses animateurs nature qualifiés, une sensibilisation du public scolaire par de nombreuses animations :
- **La journée de découverte des forêts du Rhin** : 26 demi-journées, 328 participants
- **L'eau et la forêt** : 4 demi-journées, 48 participants
- **La journée « arbres » :** 32 demi-journées, 402 participants
- **La journée « Petites bêtes »** : 42 demi-journées, 494 participants
- **Les rivières alsaciennes, de la source au fleuve** : 36 demi-journées, 432 participants

Programme « Protéger l'environnement, j'adhère » (PEJ) :
- **Entretien de mares** : 5 demi-journées, 59 participants
- **« Petites bêtes »** : 6 demi-journées, 19 participants
- **Découvrir la forêt** : 5 demi-journées, 25 participants
- **Mare forestière** : 5 demi-journées, 25 participants
- **3 demi-journées ont été consacrées à planter une haie champêtre en zone agricole avec les enfants de Erstein.**

Au total nous avons sensibilisé **3439 enfants sur 214 demie-journées d'intervention,** essentiellement en milieu scolaire.

Stands

Les 16 et 17 mars à Souffelweyersheim au magasin Biocoop
Le 30 mars à Marlenheim au magasin Vivre Bio
Le 14 avril à Chalampé pour l'AG d'Alsace Nature
Du 17 au 20 avril à Colmar à la Foire Bio
Le 20 mai à la maison de la nature du Floessplatz de Mutzig pour la fête de la Nature
Du 27 au 29 juillet à Séléstat pour le festival Lez'arts scéniques
Le 02 septembre à Strasbourg - Neuhof à la ferme apicole
Les 8 et 9 septembre à Haguenau au forum associations
Du 14 au 16 septembre à Obernai pour la Foire Bio
Les 15 et 16 septembre au CINE de Bussière à Strasbourg pour la Fête du Patrimoine
Les 29 et 30 septembre à la Maison Nature Muttersholtz pour le Séminaire de réflexion d'Alsace Nature
Le 28 octobre à Eschau pour l'Anniversaire de 100 ans de la LPO
Le 27 octobre à Altkirch pour l'AG68 d'Alsace Nature
Le 10 novembre à Marlenheim au magasin Vivre Bio
Le 20 novembre à Strasbourg - musée zoologique pour une Conférence du GEPMA
Le 01 décembre à Illkirch-Graffenstaden pour l'AG67 d'Alsace Nature
Le 18 décembre à Strasbourg - musée zoologique pour une Conférence Oiseaux
Le 27 décembre au parc des expositions de Mulhouse

Formations

Tout ce qu'il faut savoir pour tenir un stand d'Alsace Nature, le 2 mars et 12 mai 2012 à Strasbourg.

Jardins au naturel : visite d'un jardin et présentation des alternatives aux pesticides dans la pratique du jardinage, les 24 mars, 23 juin et 20 octobre 2012 à Willgottheim.

Les Personnes qualifiées pour la protection de la Nature dans les procédures de remembrements, les 24 mars et 17 novembre 2012 à Kolbsheim et Kleingoeft.

Formation juridique sur les décharges sauvages, les 10 mars et 15 décembre a Strasbourg et Mulhouse.

Outils pédagogiques utilisés et élaborés par Alsace Nature, le 6 octobre a Lutterbach.

SENSIBILISATION

Formation Guide Nature

Depuis leur création, les associations alsaciennes de protection de la nature ont compris que la sensibilisation du plus grand nombre est un préalable à la sauvegarde des sites. L'outil pédagogique le plus utilisé est, pour la majorité d'entre-elles, la visite guidée pendant laquelle un naturaliste partage ses connaissances, son savoir-observer, et sa passion, dans l'espoir de faire naître chez les participants une meilleure compréhension, un soutien, voir un changement de comportement et un engagement personnel vis-à-vis de la préservation de la vie sauvage.

Au fil des ans, et au vu de l'affluence grandissante, il est devenu évident, pour Alsace Nature, qu'il était nécessaire de penser et mettre en place une formation permettant de former régulièrement de nouveaux Guides Nature, afin de proposer et permettre au public alsacien de découvrir la plupart des écosystèmes du fossé rhénan.

Ainsi fut créée la formation Guides Nature en 1991. **Cette formation permet de former des personnes compétentes, aptes à guider pour sensibiliser le Grand Public aux divers milieux naturels d'Alsace et, bien sûr, à l'intérêt de protéger la nature.**

La formation est riche, et permet d'acquérir des connaissances dans divers domaines écologiques et biologiques. À chacun ensuite d'approfondir son domaine de prédilection. **Elle se déroule sur deux années à raison d'un week-end par mois** (excepté décembre et août).

Les guides doivent rédiger un rapport pour chaque week-end. Il est distribué à l'ensemble des stagiaires afin qu'ils gardent une trace écrite de leur formation. Il est, bien entendu, demandé aux guides de réaliser un travail personnel pour approfondir les nombreuses thématiques abordées au cours de la formation.

Une bonne motivation et une bonne entente du groupe y règnent. Les guides en formation affichent un réel enthousiasme quant à leur futur « travail » de sensibilisation du Grand Public à la découverte et la préservation des milieux naturels remarquables de notre région.

11ème promotion de Guides Nature

Encadrement de la 11ème promotion par Céline Loie, Emmanuelle Soutter, Claire Gerardin, Pierre Hierber et Wagner Rodrigues. **23 participants suivent cette promotion qui s'est achevée en septembre.**

Thèmes abordés en 2012 :
Les oiseaux d'eau hivernants : Week-end consacré à la découverte des oiseaux d'eau hivernants et de leur milieu,
Ried et prairies humides : Week-end consacré à la découverte du Ried d'Alsace centrale par l'ensemble de ses caractéristiques,
Batraciens et milieu de la mare : Week-end consacré à la découverte des amphibiens et batraciens et de leur milieu,
Botanique : Week-end consacré à la découverte des plantes sauvages comestibles et au base de la botanique,
Milieux rhénans : Week-end consacré à la découverte des milieux rhénans.

La formation s'est soldée par un dernier week-end en septembre avec un moment partagé avec la nouvelle promotion et une sortie en canoë a la découverte du Ried de l'Ill

12ème promotion de Guides Nature

Une nouvelle promotion de 23 guides nature a démarré en septembre 2012.
Encadrement de la 12ème promotion par, Dominique Blondeau, Adeline Tschiember, Céline Wisson et Joseph Mairiniac.

Géologie : Week-end consacré à l'initiation à la géologie et à la reconstitution de l'histoire géologique alsacienne
Alsace Bossue : Week-end consacré à la découverte de la biodiversité de l'Alsace Bossue et à la migration du milan royal
Ecosystème rivière : Week-end consacré à la découverte du castor et de son habitat et à la découverte de la dynamique et géomorphologie fluviale

Ne figure pas dans le programme, ci-dessus, ce que l'on appelle la formation transversale ; à savoir l'ensemble des connaissances apportées en plus de la thématique de chaque week-end. Par exemple, tout au long de la formation, si l'occasion d'identifier une espèce végétale ou animale se présente, les intervenants peuvent très bien signaler aux stagiaires cet élément, même s'il n'est pas en rapport direct avec la thématique.
Ainsi, les connaissances en botanique, ornithologies, mammifères, milieux, etc. sont sans cesse enrichies au fil des week-ends.

GROUPE JEUNES !

Le groupe des jeunes d'Alsace Nature créé en 2010 est décidément plein de ressources !

Pour couvrir toute l'Alsace, l'année 2012 a en effet vu la création d'une seconde « *antenne* » haut-rhinoise, en parallèle des rencontres de Strasbourg.

Les nombreuses réunions de l'année, animées par Morgane Eicher puis son successeur Pierre Rothenburger, ont permis à la dizaine de membres actifs — qui se relayent parmi un groupe de discussion de 50 jeunes — de mettre en place des projets tels que :

– **Un concours photo, vidéo et BD** « *Ville sauvage, Nature civilisée* » sur sa nouvelle page Facebook qui recense à ce jour 95 fans.

Ci dessous la photo gagnante de Jean Baptiste Feldmann.

– Une animation lors du Festival de la Grossau à Strasbourg, sur la thématique des feuilles d'automne : créations de jeux, reconnaissance des feuilles…

– La création d'un stand dédié aux « *produits maisons* » : lessive à base de savon de Marseille, baume à lèvre, produits d'entretien à base de vinaigre blanc…

Ce dernier stand, suscitant à chaque fois le grand intérêt des participants, s'est déjà tenu à deux reprises, à Mulhouse tout d'abord, dans le cadre du salon Energivie, puis récemment à Strasbourg lors des journées de l'environnement propulsée par l'Association Campus vert.

Retrouvez la recette de la lessive de Savon de Marseille en carte postale à la fin de ce numéro de Citoyen Nature !

D'autres projets sont en cours de réflexion, notamment un projet vidéo qui attend l'automne pour faire le buzz en ligne, des cafés-débats qui devraient voir le jour ce printemps/automne, un chantier plantes invasives… **En bref, une affaire à suivre et à faire partager au plus grand nombre.**

alsace nature
Groupe Jeunes !

GROUPE-JEUNES-DALSACE-NATURE

Dons & Donations

Depuis presque cinquante ans, Alsace Nature se bat pour un environnement de qualité et une nature préservée.

Par votre générosité, vous nous aidez à poursuivre nos actions à renforcer ces dernières et à assurer notre indépendance financière !

Adhérez

En adhérent à Alsace Nature vous rejoignez les 2500 autres membres qui témoignent de leur soutien à la nécessité de développer une véritable protection de la nature

Faites un don

Unique ou régulier tout au long de l'année vous pouvez faire des dons pour soutenir des actions spécifiques ou tout simplement le travail général d'Alsace Nature.

Vos dons et votre cotisation sont déductibles de vos impôts à hauteur de 66% dans la limite de 20% de vos revenus imposables.

Votre adhésion de 55 € ne vous coûte que 18,70 €

Donnez une suite à vos idées

De nombreuses personnes ont des assurances-vie pour assurer à leurs proches un soutien au moment de leur décès. Pourtant de très nombreux contrats restent, à la date du décès, sans ayant-droit. Il est estimé qu'à l'heure actuelle *a minima* 800 millions d'euros restent sans destinataire. Vous pouvez, si vous le souhaitez inscrire en dernier choix le nom d'une association. Ainsi, les fonds de votre assurance vie permettront, en cas d'absence d'ayant-droit de faire perdurer votre engagement pour la protection de la nature.

En tant qu'association reconnue d'utilité publique, Alsace Nature est habilitée à recueillir les legs et les assurances-vie. Ce sont des choix importants mais c'est un acte de générosité pour l'avenir. De votre vivant, vous pouvez modifier ou annuler à tout moment votre disposition. Différentes possiblités existent et nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Rappelons que les comptes d'Alsace Nature sont tenus par un expert comptable sous la houlette du Trésorier d'Alsace Nature et contrôlés par nos réviseurs au compte et le commissaire aux comptes. L'utilisation faite des dons est tous les ans présentée dans les annexes financières que nous produisons pour une totale transparence.

Le Grand Contournement Ouest de Strasbourg (GCO) est un projet poussé par l'Etat qui veut sacrifier 300 ha de terres agricoles parmi les plus fertiles d'Europe pour une autoroute, jugée inutile par des rapports d'experts indépendants. Surtout il impacte directement la sauvegarde d'espèces menacées en fragilisant leur habitat, en particulier le Grand Hamster d'Alsace, qui est actuellement le mammifère le plus menacé en France.
© Alsace Nature 2013/MN - **Rejoignez-nous sur www.alsacenature.org**

Alsace Nature milite depuis 1965 pour la protection de la nature et une meilleure prise en compte de l'environnement en Alsace. L'association réunit et coordonne les efforts et les volontés en regroupant le savoir et les compétences de près de 140 associations fédérées, 2500 membres, de nombreux donateurs et une équipe salariée motivée.
© Alsace Nature 2011 - **Rejoignez-nous sur www.alsacenature.org**

Bienvenue en **alsace nature**

La forêt alluviale rhénane constitue un des milieux naturels les plus riches d'Alsace, présentant une grande diversité d'habitats et d'espèces exceptionnelles pour une forêt tempérée européenne. L'appelation "jungle" provient de l'ambiance toute particulière de ce milieu, envahi pas un tapis végétal dense et par les lianes qui pendent, nombreuses, des arbres.
© Alsace Nature 2012/MN - **Rejoignez-nous sur www.alsacenature.org - Photographie : Pierre Sigwalt**

Recette de la lessive au savon de Marseille

Ingrédients:

30 grammes de savon de Marseille
(attention, prendre du « vrai » savon à 72% d'huile d'olive)
1 litre d'eau
15 gouttes d'huile essentielle de citron ou de lavandin
(pour l'odeur, facultatif)

Préparation:

Râper 30g de savon de Marseille dans un saladier en verre. Y ajouter 1L d'eau bouillante en mélangeant régulièrement. Possibilité d'ajouter 15 gouttes d'huile essentielle de citron ou de lavandin.
Remuer jusqu'à ce que tout le savon soit dissout et laisser reposer une nuit. Ajouter de l'eau si la consistance n'est pas assez liquide puis une cuillère à soupe de vinaigre blanc (ne laisse pas d'odeur) pour la texture et assouplir le linge.

Utiliser environ 40mt de produit, de préférence dans une dosette à poser au cœur du linge.
Si tu vèlement a des tâches, les frotter avec du savon au fiel de bœuf.

Alsace Nature milite depuis 1965 pour la protection de la nature et une meilleure prise en compte de l'environnement en Alsace. Depuis 2010, le groupe jeunes organise de nombreuses actions grâce à deux « antennes », l'une dans le Bas-Rhin, l'autre dans le Haut-Rhin. Rejoignez-les sur Facebook !
© Alsace Nature 2011 - **Rejoignez-nous sur www.alsacenature.org**

www.alsacenature.org
Découvrez la jungle rhénane en caleçon
(depuis chez vous !)
Bienvenue en
alsace nature

"Que l'Alsace soit avec toi !"
ALSACE NATURE Présente STRASS WARS - L'AUTOROUTE INUTILE
Starring HERISSON, GRAND HAMSTER, CIGOGNE BLANCHE
and
DARTH GCO
Produit par
ALSACE NATURE, COLLECTIF GCO NON-MERCI !
Illustré par
MATTHIEU NIVESSE
alsace nature
STRASS WARS
Remerciements à
GEORGES LUCAS, HILDEBRANDT and PETER CHAN

SAVON
DE
MARSEILLE
alsace nature
Groupe Jeunes !

Partout où la nature a besoin de nous
alsace nature
www.alsacenature.org
alsace nature